

PUBLICATIONS PÉRIODIQUES

SOCIÉTÉS COMMERCIALES ET INDUSTRIELLES (COMPTES ANNUELS)

COMPAGNIE DE FINANCEMENT FONCIER

(Filiale du Crédit Foncier de France - Groupe Caisse d'Épargne.)

Société anonyme au capital de 1 187 459 936 €.
Siège social : 19, rue des Capucines, 75001 Paris.
421 263 047 R.C.S. Paris.

Documents comptables annuels approuvés par l'assemblée générale ordinaire du 27 mai 2013.

I. — Bilan au 31 décembre 2012.

(En milliers d'euros.)

Actif	Notes	31/12/2012	31/12/2011	31/12/2010
Caisse et banques centrales		3 705 503	14 697	5 413
Prêts et créances sur les établissements de crédit	1	18 244 086	20 609 849	16 493 215
À vue		216 953	1 409 394	318 007
À terme		18 027 133	19 200 455	16 175 208
Opérations avec la clientèle	2	41 343 429	40 660 039	39 709 142
- Autres concours à la clientèle		41 343 429	40 660 039	39 709 142
Obligations et autres titres à revenu fixe	3	33 418 447	41 228 820	44 489 773
Immobilisations incorporelles et corporelles	4			
Autres actifs	5	5 603	72 965	93 517
Comptes de régularisation	6	4 065 221	3 191 907	3 035 765
Total de l'actif		100 782 289	105 778 277	103 826 825

Passif	Notes	31/12/2012	31/12/2011	31/12/2010
Banques centrales				
Dettes envers les établissements de crédit	7	3 853 303	4 903 513	5 553 791
À vue		22 141	3 931	69 022
À terme		3 831 162	4 899 582	5 484 769
Opérations avec la clientèle	8	19 805	7 008	14 867
À vue		19 805	7 008	14 867
Dettes représentées par un titre	9	84 594 979	89 923 945	88 372 278
Titres du marché interbancaire et titres de créances négociables		153 932	155 313	243 780
Emprunts obligataires (obligations foncières)		84 441 047	89 768 632	88 128 498
Autres passifs	10	4 641 898	3 184 632	2 157 642
Comptes de régularisation	11	2 342 426	2 466 759	2 636 729
Provisions	12	15 384	7 775	9 119
Dettes subordonnées	13	3 450 137	3 450 452	3 450 270
Fonds pour risques bancaires généraux		20 000	20 000	20 000
Capitaux propres hors FRBG	14	1 844 356	1 814 193	1 612 129
Capital souscrit		1 187 460	1 187 460	1 008 000
Primes d'émission		343 002	343 002	302 462
Réserves		95 367	89 963	82 802

Provisions réglementées et subventions d'investissement		85 946	85 704	75 654
Report à nouveau				
Résultat en instance d'affectation				
Résultat de la période		132 581	108 064	143 211
Total du passif		100 782 289	105 778 277	103 826 825

Hors-bilan	Notes	31/12/2012	31/12/2011	31/12/2010
Engagements donnés :				
Engagements de financement	15			
Engagements en faveur d'établissements de crédit				15 995
Engagements en faveur de la clientèle		1 808 158	2 459 785	2 283 034
Autres valeurs affectées en garantie		1 585 009	5 325 312	5 581 713
Engagements de garantie				
Engagements en faveur d'établissements de crédit				
Engagements en faveur de la clientèle				
Engagements sur titres				
Autres engagements donnés			25 000	45 000
Engagements reçus :	16			
Engagements de financement				
Engagements reçus d'établissements de crédit		4 106 460	3 958 140	3 212 060
Autres valeurs reçues en garantie du groupe		23 126 518	14 754 439	12 278 584
Engagements de garantie				
Engagements reçus d'établissements de crédit		7 216 584	7 484 911	7 976 870
Engagements reçus de la clientèle		34 322 018	39 756 337	38 707 948
Engagements sur titres				15 000
Engagements réciproques :				
Achats et ventes de devises	17	40 678 758	48 629 166	46 663 767
Autres instruments financiers	18	92 252 489	110 351 059	109 707 924

II. — Compte de résultat.

(En milliers d'euros.)

	Notes	31/12/2012	31/12/2011	31/12/2010
Intérêts et produits assimilés	19	5 099 457	4 516 761	4 712 249
Intérêts et charges assimilées	19	-4 649 350	-4 189 665	-4 432 860
Marge nette d'intérêts		450 107	327 096	279 389
Commissions produits	20	29 581	56 410	44 779
Commissions charges	20	-5 124	-4 455	-4 293
Gains ou pertes sur opérations des portefeuilles de négociation	21	-577	712	1 338
Gains ou pertes sur opérations des portefeuilles de placement	22	1 087	-41 921	-7 083
Autres produits d'exploitation bancaire	23	399	2 798	2 252
Autres charges d'exploitation bancaire	23	-350	-1 815	-2 159
Produit net bancaire		475 123	338 825	314 223
Frais de personnel	24	-191	-191	-267
Impôts et taxes	24	-19 928	-14 172	-10 427
Services extérieurs et autres charges	24	-84 145	-89 830	-86 371
Amortissements				

Total frais généraux		-104 263	-104 193	-97 065
Résultat brut d'exploitation		370 860	234 632	217 158
Coût du risque	25	-10 699	-4 869	-3 316
Résultat d'exploitation		360 161	229 763	213 842
Gains ou pertes sur actifs immobilisés	26	-140 371	-58 599	2 980
Résultat courant avant impôt		219 790	171 164	216 822
Résultat exceptionnel				
Impôt sur les bénéfices	27	-87 209	-63 100	-73 611
Résultat net		132 581	108 064	143 211
Résultat par action (1) (en e)		1,79	1,57	2,27
Résultat dilué par action (en e)		1,79	1,57	2,27

(1) Le résultat par action s'obtient en divisant le résultat net par le nombre moyen d'actions de l'exercice 2012. L'annexe qui figure aux pages suivantes fait partie des comptes individuels annuels.

III. — Affectation du résultat.

L'assemblée générale, après avoir constaté l'existence d'un bénéfice distribuable de 218 527 241,89 euros correspondant au résultat de l'exercice pour 132 581 093,44 euros, augmenté du report à nouveau positif de 85 946 148,45 euros, décide d'affecter ledit bénéfice distribuable de la façon suivante :

- Dotation à la réserve légale : 6 630 000,00 euros ;
- Dividende : 125 425 455,74 euros ;
- Report à nouveau : 86 471 786,15 euros.

Par suite, le dividende revenant à chacune des 74 216 246 d'actions composant le capital social est fixé à 1,69 euro.

IV. — Annexe aux comptes sociaux de la Compagnie de Financement Foncier.

1. — Cadre général.

La Compagnie de Financement Foncier a été agréée en qualité de société de crédit foncier dans le cadre de la loi du 25 juin 1999 relative à l'épargne et à la sécurité financière. À ce titre, elle est soumise aux articles L. 515-13 à L. 515-33 du Code monétaire et financier.

C'est un établissement de crédit, agréé en qualité de société financière par décision du Comité des établissements de crédit et des entreprises d'investissement en date du 23 juillet 1999. À ce titre, elle applique le règlement n° 99-10 du CRBF modifié, propre aux sociétés de crédit foncier et qui porte notamment sur :

- l'évaluation des immeubles financés par des prêts éligibles à l'actif des sociétés de crédit foncier ;
- l'évaluation des éléments d'actif et de passif de ces sociétés ;
- leurs normes de gestion spécifiques.

La Compagnie de Financement Foncier est affiliée à BPCE. À ce titre, elle bénéficie du mécanisme de garantie et de liquidité du Groupe BPCE. En tant que filiale affiliée, la Compagnie de Financement Foncier ne contribue pas au mécanisme de solidarité du réseau et ne sera pas appelée en cas de défaillance d'une Banque Populaire ou d'une Caisse d'Épargne.

2. — Faits significatifs de l'exercice 2012.

2.1. Activité courante. — Au cours de l'exercice 2012, la Compagnie de Financement Foncier a acquis auprès du Crédit Foncier des créances pour un montant de 4 542,4 M€, créances rattachées incluses, auxquelles s'ajoutent 324,9 M€ de prêts non encore débloqués enregistrés en « Engagements de financement donnés ». Elle a également acheté une créance sur l'État pour 15,9 M€ (984,1 M€ de capitaux non débloqués).

Au cours du quatrième trimestre 2012, dans le cadre d'une opération de titrisation réalisée entre le groupe Crédit Foncier et un établissement de crédit français, la Compagnie de Financement Foncier a cédé des créances clientèle dont les capitaux restant dus s'élevaient à 439,4 M€ à la date de cession. Dans le cadre d'une convention régie par l'article L. 211-38 du Code monétaire et financier qui prévoit la possibilité pour un établissement d'octroyer un prêt à un autre établissement financier, prêt dont le remboursement est sécurisé par la mise en garantie d'un ensemble de créances, la Compagnie de Financement Foncier a mis en place, au cours des exercices précédents, plusieurs lignes de prêts avec sa maison mère le Crédit Foncier, inscrites en valeurs de remplacement pour un total de 11,5 Md€ au 31 décembre 2011. Par ailleurs, la Compagnie de Financement Foncier prêtait sans garantie au Crédit Foncier 2,7 Md€.

Afin de réduire l'exposition sur la société mère, ces concours, appelés BCTG, sont désormais accordés à BPCE SA. Au 31 décembre 2012, ils représentent 13,0 Md€, hors créances rattachées et sont collatéralisés par 10,5 Md€; ces concours sont retenus comme valeurs de remplacement, définies selon le décret n° 2007-745 du 9 mai 2007, relatif à la solvabilité des établissements de crédit et des entreprises d'investissement et aux sociétés de crédit foncier et modifiant le Code monétaire et financier, et qui s'élèvent au 31 décembre 2012 à 13 289,8 M€.

S'agissant du refinancement, la Compagnie de Financement Foncier a émis pour 8 101 M€ d'obligations foncières au cours de l'exercice 2012, dans la limite du programme annuel d'émission. Elle a également souscrit des lignes de refinancement auprès de la Banque de France, selon le dispositif de Gestion globale des garanties (*pool 3G*). L'encours total de ce financement s'élève à 1 Md€ au 31 décembre 2012 contre 1,5 Md€ au 31 décembre 2011.

2.2. Expositions internationales. — Dans le cadre du nouveau plan stratégique du groupe Crédit Foncier et en raison du renforcement des règles prudentielles, aussi bien dans le cadre de la mise en œuvre de la directive européenne CRD3 au 31 décembre 2011, que de l'anticipation de l'entrée en vigueur de la réglementation dite Bâle III (projet de directive CRD4 et de règlement européen CRR publié dans une première version en juillet 2011, susceptible d'introduire à terme une contrainte en termes de ratio de levier), le groupe Crédit Foncier a poursuivi les opérations de réduction de ses expositions internationales, en arrêtant la production nouvelle sur ce secteur et en procédant à la cession de plusieurs lignes de titres couplée, le cas

échéant, au rachat et à l'annulation d'obligations foncières émises, éléments d'actif et de passif qui figurent pour l'essentiel au bilan de la Compagnie de Financement Foncier.

Les cessions de titres portent sur un encours de 2 739,8 M€ et concernent des titres du Secteur public international ainsi que des parts de titrisations. Ces cessions ainsi que la résiliation des *swaps* de couverture associés ont dégagé des moins-values pour un montant net avant impôt de 140,4 M€, enregistré dans le compte de résultat au poste « Gains ou pertes sur actifs immobilisés » et des plus-values pour un montant net avant impôt de 1,1 M€, enregistré dans le compte de résultat au poste « Gains ou pertes sur opérations des portefeuilles de placement ».

Corrélativement à ces opérations de diminution d'actif, la Compagnie de Financement Foncier a poursuivi le rachat d'une partie de ses propres obligations émises sur le marché. Ces titres rachetés sur le marché secondaire, d'un montant de 2 076,6 M€, contre valeur au jour du rachat ont été annulés, diminuant d'autant le refinancement obligataire. Les surcotes/décotes réalisées lors de ces rachats ont été directement comptabilisées en résultat dans les postes « Intérêts et produits assimilés » ou « Intérêts et charges assimilées » conformément à la réglementation. Les gains ou pertes de résiliations des couvertures associées aux émissions annulées ont été directement comptabilisés en résultat dans les mêmes postes « Intérêts et produits assimilés » ou « Intérêts et charges assimilées ».

L'impact net avant impôt en résultat de ces rachats en 2012 est un gain de 157,1 M€.

2.3. Cession de parts de titrisations. — La Compagnie de Financement Foncier a mis en place avec sa maison mère en 2008 une convention visant à compenser l'impact d'une baisse de pondération, au sens de l'article 9 du règlement n° 99-10 du CRBF sur les sociétés de crédit foncier, d'un portefeuille de parts de RMBS en cas de dégradation de leur notation en dessous d'un certain niveau.

En application de cette convention, la Compagnie de Financement Foncier a transféré à la valeur comptable à sa maison mère plusieurs lignes de parts de RMBS classées originellement en « Titres d'investissement ». Ces transferts s'élèvent à 3 283,5 M€.

2.4. Opérations de restructuration du hors-bilan. — Afin de répondre au double objectif de réduire la taille du hors-bilan pour minimiser le niveau des fonds propres alloués aux dérivés d'une part, et de limiter les expositions vis-à-vis des contreparties, d'autre part, la Compagnie de Financement Foncier a procédé à plusieurs opérations de restructuration de dérivés de taux avec le Crédit Foncier et des contreparties externes.

Ainsi, des *swaps* de macro-couverture entre le Crédit Foncier et la Compagnie de Financement Foncier ont été annulés pour un montant de 3 831,3 M€ de notionnel ou remis au marché pour un montant de 3 403 M€ de notionnel. La Compagnie de Financement Foncier a versé un net de souties de 715,3 M€. Enfin, plusieurs opérations de *swaps* de couverture de titres réalisées avec des contreparties externes ont été annulées pour un montant total de 9 529,6 M€. La Compagnie de Financement Foncier a perçu un net de souties de 563,7 M€.

L'ensemble de ces souties de résiliation ainsi que le solde non amorti, à la date de résiliation, des souties d'origine sont étalés et rapportés au résultat selon la durée de vie des sous-jacents dans les postes « Intérêts et produits assimilés » ou « Intérêts et charges assimilées ».

2.5. Créances douteuses. — Dans le cadre des travaux préparatoires à l'homologation des modèles internes de notation du risque de crédit sur la catégorie des prêts hypothécaires aux particuliers (méthode « IRBA »), le groupe Crédit Foncier a modifié sa méthode de déclassement des créances douteuses aux particuliers en alignant la notion de douteux comptable sur la notion de défaut bâlois.

Ce changement s'est traduit par une hausse de 62,9 M€ des créances douteuses sans impact matériel sur le niveau des dépréciations comptabilisées par la Compagnie de Financement Foncier en l'absence d'évolution, toutes choses égales par ailleurs, de ses expositions en risque.

2.6. Provisions sur encours sains. — Courant 2012, la Compagnie de Financement Foncier a aligné la méthode de calcul du provisionnement sur encours sains des particuliers sur la méthodologie du Groupe BPCE. Les encours présentant des risques de défaillance et de pertes sont désormais identifiés à partir de la notation bâloise dite sensible. Auparavant étaient retenus dans cette population les seuls encours présentant des impayés.

Ce changement d'indicateur a conduit en 2012 à doter 6,6 M€ de provision sur encours sains des particuliers à comparer à une reprise de 1,2 M€.

3. – Événements postérieurs à la clôture

3. Événements postérieurs à la clôture. — Aucun événement postérieur à la clôture et susceptible d'avoir une incidence significative sur les comptes au 31 décembre 2012, n'est intervenu entre la date de clôture et le 28 mars 2013, date à laquelle le Conseil a arrêté les comptes.

4. – Principes et méthodes comptables.

4.1. Méthodes d'évaluation et de présentation appliquées. — Les comptes individuels annuels de la Compagnie de Financement Foncier sont établis et présentés conformément aux règles définies par BPCE dans le respect des règlements de l'Autorité des normes comptables. Par application du règlement n° 91-01 du CRBF, la présentation des états financiers est conforme aux dispositions des règlements n° 2000-03 et n° 2005-04 du Comité de la réglementation comptable relatif aux documents de synthèse individuels.

4.2. Changements de méthodes comptables. — Aucun changement de méthode comptable n'a affecté les comptes de l'exercice 2012.

Les textes adoptés par l'Autorité des normes comptables et d'application obligatoire en 2012 n'ont pas d'impact significatif sur les comptes individuels de l'établissement.

L'établissement n'anticipe pas l'application des textes adoptés par l'Autorité des normes comptables lorsqu'elle est optionnelle, sauf mention spécifique.

4.3. Principes comptables et méthodes d'évaluation. — Les comptes de l'exercice sont présentés sous une forme identique à celle de l'exercice précédent. Les conventions comptables générales ont été appliquées dans le respect du principe de prudence, conformément aux hypothèses de base :

- continuité de l'exploitation ;
- permanence des méthodes comptables d'un exercice à l'autre ;
- indépendance des exercices ;
- et conformément aux règles générales d'établissement et de présentation des comptes annuels.

La méthode retenue pour l'évaluation des éléments inscrits en comptabilité est la méthode du coût historique et tous les postes du bilan sont présentés, le cas échéant, nets d'amortissements, de provisions et de corrections de valeur.

Les principales méthodes utilisées sont les suivantes :

4.3.1. Opérations en devises : Les résultats sur opérations de change sont déterminés conformément au règlement n° 89-01 du Comité de la réglementation bancaire et financière modifié par les règlements n° 90-01 et n° 95-04.

Les créances, les dettes et les engagements hors bilan libellés en devises sont évalués au cours de change à la clôture de l'exercice. Les gains et pertes de change latents et définitifs sont enregistrés en compte de résultat. Les produits et les charges payés ou perçus sont enregistrés au cours du jour de la transaction.

Les opérations de change au comptant non dénouées sont valorisées au cours de clôture de l'exercice.

Les reports et déports sur les contrats de change à terme de couverture sont étalés *prorata temporis* en compte de résultat. Les autres contrats de change et les instruments financiers à terme en devises sont évalués au prix du marché. Les contrats de change à terme secs ou couverts par des instruments à terme sont réévalués au cours du terme restant à courir. Les *swaps* cambistes s'enregistrent comme des opérations couplées d'achats et de ventes à terme

de devises. Les *swaps* financiers de devises sont assujettis aux dispositions du règlement n° 90-15 modifié du Comité de la réglementation bancaire et financière.

4.3.2. Opérations avec les établissements de crédit et la clientèle : Les créances sur les établissements de crédit recouvrent l'ensemble des créances détenues au titre d'opérations bancaires à l'exception de celles matérialisées par un titre. Elles comprennent les valeurs reçues en pension, quel que soit le support, et les créances se rapportant à des pensions livrées sur titres. Elles sont ventilées entre créances à vue et créances à terme. Les créances sur les établissements de crédit sont inscrites au bilan à leur valeur nominale ou leur coût d'acquisition pour les rachats de créances, augmentées des intérêts courus non échus et nettes des dépréciations constituées au titre du risque de crédit.

Les créances sur la clientèle comprennent les concours distribués aux agents économiques autres que les établissements de crédit, à l'exception de ceux matérialisés par un titre, les valeurs reçues en pension et les créances se rapportant à des pensions livrées sur titres. Elles sont ventilées en créances commerciales, comptes ordinaires débiteurs et autres concours à la clientèle.

Les crédits à la clientèle figurent à l'actif du bilan pour la fraction effectivement versée, augmentée des intérêts courus et non échus et nette des dépréciations constituées sur risque de crédit. Les commissions et coûts marginaux de transaction (qui font l'objet d'un étalement) sont intégrés à l'encours de crédit concerné. Les montants non encore débloqués restent, quant à eux, inscrits au hors-bilan dans les engagements de financement donnés.

La Compagnie de Financement Foncier acquiert des créances en valeur de marché. L'écart entre la valeur de marché et la valeur nette comptable des crédits, appelé surcote ou décote selon le sens de l'écart, est enregistré dans un sous-compte du compte de créances.

Les surcotes et les décotes des créances acquises sont ensuite reprises au résultat de l'exercice de façon actuarielle sur la durée de vie résiduelle des prêts. Le montant des échéances non réglées figure à l'actif au niveau de chaque rubrique de créances, sauf si elles revêtent un caractère douteux. Dans ce cas, elles sont regroupées avec les créances douteuses. Les commissions et coûts marginaux de transaction qui font l'objet d'un étalement sont intégrés à l'encours de crédit concerné.

Les indemnités de remboursement anticipé et de renégociation sont comptabilisées pour leur totalité au compte de résultat lors de l'exercice d'enregistrement de ces opérations.

La Compagnie de Financement Foncier procède, en application des normes de BPCE, à la comptabilisation des garanties qui sont explicitement ou implicitement attachées à certains types de concours à la clientèle inscrits au bilan, compte tenu de leur caractère significatif, telles les valeurs des hypothèques, les contre garanties reçues de la SGFGAS et reprises par l'État (cf. note 16 sur les Engagements reçus). Elles font l'objet de réévaluations périodiques. La valeur comptable de l'ensemble des garanties prises sur un même crédit est limitée à l'encours de ce crédit.

Les dettes envers les établissements de crédit sont présentées selon leur durée initiale (à vue ou à terme) et les dettes envers la clientèle sont présentées selon leur nature. Sont incluses, en fonction de leur contrepartie, les opérations de pension matérialisées par des titres ou des valeurs. Les intérêts courus sont enregistrés en dettes rattachées.

— Crées restructurées : Les créances restructurées sont des créances détenues auprès de contreparties présentant des difficultés financières telles que l'établissement de crédit est amené à modifier les caractéristiques initiales (durée, taux d'intérêt) afin de permettre aux contreparties d'honorer le paiement des échéances.

Lors de la restructuration, le prêt fait l'objet d'une décote d'un montant égal à l'écart entre l'actualisation des flux contractuels initialement attendus et l'actualisation des flux futurs attendus de capital et d'intérêts issus de la restructuration. Le taux d'actualisation est le taux d'intérêt effectif d'origine pour les prêts à taux fixe ou le dernier taux effectif avant la date de restructuration pour les prêts à taux variable. Le taux effectif correspond au taux contractuel. Cette décote est inscrite au résultat en coût du risque et au bilan en diminution de l'encours correspondant. Elle est rapportée au compte de résultat, dans la marge d'intérêt, selon un mode actuariel sur la durée du prêt.

Une créance restructurée douteuse peut être reclassée en encours sains lorsque les termes sont respectés. Ces créances reclassées sont spécifiquement identifiées. Lorsque la créance ayant fait l'objet d'une première restructuration présente à nouveau une échéance impayée, quelles qu'aient été les conditions de la restructuration, la créance est déclassée en créance douteuse.

À noter que la Compagnie de Financement Foncier détient un montant marginal de créances restructurées de 9,9 M€ au 31 décembre 2012.

— Crées douteuses : Les créances douteuses sont constituées de l'ensemble des encours échus et non échus, garantis ou non, dus par les débiteurs dont un concours au moins présente un risque de crédit avéré, identifié de manière individuelle. Un risque est avéré dès lors qu'il est probable que l'établissement ne percevra pas tout ou partie des sommes dues au titre des engagements souscrits par la contrepartie, nonobstant l'existence de garantie ou de caution et dès le premier impayé dans le cas de créances restructurées (cf. paragraphe ci-dessus).

L'identification en encours douteux est effectuée conformément aux dispositions du règlement n° 2002-03 du Comité de la réglementation comptable relatif au traitement comptable du risque de crédit, modifié par le règlement CRC n° 2005-03 du 25 novembre 2005, notamment en cas de créances impayées depuis plus de trois mois, six mois en matière immobilière et neuf mois pour les créances sur les collectivités territoriales.

Un encours douteux compromis est un encours douteux dont les perspectives de recouvrement sont fortement dégradées et pour lequel un passage en perte à terme est envisagé. Les créances déchues de leur terme sont présumées devoir être inscrites en douteux compromis. L'existence de garanties couvrant la quasi-totalité des risques et les conditions d'évolution de la créance douteuse doivent être prises en considération pour qualifier un encours douteux de compromis et pour quantifier la dépréciation. Un an après sa classification en encours douteux, un encours douteux est présumé être compromis sauf si le passage en perte à terme n'est pas envisagé.

Le classement d'un encours douteux en douteux compromis n'entraîne pas le classement par « contagion » dans cette dernière catégorie des autres encours et engagements douteux relatifs à la contrepartie concernée.

Les encours douteux bénéficiant de la garantie de l'État ne rentrent pas dans cette catégorie, ni ceux bénéficiant de la garantie du FGAS (cf. note 2 quater). Les intérêts courus et/ou échus non perçus sur créances douteuses sont comptabilisés en produits d'exploitation bancaire et dépréciés à due concurrence. Plus généralement, les créances douteuses sont réinscrites en encours sains quand les règles reprennent de façon régulière pour les montants correspondant aux échéances contractuelles, et lorsque la contrepartie ne présente plus de risque de défaillance.

— Dépréciation : Les créances, dont le recouvrement est devenu incertain, donnent lieu à la constitution de dépréciations, inscrites en déduction de l'actif, destinées à couvrir le risque de perte. Les dépréciations sont calculées créance par créance en tenant compte de la valeur actuelle des garanties reçues. Elles sont déterminées selon une fréquence au moins trimestrielle et sur la base de l'analyse du risque et des garanties disponibles. Les dépréciations couvrent au minimum les intérêts non encaissés sur encours douteux.

Les dépréciations pour pertes probables avérées couvrent l'ensemble des pertes prévisionnelles, calculées par différence entre les capitaux restant dus et les flux prévisionnels actualisés selon le taux effectif.

Pour les crédits du secteur aidé et ceux garantis par la SGFGAS, au nom de l'État, il est également tenu compte de la part de risque prise en charge par l'État.

Les prêts transférés ou cédés à la Compagnie de Financement Foncier étant inscrits à son bilan pour leur valeur d'acquisition, c'est par rapport à ce coût d'entrée que la dépréciation est déterminée. Au cas où une fraction de la créance est restée au bilan du Crédit Foncier, la dépréciation à enregistrer dans les comptes de la Compagnie de Financement Foncier ne l'est qu'après dépréciation totale de la fraction de la créance conservée par le Crédit Foncier. Une estimation statistique est retenue pour les créances de faible montant unitaire, aux caractéristiques similaires.

Quand le risque de crédit porte sur des engagements de financement ou de garantie inscrits en hors-bilan, le risque est pris en compte sous forme de provisions pour risques et charges.

Les dotations et reprises sur dépréciation des créances, de même que les charges couvertes par cette dépréciation figurent au compte de résultat parmi les éléments relatifs au coût du risque pour la fraction en capital des créances et sous les rubriques « Intérêts et produits assimilés » pour la partie intérêts des créances.

Quand le risque de crédit est identifié, non pas sur base individuelle, mais sur la base d'un portefeuille d'encours présentant des caractéristiques de risques similaires et pour lequel les informations disponibles permettent d'anticiper un risque de défaillance et de pertes à l'échéance, il est constaté sous forme de provision pour risque de contrepartie au passif.

Les créances irrécouvrables sont inscrites en pertes et les dépréciations correspondantes font l'objet d'une reprise.

4.3.3. Titres : Le terme « titres » recouvre les titres du marché interbancaire, les bons du Trésor et les autres titres de créances négociables, les obligations et les autres valeurs mobilières dites à revenu fixe (c'est-à-dire à rendement non aléatoire), les actions et les autres titres à revenu variable.

Les opérations sur titres sont régies au plan comptable par deux textes principaux :

- le règlement CRC n° 2008-17, modifiant le règlement n° 90-01 du CRBF du 23 février 1990 et complété par l'instruction n° 94-07 de la Commission bancaire, qui définit les règles générales de comptabilisation et de valorisation des titres ;
- le règlement n° 89-07 du CRBF, complété de l'instruction n° 94-06 de la Commission bancaire, qui définit les règles relatives à des opérations particulières de cession comme les cessions temporaires de titres.

Les titres sont classés dans les catégories suivantes : titres de participation et parts dans les entreprises liées, autres titres détenus à long terme, titres d'investissement, titres de l'activité de portefeuille, titres de placement et titres de transaction.

Pour les titres de transaction, de placement, d'investissement ainsi que de l'activité de portefeuille, les risques de défaillance avérés de la contrepartie dont les impacts peuvent être isolés font l'objet de dépréciations. Les mouvements de dépréciations sont inscrits en coût du risque.

La Compagnie de Financement Foncier ne détient pas de titres de transaction, ni de titres d'activité de portefeuille.

Par ailleurs, en tant que société de crédit foncier, la Compagnie de Financement Foncier ne peut pas détenir de titres de participation. Elle détient seulement une action de 15,24 € de la SGFGAS, ce qui lui permet d'acquérir des prêts garantis par l'État, au titre de la SGFGAS. Cette participation a fait l'objet d'une autorisation spécifique du régulateur.

Titres de placement. — Sont considérés comme des titres de placement, les titres qui ne sont inscrits dans aucune autre catégorie.

Les titres de placement sont enregistrés pour leur prix d'acquisition frais exclus.

Le cas échéant, pour les titres à revenu fixe, les intérêts courus sont constatés dans des comptes rattachés en contrepartie du compte de résultat au poste « Intérêts et produits assimilés ».

La différence éventuelle entre le prix d'acquisition et la valeur de remboursement (prime ou décote) des titres à revenu fixe est rapportée au compte de résultat sur la durée résiduelle du titre en utilisant la méthode actuarielle.

Les titres de placement sont évalués au plus bas de leur prix d'acquisition ou de leur prix de marché. Les moins-values latentes font l'objet d'une dépréciation qui peut être apprécier par ensembles homogènes de titres, sans compensation avec les plus-values constatées sur les autres catégories de titres.

Les gains ou pertes provenant des éventuels instruments de couverture, au sens de l'article 4 du règlement n° 88-02 du CRBF, sont pris en compte pour le calcul des dépréciations. Les moins-values latentes sont provisionnées. Les plus-values latentes ne sont pas comptabilisées.

Les plus et moins-values de cession réalisées sur les titres de placement, ainsi que les dotations et reprises de dépréciations sont enregistrées dans la rubrique « Gains ou pertes sur opérations des portefeuilles de placement et assimilés ».

Titres d'investissement. — Ce sont des titres à revenu fixe assortis d'une échéance fixe qui ont été acquis ou reclassés de la catégorie « Titres de transaction » ou de la catégorie « Titres de placement » avec l'intention manifeste et la capacité de les détenir jusqu'à l'échéance. Les titres ne doivent pas être soumis à une contrainte existante, juridique ou autre, qui serait susceptible de remettre en cause l'intention de détention jusqu'à l'échéance des titres. Le classement en titres d'investissement ne fait pas obstacle à leur désignation comme éléments couverts contre le risque de taux d'intérêt.

Les titres d'investissement sont enregistrés pour leur prix d'acquisition, frais exclus. Lorsqu'ils proviennent du portefeuille de placement, ils sont inscrits à leur prix d'acquisition et les dépréciations antérieurement constituées sont reprises sur la durée de vie résiduelle des titres concernés.

L'écart entre le prix d'acquisition et la valeur de remboursement des titres, ainsi que les intérêts courus attachés à ces derniers, sont enregistrés selon les mêmes règles que celles applicables aux titres de placement à revenu fixe.

Ils peuvent faire l'objet d'une dépréciation s'il existe une forte probabilité que l'établissement ne conserve pas les titres jusqu'à l'échéance en raison de circonstances nouvelles, ou s'il existe des risques de défaillance de l'émetteur des titres. Les plus-values latentes ne sont pas comptabilisées.

Les titres d'investissement ne peuvent pas, sauf exceptions prévues à l'article 7 bis du CRC 90-01, faire l'objet de vente ou de transfert dans une autre catégorie de titres.

Les titres de transaction ou de placement à revenus fixes, reclassés vers la catégorie titres d'investissement, dans le cadre de l'illiquidité des marchés, par application des dispositions du règlement CRC n° 2008-17, peuvent toutefois être cédés lorsque le marché sur lequel ils sont échangés redevenant actif.

Reclassement d'actifs financiers. — Dans un souci d'harmonisation et de cohérence avec les normes IFRS, le Conseil national de la comptabilité a publié le règlement n° 2008-17 du 10 décembre 2008 modifiant le règlement n° 90-01 du Comité de la réglementation bancaire et financière relatif à la comptabilisation des opérations sur titres. Ce règlement reprend les dispositions de l'avis n° 2008-19 du 8 décembre 2008 relatif aux transferts de titres hors de la catégorie « Titres de transaction » et hors de la catégorie « Titres de placement ».

Le reclassement hors de la catégorie « Titres de transaction », vers les catégories « Titres d'investissement » et « Titres de placement » est désormais possible dans les deux cas suivants :

- dans des situations exceptionnelles de marché nécessitant un changement de stratégie ;
- lorsque des titres à revenu fixe ne sont plus, postérieurement à leur acquisition, négociables sur un marché actif et si l'établissement a l'intention et la capacité de les détenir dans un avenir prévisible ou jusqu'à leur échéance.

Le transfert de la catégorie « Titres de placement » vers la catégorie « Titres d'investissement » est applicable à la date de transfert dans l'une ou l'autre des conditions suivantes :

- dans des situations exceptionnelles de marché nécessitant un changement de stratégie ;
- lorsque les titres à revenu fixe ne sont plus négociables sur un marché actif.

La Compagnie de Financement Foncier n'a procédé à aucun reclassement du portefeuille « Titres de placement » vers le portefeuille « Titres d'investissement » au cours de l'exercice 2012.

Opérations de pension. — Les opérations de pension livrée sont comptabilisées conformément aux dispositions du règlement n° 89-07 du Comité de la réglementation bancaire et financière complété par l'instruction n° 94-06 de la Commission bancaire.

Les éléments d'actif mis en pension sont maintenus au bilan du cédant, qui enregistre au passif le montant encaissé, représentatif de sa dette à l'égard du cessionnaire. Le cessionnaire enregistre à l'actif le montant versé représentatif de sa créance à l'égard du cédant. Lors des arrêtés comptables, les actifs mis en pension, ainsi que la dette à l'égard du cessionnaire ou la créance sur le cédant, sont évalués selon les règles propres à chacune de ces opérations.

4.3.4. Dettes représentées par un titre : Les dettes représentées par un titre sont présentées selon la nature de leur support : bons de caisse, titres du marché interbancaire et titres de créances négociables, titres obligataires et assimilés, à l'exclusion des titres subordonnés qui sont classés sur une ligne spécifique au passif.

Les intérêts courus non échus attachés à ces titres sont portés dans un compte de dettes rattachées en contrepartie du compte de résultat.

Les frais d'émission sont étalés sur la durée de vie des emprunts correspondants. Les primes d'émission et de remboursement sont étalées sur la durée de la vie de l'emprunt par le biais d'un compte de charge à répartir.

4.3.5. Dettes subordonnées : Les dettes subordonnées regroupent les fonds provenant de l'émission de titres ou d'emprunts subordonnés, à durée déterminée ou à durée indéterminée. Le remboursement en cas de liquidation du débiteur n'est possible qu'après désintéressement des autres créanciers. Les intérêts courus à verser attachés aux dettes subordonnées sont portés dans un compte de dettes rattachées en contrepartie du compte de résultat.

4.3.6. Provisions : Ce poste recouvre les provisions destinées à couvrir des risques et des charges non directement liés à des opérations bancaires au sens de l'article L. 311-1 du Code monétaire et financier et des opérations connexes définies à l'article L. 311-2 de ce même code, nettement précisés quant à leur objet, et dont le montant ou l'échéance ne peuvent être fixés de façon précise. A moins d'être couverte par un texte spécifique, la constitution de

telles provisions est subordonnée à l'existence d'une obligation envers un tiers à la clôture et à l'absence de contrepartie équivalente attendue de ce tiers, conformément aux dispositions du règlement CRC n° 2000-06.

Ce poste comprend notamment les provisions pour risques de contrepartie évoquées au paragraphe 4.3.2.

4.3.7. Fonds pour risques bancaires généraux : Ces fonds sont destinés à couvrir les risques inhérents aux activités de l'entité, conformément aux conditions requises par l'article 3 du règlement n° 90-02 du CRBF et par l'instruction n° 86-05 modifiée de la Commission bancaire.

4.3.8. Instruments financiers à terme : Les opérations de couverture et de marché sur des instruments financiers à terme de taux d'intérêt, de change ou d'actions sont enregistrées conformément aux dispositions des règlements n° 88-02 et 90-15 du CRBF modifiés et de l'instruction 94-04 modifiée par l'instruction 2003-03 de la Commission bancaire.

Les engagements relatifs à ces opérations sont inscrits dans les comptes de hors-bilan pour la valeur nominale des contrats. À la date de clôture, le montant de ces engagements représente le volume des opérations non dénouées à la clôture.

Les principes comptables appliqués diffèrent selon la nature des instruments et les intentions des opérateurs à l'origine.

Opérations fermes. — Les contrats d'échange de taux et assimilés (accords de taux futurs, garantie de taux plancher et plafond) sont classés selon le critère de l'intention initiale dans les catégories suivantes :

- micro-couverture (couverture affectée) ;
- macro-couverture (gestion globale de bilan) ;
- positions spéculatives/positions ouvertes isolées ;
- gestion spécialisée d'un portefeuille de transaction.

Les montants perçus ou payés concernant les deux premières catégories sont comptabilisés *prorata temporis* dans le compte de résultat.

Les charges et produits d'instruments utilisés à titre de couverture d'un élément ou d'un ensemble d'éléments homogènes sont enregistrés en résultat de manière symétrique à la prise en compte des produits et charges sur les éléments couverts. Les éléments de résultat de l'instrument de couverture sont comptabilisés dans le même poste que les produits et charges concernant les éléments couverts en « Intérêts et produits assimilés » et « Intérêts et charges assimilées ». Le poste « Gains ou pertes sur opérations des portefeuilles de négociation » est utilisé lorsque les éléments couverts sont inclus dans le portefeuille de négociation.

Les charges et produits relatifs aux instruments financiers à terme ayant pour objet de couvrir et de gérer un risque global de taux sont inscrits *prorata temporis* en compte de résultat au poste « Intérêts et produits assimilés » et « Intérêts et charges assimilées ». Les gains et les pertes latentes ne sont pas enregistrés.

Les charges et les produits relatifs à certains contrats constituant des positions ouvertes isolées sont enregistrés dans les résultats au dénouement des contrats ou *prorata temporis* selon la nature de l'instrument. La comptabilisation des plus ou moins-values latentes est fonction de la nature des marchés concernés (organisés et assimilés ou de gré à gré).

Sur les marchés de gré à gré, les pertes latentes éventuelles, constatées par rapport à la valeur de marché, font l'objet d'une provision. Les plus-values latentes ne sont pas enregistrées.

Sur les marchés organisés ou assimilés, les instruments bénéficient d'une cotation permanente et d'une liquidité suffisante pour justifier leur valorisation au prix de marché. Les plus-values latentes ne sont pas enregistrées.

La Compagnie de Financement Foncier ne détient pas de contrats relevant de la gestion spécialisée d'un portefeuille ni de transaction ni en position ouverte isolée.

Les soultes de conclusion sont amorties sur la durée de vie de l'élément couvert.

Les soultes de résiliation ou d'assignation sont comptabilisées comme suit :

- pour les opérations classées en gestion spécialisée ou en position ouverte isolée, les soultes sont rapportées immédiatement en compte de résultat ;
- pour les opérations de micro-couverture et de macro-couverture, les soultes sont, soit amorties sur la durée de vie résiduelle de l'élément anciennement couvert lorsque le sous-jacent est maintenu, soit rapportées immédiatement en compte de résultat.

Opérations conditionnelles. — Le montant notionnel de l'instrument sous-jacent sur lequel porte l'option ou le contrat à terme est enregistré en distinguant les contrats de couverture des contrats négociés dans le cadre d'opérations de marché.

Pour les opérations sur options de taux d'intérêt, de change ou sur actions, les primes payées ou encaissées sont enregistrées en compte d'attente. Pour les marchés de gré à gré, seules les moins-values font l'objet d'une provision et les plus-values latentes ne sont pas enregistrées. Lors de la revente, du rachat, de l'exercice ou à l'expiration, les primes sont enregistrées immédiatement en compte de résultat.

Pour les opérations de couverture, les produits et charges sont rapportés de manière symétrique à ceux afférents à l'élément couvert. Les instruments conditionnels vendeurs ne sont pas éligibles au classement en macro-couverture.

Les marchés de gré à gré peuvent être assimilés à des marchés organisés lorsque les établissements qui jouent le rôle de mainteneurs de marchés garantissent des cotations permanentes dans des fourchettes réalistes ou lorsque des cotations de l'instrument financier sous-jacent s'effectuent elles-mêmes sur un marché organisé.

Au 31 décembre 2012, la Compagnie de Financement Foncier n'a enregistré aucune garantie de taux en position ouverte isolée.

4.3.9. Intérêts et assimilés – Commissions : Les intérêts et les commissions assimilables par nature à des intérêts sont enregistrés en compte de résultat *prorata temporis*.

Les commissions et coûts liés à l'octroi ou à l'acquisition d'un concours sont notamment assimilés à des compléments d'intérêts et sont étalés sur la durée de vie effective du crédit au *prorata* du capital restant dû.

Les autres commissions sont enregistrées selon la nature de la prestation :

commissions rémunérant une prestation instantanée : enregistrement lors de l'achèvement des prestations ;
commissions rémunérant une prestation continue ou discontinue avec plusieurs échéances successives échelonnées : enregistrement au fur et à mesure de l'exécution de la prestation.

4.3.10. Impôt sur les bénéfices : La charge d'impôt figurant au compte de résultat correspond à l'impôt sur les sociétés dû au titre de l'exercice, à l'impôt différé et aux provisions pour impôts.

La Compagnie de Financement Foncier est comprise dans le périmètre d'intégration fiscale de BPCE, dans le sous-groupe du Crédit Foncier. En application de la convention d'intégration fiscale, la charge d'impôt exigible est calculée et comptabilisée comme en l'absence d'intégration.

La Compagnie de Financement Foncier a opté pour la comptabilisation des impôts différés sur base sociale. Cette option s'applique, selon le principe d'universalité, à l'ensemble des impôts différés résultant des différences temporaires dans les comptes sociaux.

5. – Autres informations.

5.1. Consolidation. — Les comptes individuels de la Compagnie de Financement Foncier sont intégrés dans les comptes consolidés du groupe Crédit Foncier et dans ceux du Groupe BPCE.

5.2. Rémunérations, avances. — Les rémunérations versées en 2012 aux Organes de direction s'élèvent à 120 K€, hors charges sociales.

5.3. Transactions entre parties liées. — Au titre de l'application du règlement ANC 2010-04, les transactions entre parties liées sont conclues à des conditions normales de marché.

5.4. Implantations dans les pays non coopératifs. — L'article L. 511-45 du Code monétaire et financier et l'arrêté du ministre de l'Économie du 6 octobre 2009 imposent aux établissements de crédit de publier en annexe à leurs comptes annuels des informations sur leurs implantations et leurs activités dans les États ou territoires qui n'ont pas conclu avec la France de convention d'assistance administrative en vue de lutter contre la fraude et l'évasion fiscales permettant l'accès aux renseignements bancaires.

Ces obligations s'inscrivent dans le contexte mondial de lutte contre les territoires non fiscalement coopératifs, issues des différents travaux et sommets de l'OCDE, mais participent également à la prévention du blanchiment des capitaux et du financement du terrorisme.

Au 31 décembre 2012, la Compagnie de Financement Foncier n'exerce pas d'activité et n'a pas recensé d'implantation dans les territoires non fiscalement coopératifs.

Note 1. Prêts et créances sur les établissements de crédit (en milliers d'euros) :

	31/12/2012	31/12/2011	31/12/2010
Créances à vue sur les établissements de crédit	216 953	1 409 394	318 007
Comptes ordinaires débiteurs	216 950	239 378	317 716
Comptes et prêts au jour le jour		1 170 000	
Valeurs non imputées (à vue)	3		291
Créances rattachées		16	
Créances à terme sur les établissements de crédit	18 027 133	19 200 455	16 175 208
Comptes et prêts à terme	1 675 749	4 421 343	3 870 494
Créances garanties par des valeurs reçues en pension (2)	16 323 118	14 748 769	12 272 827
Titres reçus en pension livrée			
Prêts subordonnés et prêts participatifs			
Créances rattachées	28 266	30 343	31 887
Créances douteuses			
Montant brut des prêts et créances	18 244 086	20 609 849	16 493 215
Dépréciations des créances douteuses			
Dépréciations des créances douteuses			
Montant net des prêts et créances sur établissements de crédit (1)	18 244 086	20 609 849	16 493 215
(1) Dont secteur aidé	284	472	617
Détail des créances à terme (groupe/hors groupe)			
Comptes et prêts à terme			
Dont opérations groupe	48 413	2 754 938	2 120 411
Dont opérations hors groupe	1 627 336	1 666 405	1 750 084
Créances garanties par des valeurs reçues en pension			
Dont opérations groupe (2)	16 323 118	14 748 769	12 272 827
Dont opérations hors groupe			
Créances rattachées			
Dont opérations groupe		1 595	953
Dont opérations hors groupe	28 266	28 748	30 934
Créances groupe	16 371 531	17 505 302	14 394 191
Créances hors groupe	1 655 602	1 695 153	1 781 017
Total	18 027 133	19 200 455	16 175 208
Détail des créances à vue (groupe/hors groupe)			
Comptes et prêts à vue			
Dont opérations groupe		213 253	316 972
Dont opérations hors groupe	3 697	1 177 359	744
Créances rattachées			
Dont opérations groupe			
Dont opérations hors groupe			16
Valeurs non imputées			
Dont opérations groupe (au palier Crédit Foncier)			
Dont opérations hors groupe	3		291

Créances groupe		213 253	232 019	316 972
Créances hors groupe		3 700	1 177 376	1 035
Total		216 953	1 409 395	318 007 (2)

(2) BCTG émis par des entités du Groupe BPCE, parties des valeurs de remplacement, et créances SPT remises en garantie par L. 211-38.

Note 1 bis. Répartition des encours de créances à terme sur les établissements de crédit (en milliers d'euros) :

	Valeur brute	31/12/2012		31/12/2011	31/12/2010
		Dépréciations	Valeur nette	Valeur nette	Valeur nette
Créances à terme					
Refinancement habitat aidé	284		284	472	617
Refinancement habitat concurrentiel	730		730	984	1 403
Personnes publiques	1 654 588		1 654 588	1 693 697	1 778 997
Financements structurés					
Autres prêts aux établissements de crédit (1)	16 371 531		16 371 531	17 505 302	14 394 191
Créances à terme douteuses					
Montant net des prêts et créances sur établissements de crédit	18 027 133		18 027 133	19 200 455	(1) 16 175 208

(1) BCTG émis par des entités du Groupe BPCE, parties des valeurs de remplacement, et prêts consentis au Groupe BCPE et garantis par des créances SPT sous L. 211-38, et « fonds dédiés » (pour 48 M€).

Note 2. Prêts et créances sur la clientèle (en milliers d'euros) :

	Créances saines			Créances douteuses			Dépréciations			Montants nets		
	31/12/2012	31/12/2011	31/12/2010	31/12/2012	31/12/2011	31/12/2010	31/12/2012	31/12/2011	31/12/2010	31/12/2012	31/12/2011	31/12/2010
Comptes ordinaires débiteurs												
Concours à la clientèle (1)	40 534 546	40 104 789	39 239 669	833 988	579 251	487 360	25 105	24 001	17 888	41 343 429	40 660 039	39 709 141
Prêts à la clientèle financière												
Crédits à l'exportation	2 067 140	2 676 687	3 561 328							2 067 140	2 676 687	3 561 328
Crédits de trésorerie (2)												
Crédits à l'équipement (3)	8 351 579	8 754 660	9 453 366	751	1 035	3 127	280	210	404	8 352 050	8 755 485	9 456 089
Crédits à l'habitat	29 890 953	28 430 432	25 860 784	829 429	574 696	480 543	23 700	22 698	16 449	30 696 681	28 982 430	26 324 878
Autres crédits à la clientèle												
Valeurs non imputées	41 998	48 535	54 566	1 489	1 548	1 826	1 125	1 093	1 035	42 362	48 990	55 357
Prêts subordonnés												
Créances rattachées												
Total	182 876	194 071	303 232	2 319	1 972	1 865				185 195	196 043	305 097
général (1) (4)	40 534 546	40 104 789	39 239 669	833 988	579 251	487 361	25 105	24 001	17 888	41 343 429	40 660 039	39 709 141
(1) Dont secteur aidé	426 776	653 841	859 825	113 840	52 118	62 408	80	81	107	540 535	705 878	922 126
Dont secteur concurrentiel	40 107 770	39 450 948	38 379 844	720 148	527 133	424 953	25 025	23 920	17 781	40 802 893	39 954 161	38 787 015

L'augmentation des créances douteuses du secteur aidé est principalement liée à une créance de 72,3 M€, intégralement garantie par l'État français.
Parmi les créances, les créances restructurées représentent un montant de 9,9 M€ au 31 décembre 2012.

NB : La Compagnie de Financement Foncier ne recense aucune créance intragroupe sur les concours à la clientèle.

(2) En 2007, elle a acheté les créances sur le Secteur public territorial d'Ixis CIB, devenu Natixis, qui comprennent des ouvertures de crédit permanent qui s'élèvent à 2 021 M€ au 31 décembre 2012 contre 2 677 M€ à fin décembre 2011 et à 3 462 M€ à fin décembre 2010.

(3) Les crédits à l'équipement représentent des prêts aux collectivités locales.

(4) Les créances sur la clientèle éligibles au refinancement de la Banque Centrale se montent à 8 164 M€ au 31 décembre 2012 en capitaux restant dus.

Note 2 bis a : dépréciations et provisions constituées en couverture de risque crédit (en milliers d'euros) :

	31/12/2010	Dotations	Reprises	31/12/2011	Dotations	Reprises	Mvts divers	31/12/2012
Dépréciations inscrites en déduction des éléments d'actif								
Crédits à la clientèle et sur établissements de crédit (1)	17 888	13 770	-7 657	24 001	11 766	-10 662		25 105
Provisions inscrites au passif								
Crédits à la clientèle, sur établissements de crédit et sur titres	7 515	2 239	-3 182	6 572	7 662	-53		14 181
Total	25 403	16 009	-10 839	30 573	19 428	-10 715		39 286

(1) Les dépréciations des créances sont évaluées en valeur actualisée, conformément au CRC 2002-03.

Note 2 bis b : surcotes – décotes sur créances acquises (en milliers d'euros) :

	31/12/2010	Nouvelles entrées	Étalement	31/12/2011	Nouvelles entrées	Étalement	31/12/2012
Créances sur établissements de crédit							
Surcotes	99 571		-10 137	89 434		-10 359	79 075
Décotes							
Net	99 571		-10 137	89 434		-10 359	79 075
Crédits à la clientèle							
Surcotes	473 288	114 197	-101 232	486 253	192 018	-79 228	599 043
Décotes	-711 511	-249 878	72 525	-888 864	-99 592	145 623	-842 833
Net	-238 223	-135 681	-28 707	-402 611	92 426	66 395	-243 790
Total	-138 652	-135 681	-38 844	-313 177	92 426	56 036	-164 715

Note 2 ter : répartition des encours de crédit clientèle (en milliers d'euros)

	31/12/2012			31/12/2011	31/12/2010
	Brut	Déprécia-tions	Net		
Particuliers	25 542 632		25 542 632	23 576 699	21 075 388
Secteur aidé	181 519		181 519	286 801	434 809
Habitat concurrentiel	25 360 688		25 360 688	23 289 589	20 640 396
Autres	425		425	309	183
Entrepreneurs individuels	1 390 443		1 390 443	1 560 889	1 368 369
Secteur aidé	10 788		10 788	14 309	21 501
Habitat concurrentiel	1 379 655		1 379 655	1 546 418	1 346 657
Autres				162	211
Secteur public territorial et souverains	10 306 014		10 306 014	11 351 941	13 101 434
Secteur aidé	68 154		68 154	80 646	91 124
Habitat concurrentiel	322 712		322 712	344 578	376 527
Autres	9 915 148		9 915 148	10 926 717	12 633 783
Opérateurs sociaux	2 599 866		2 599 866	2 804 880	3 096 147
Secteur aidé	157 162		157 162	179 670	207 922
Habitat concurrentiel	2 373 428		2 373 428	2 551 067	2 809 616
Autres	69 276		69 276	74 143	78 609
Investisseurs immobiliers	5 536		5 536	103 247	105 648
Secteur aidé	1 980		1 980	84 813	93 812
Habitat concurrentiel	3 432		3 432	10 145	11 827
Autres	124		124	8 289	9
Financements structurés	689 013		689 013	702 381	483 324
Secteur aidé	6 888		6 888	7 120	10 030
Transports				182	182
Grands projets	663 923		663 923	676 376	437 052
Autres	18 202		18 202	18 703	36 060
Autres	1 042		1 042	4 752	9 359
Secteur aidé	285		285	482	627
Habitat concurrentiel	27		27	3 288	7 330
Autres	730		730	982	1 403
Sous-total créances clientèle	40 534 546		40 534 546	40 104 789	39 239 669

Créances douteuses	833 988	25 105	808 883	555 250	469 473
Dont secteur aidé	113 840	80	113 760	52 037	62 301
Dont secteur concurrentiel	720 148	25 025	695 123	503 213	407 172
Total créances clientèle (1)	41 368 534	25 105	41 343 429	40 660 039	39 709 142
(1) Dont secteur aidé	540 616	80	540 536	705 878	922 126
Dont secteur concurrentiel	40 827 918	25 025	40 802 893	39 954 161	38 787 016

Note 2 quater : tableau de répartition des encours douteux de crédit (en milliers d'euros)

Au 31/12/2012	Total créances douteuses			Dont créances douteuses compromises		
	Brut	Dépréciations	Net	Brut	Dépréciations	Net
Particuliers	704 876	21 631	683 245	107 147	20 144	87 003
Habitat aidé	25 242	42	25 200			
Habitat concurrentiel	678 026	20 347	657 679	105 563	18 902	86 661
Autres	1 608	1 242	366	1 584	1 242	342
Entrepreneurs individuels	37 021	2 258	34 763	8 208	1 946	6 262
Habitat aidé	5 293		5 293			
Habitat concurrentiel	31 713	2 256	29 457	8 199	1 944	6 255
Autres	15	2	13	9	2	7
Secteur public territorial et souverains	1 583	16	1 567			
Habitat aidé	385		385			
Habitat concurrentiel						
Autres	1 198	16	1 182			
Opérateurs sociaux	2 250	119	2 131	86	50	36
Habitat aidé						
Habitat concurrentiel	2 054	117	1 937	86	50	36
Autres	196	2	194			
Investisseurs immobiliers	85 137	798	84 339	1 949	746	1 203
Habitat aidé	81 379	38	81 341			
Habitat concurrentiel	3 254	638	2 616	1 445	624	821
Autres	504	122	382	504	122	382
Financements structurés	3 121	283	2 838	751	251	500
Habitat aidé	1 541		1 541			
Habitat concurrentiel						
Autres	1 580	283	1 297	751	251	500
Autres						
Total (1)	833 988	25 105	808 883	118 141	23 137	95 004
(1) Dont secteur aidé	113 840	80	113 760			
Dont secteur concurrentiel (2)	720 148	25 025	695 123	118 141	23 137	95 004

(2) L'encours des créances douteuses du secteur concurrentiel comprend 327,9 M€ de prêts garantis par la SGFGAS. Conformément au règlement CRC 2005-03, les encours douteux compromis n'intègrent pas les prêts qui bénéficient d'une garantie couvrant la quasi-totalité des risques.

Il s'agit notamment des prêts du secteur aidé et des prêts bénéficiant de la garantie du FGAS (En milliers d'euros) :

Au 31/12/2011	Total créances douteuses			Dont créances douteuses compromises		
	Brut	Dépréciations	Net	Brut	Dépréciations	Net
Particuliers	517 766	17 598	500 168	72 983	11 687	61 296
Secteur aidé	35 572	42	35 530			
Habitat concurrentiel	480 662	16 455	464 207	71 593	10 638	60 955
Autres	1 532	1 101	431	1 390	1 049	341

Entrepreneurs individuels	44 825	4 571	40 254	12 571	3 990	8 581
Secteur aidé	8 631		8 631			
Habitat concurrentiel	36 027	4 527	31 500	12 504	3 988	8 516
Autres	167	44	123	67	2	65
Secteur public territorial et souverains	1 629	35	1 594			
Secteur aidé	535		535			
Habitat concurrentiel						
Autres	1 094	35	1 059			
Opérateurs sociaux	4 879	95	4 784	81	45	36
Secteur aidé	679		679			
Habitat concurrentiel	3 914	92	3 822	81	45	36
Autres	286	3	283			
Investisseurs immobiliers	5 704	837	4 867	1 968	693	1 275
Secteur aidé	3 653	39	3 614			
Habitat concurrentiel	1 547	676	871	1 464	571	893
Autres	504	122	382	504	122	382
Financements structurés	4 448	865	3 583	1 222	764	458
Secteur aidé	3 048		3 048			
Habitat concurrentiel						
Autres	1 400	865	535	1 222	764	458
Autres						
Total (1)	579 251	24 001	555 250	88 825	17 179	71 646
(1) Dont secteur aidé	52 118	81	52 037			
Dont secteur concurrentiel (2)	527 133	23 920	503 213	88 825	17 179	71 646

(2) L'encours des créances douteuses du secteur concurrentiel comprend 241,1 M€ de prêts garantis par la SGFGAS. Conformément au règlement CRC 2005-03, les encours douteux compromis n'intègrent pas les prêts qui bénéficient d'une garantie couvrant la quasi-totalité des risques. Il s'agit notamment des prêts du secteur aidé et des prêts bénéficiant de la garantie du FGAS.

Au 31/12/2010 (en milliers d'euros)	Total créances douteuses			Dont créances douteuses compromises		
	Brut	Dépréciations	Net	Brut	Dépréciations	Net
Particuliers	423 361	12 122	411 239	45 783	7 703	38 080
Habitat aidé	45 673	62	45 611			
Habitat concurrentiel	376 258	10 994	365 264	44 353	6 637	37 716
Autres	1 430	1 066	364	1 430	1 066	364
Entrepreneurs individuels	41 806	3 843	37 963	10 592	3 171	7 421
Habitat aidé	8 719	11	8 708			
Habitat concurrentiel	32 920	3 793	29 127	10 538	3 171	7 367
Autres	167	39	128	54		54
Secteur public territorial et souverains	6 722	139	6 583			
Habitat aidé	794		794			
Habitat concurrentiel	2 463	86	2 377			
Autres	3 465	53	3 412			
Opérateurs sociaux	5 376	269	5 107	1 013	240	773
Habitat aidé	633		633			
Habitat concurrentiel	4 267	171	4 096	537	142	395
Autres	476	98	378	476	98	378
Investisseurs immobiliers	5 997	630	5 367	1 952	569	1 383
Habitat aidé	3 925	34	3 891			
Habitat concurrentiel	1 594	474	1 120	1 474	447	1 027

Autres	478	122	356	478	122	356
Financements structurés	4 099	885	3 214	1 321	875	446
Habitat aidé	2 664		2 664			
Habitat concurrentiel						
Autres	1 435	885	550	1 321	875	446
Autres						
Total (1)	487 361	17 888	469 473	60 661	12 558	48 103
(1) Dont secteur aidé	62 408	107	62 301			
Dont secteur concurrentiel (2)	424 953	17 781	407 172	60 661	12 558	48 103

(2) L'encours des créances douteuses du secteur concurrentiel comprend 186,68 M€ de prêts garantis par la SGFGAS. Conformément au règlement CRC 2005-03, les encours douteux compromis n'intègrent pas les prêts qui bénéficient d'une garantie couvrant la quasi-totalité des risques. Il s'agit notamment des prêts du secteur aidé et des prêts bénéficiant de la garantie du FGAS.

Note 3. Titres de placement et d'investissement (en milliers d'euros) :

	31/12/2012	31/12/2011	31/12/2010
Titres de placement (1)	9 301 157	9 341 377	7 053 817
Obligations (4)	25 462	75 905	76 159
Titres du marché interbancaire (4)	9 263 000	9 238 000	6 960 000
Titres de créances négociables			
Créances rattachées	12 695	27 471	17 658
Montants bruts	9 301 157	9 341 377	7 053 817
Dépréciations sur titres de placement à revenu fixe		-19 762	-13 942
Titres de placement montants nets	9 301 157	9 321 615	7 039 875
Titres d'investissement (2)	24 117 290	31 907 205	37 449 897
Obligations (4)	12 157 135	14 168 533	15 526 664
Parts de FCT (4)	11 786 278	17 497 702	21 667 096
Dépréciations sur titres d'investissement			
Créances rattachées	173 877	240 970	256 137
Total portefeuille placement + investissement (3)	33 418 447	41 228 820	44 489 772

(1) Au 31 décembre 2012, la valeur de marché des titres obligataires de placement cotés se monte à 26 482 K€ dont 1 019 K€ de plus-values latentes (avant swaps).

(2) Aucune moins-value latente n'a été comptabilisée au 31 décembre 2012 concernant les titres d'investissement (données communiquées en application du règlement CRC 2004-16 du 23 novembre 2004 relatif aux informations à fournir résultant de la transposition des directives européennes « Juste valeur » et « Modernisation »).

(3) Le portefeuille titres ne présente pas d'encours douteux.

(4) Dont :

	31/12/2012	31/12/2011	31/12/2010
Titres cotés	19 629 728	25 660 708	33 405 276
Titres non cotés	13 602 147	15 319 433	10 824 643
Total	33 231 875	40 980 141	44 229 919

Les titres du marché interbancaire sont des titres non cotés, sous forme de billets hypothécaires émis par le Crédit Foncier et garantis par des créances hypothécaires aux particuliers.

En application de l'instruction CB 94-07, la juste valeur globale du portefeuille d'investissement représente un montant de 23 721 319 K€, hors créances rattachées.

Au cours de l'exercice 2012, aucun reclassement en titres d'investissement n'a été effectué.

Au 31 décembre 2012, les expositions sur les États ayant fait l'objet d'un plan de soutien par l'Union européenne (Grèce, Irlande, Portugal) sont les suivantes :

Pays(en millions d'euros)	Nominal	Valeur comptable hors ICNE	Juste valeur hors ICNE
Irlande	135	135	138,5

L'exposition de la Compagnie de Financement Foncier au risque souverain sur les autres pays est recensée dans le rapport sur la gestion des risques.

Note 3 bis. Surcotes – décotes (en milliers d'euros) :

Au 31/12/2012				Valeur brute		Valeur de remboursement		Différence +/-	
Titres de placement									
Obligations				25 462		25 462			
Autres titres à revenu fixe				9 263 000		9 263 000			
Titres d'investissement									
Obligations				12 157 135		12 126 626		-30 509	
Autres titres à revenu fixe				11 786 278		11 806 314		20 036	

Note 3 ter. Immobilisations financières (en milliers d'euros) :

	Brut au 31/12/2010	Acquisi-tions	Cessions/ Rembour-sements (1)	Reclas-semens-t	Variat-ion su-rcotes-décotes	Variat-ion cours de change	Brut au 31/12/2011	Acquisi-tions	Cessions/ Rembour-sements (1)	Reclas-semens-t	Variat-ion su-rcotes-décotes	Vari-ation cours de change	Brut au 31/12/2012
Titres d'investis-sement	37 193 760	329 537	-6 187 657		7 599	322 997	31 666 236	31 061	-7 412 026		10 951	-352 809	23 943 413
Total	37 193 760	329 537	-6 187 657		7 599	322 997	31 666 236	31 061	-7 412 026		10 951	-352 809	23 943 413
Créances rattachées	256 138						240 970						173 877
Total général	37 449 898	329 537	-6 187 657		7 599	322 997	31 907 206	31 061	-7 412 026		10 951	-352 809	24 117 290

(1) Les cessions ont été réalisées conformément aux possibilités offertes par la réglementation (CRBF 90-01) notamment dans les cas de dégradation de la qualité de crédit d'un émetteur ou de contraintes réglementaires.

Note 4. Immobilisations incorporelles et corporelles (en milliers d'euros) :

	Brut au 31/12/2011	Acquisitio-n 2012	Cessions 2012	Brut au 31/12/2012	Amortiss-ements et dépréci-ations au 31/12/2012	Net au 31/12/2012	Net au 31/12/2011	Net au 31/12/2010
Immobilisations incorporelles								
Écart incorporel/apport du CFF								
Autres immobilisations incorporelles								
Total								

Note 4 bis. Amortissements et dépréciations des immobilisations corporelles et incorporelles (en milliers d'euros) :

	Montants au 31/12/2010	Dotations 2011	Reprises 2011	Montants au 31/12/2011	Dotations 2012	Reprises 2012	Montants au 31/12/2012
Immobilisations incorporelles	119 408		119 408				
Total	119 408		119 408				

Note 5. Autres actifs (en milliers d'euros) :

			31/12/2012	31/12/2011	31/12/2010
Instruments conditionnels achetés			1 518	2 852	5 270
Comptes de règlement relatifs aux opérations sur titres				440	3 057
Débiteurs divers			4 085	2 167	5 371
Dépôts versés sur opérations de collatérisation					
Autres dépôts et cautionnements			22	22	21
Créances d'intégration fiscale					
Autres débiteurs divers			4 063	2 144	5 350
Compte spécial de bonification				67 506	79 819

Total	5 603	72 965	93 517
-------	-------	--------	--------

Note 6. Comptes de régularisation – actif (en milliers d'euros) :

	31/12/2012	31/12/2011	31/12/2010
Comptes d'encaissement			
Charges à répartir	387 728	427 176	439 619
Primes d'émission et de remboursement des titres à revenu fixe (<i>Cf. note 6 bis</i>)	387 728	427 176	439 619
Autres charges à répartir			
Charges constatées d'avance	1 125 682	223 249	231 270
Soultes de swaps payées à étaler	1 125 594	222 532	230 533
Autres charges constatées d'avance	88	717	737
Produits à recevoir	1 582 496	1 900 876	1 931 435
Intérêts courus non échus sur contrats d'échange (swaps)	1 578 842	1 896 372	1 926 844
Autres produits à recevoir	3 654	4 504	4 591
Autres comptes de régularisation actif	969 314	640 606	433 441
Domiciliations à encaisser	211 308	141 605	65 515
Actif d'impôts différés (1)	322 006	68 701	31 611
Comptes d'ajustement devises (2)	56 037		
Autres comptes de régularisation (3)	379 964	430 300	336 315
Total	4 065 221	3 191 907	3 035 765

(1) Les impôts différés actifs sont essentiellement constitués de différences temporaires et ne laissent pas présager d'incertitude quant à leur utilisation.

(2) Cette rubrique permet de rétablir l'équilibre entre les actifs et les passifs, suite à la constatation au compte de résultat de gains ou de pertes relatifs à l'évaluation des opérations de hors-bilan en devises (cf. note 17). Une rubrique similaire figure en note 11.

(3) Dont comptes d'emprunteurs (versements en attente d'application sur comptes de prêts) et déblocages de fonds sur prêts pour le compte du Crédit Foncier : 96 063 K€ au 31 décembre 2012 contre 96 058 K€ au 31 décembre 2011 et 236 051 K€ au 31 décembre 2010.

Note 6 bis : charges à répartir (en milliers d'euros) :

	31/12/2012	31/12/2011	31/12/2010
Primes d'émission ou de remboursement			
Dettes représentées par un titre			
Obligations foncières			
Secteur aidé	957	1 545	2 132
Secteur non aidé	386 771	425 631	437 487
Titres des créances négociables (BMTN)			
Total des primes d'émission ou de remboursement	387 728	427 176	439 619
Total des charges à répartir	387 728	427 176	439 619

Note 7. Dettes envers les établissements de crédit (en milliers d'euros) :

	31/12/2012	31/12/2011	31/12/2010
Dettes à vue sur les établissements de crédit	22 141	3 931	69 022
Comptes à vue des établissements de crédit	125		856
Emprunts au jour le jour auprès des établissements de crédit			
Autres sommes dues aux établissements de crédit	22 016	3 931	68 166
Dettes rattachées			
Dettes à terme sur les établissements de crédit	3 831 162	4 899 582	5 484 769
Emprunts et comptes à terme (1)	3 201 507	4 272 668	4 864 455
Valeurs données en pension			
Titres donnés en pension	597 829	597 829	597 829
Dettes rattachées	31 827	29 085	22 486

Total	3 853 303	4 903 513	5 553 791
Détail des dettes à vue (groupe/hors groupe)	22 141	3 931	69 022
Dont groupe	882	1 024	268
Autres sommes dues aux établissements de crédit	882	1 024	268
Emprunts au jour le jour auprès des établissements de crédit			
Dettes rattachées			
Dont hors groupe	21 259	2 907	68 754
Autres sommes dues aux établissements de crédit	21 259	2 907	68 754
Détail des dettes à terme (groupe/hors groupe)	3 831 162	4 899 582	5 484 769
Dont groupe	2 763 524	3 315 990	3 383 676
Emprunts et comptes à terme	2 164 938	2 715 544	2 783 998
Titres donnés en pension livrée	598 587	600 446	599 678
Dont hors groupe	1 067 638	1 583 592	2 101 093
Refinancement Banque de France (pool 3G)	1 000 000	1 500 000	2 000 000
Autres emprunts à terme	56 730	78 584	98 168
Titres donnés en pension livrée			
Dettes rattachées	10 908	5 008	2 925
Total dettes groupe	2 764 406	3 317 014	3 383 944
Total dettes hors groupe	1 088 897	1 586 499	2 169 847
Total général	3 853 303	4 903 513	5 553 791
(I) Dont secteur aidé	22 128	20 887	20 978

Note 8. Dettes envers la clientèle (en milliers d'euros) :

	31/12/2012	31/12/2011	31/12/2010
Comptes ordinaires créditeurs			
Autres comptes à vue et comptes à terme	19 805	7 008	14 867
Autres sommes dues	19 805	7 008	14 867
Autres emprunts à terme auprès de la clientèle			
Comptes créditeurs à terme			
Dettes rattachées			
Total	19 805	7 008	14 867

Note 9. Dettes représentées par un titre (en milliers d'euros) :

	31/12/2012	31/12/2011	31/12/2010
Titres de créances négociables	150 000	150 000	238 000
Dettes rattachées	3 932	5 313	5 780
TCN et dettes rattachées	153 932	155 313	243 780
Emprunts obligataires (1)	82 456 423	87 765 796	86 098 034
Dettes rattachées	1 984 624	2 002 836	2 030 464
Emprunts obligataires et dettes rattachées	84 441 047	89 768 632	88 128 498
Total	84 594 979	89 923 945	88 372 278
(I) Dont secteur aidé	61 267	89 788	116 178

Comprenant un montant de 50 millions de livres sterling bénéficiant de la garantie explicite de l'État français.

La totalité de ces dettes est constituée de ressources bénéficiant du privilège défini à l'article L. 515-19 du CMF (« privilège » des obligations foncières).

Note 10. Autres passifs (en milliers d'euros):

	31/12/2012	31/12/2011	31/12/2010
Instruments conditionnels vendus			41

Créditeurs divers	4 545 512	2 947 362	1 912 582
Dépôts reçus sur opérations de collatérisation	4 450 353	2 884 180	1 744 030
Appels de marge sur opérations de pension			
Dettes fournisseurs			
Dettes d'intégration fiscale (1)	59 220	14 180	9 788
Autres dettes fiscales et sociales	18	22	20
Autres crébiteurs divers	29 564	48 980	158 744
Compte spécial de bonification	6 357		
Fonds publics affectés (2)	96 386	237 270	245 019
Total	4 641 898	3 184 632	2 157 642
(1) Impôt sur les sociétés dû au Crédit Foncier	59 220	14 180	9 788
(2) dont secteur aidé	55 823	189 530	191 737

Note 11. Comptes de régularisation – passif (en milliers d'euros) :

	31/12/2012	31/12/2011	31/12/2010
Comptes d'encaissement	3 433	893	318
Produits constatés d'avance	1 654 933	1 165 035	1 157 011
Plus-values de cession de créances aux FCT constatées d'avance			
Subventions PAS et anciens PTZ	181 737	281 227	340 457
Soultes de swaps perçues à étaler	1 344 035	704 535	604 332
Autres produits constatés d'avance	129 161	179 273	212 222
Charges à payer	580 208	951 445	877 697
Intérêts courus non échus sur dérivés (swaps)	567 208	940 488	864 680
Autres charges à payer	13 000	10 957	13 017
Autres comptes de régularisation passif	103 852	349 387	601 703
Prélèvements externes			
Comptes d'ajustement devises (1)	19 678	127 905	419 896
Divers	84 174	221 482	181 807
Total	2 342 426	2 466 760	2 636 729

(1) Cette rubrique permet de rétablir l'équilibre entre les actifs et les passifs, suite à la constatation au compte de résultat de gains ou de pertes relatifs à l'évaluation des opérations de hors-bilan en devises (cf. note 17). Une rubrique similaire figure en note 6.

Note 12. Provisions (en milliers d'euros) :

	31/12/2012	31/12/2011	31/12/2010
Provisions pour risques de contrepartie	14 181	6 572	7 514
Provisions pour risques potentiels sur encours sains	14 181	6 572	7 515
Provisions sectorielles			
Provisions pour litiges	1 203	1 203	1 604
Litiges sur les dossiers des « particuliers »	1 203	1 203	1 203
Litiges fiscaux			401
Autres litiges			
Autres provisions			
Autres provisions			
Total	15 384	7 775	9 119

Mouvements de la période	31/12/12	Dotations	Mouvements 2012 reprises		Autres mouvements	31/12/12
			Utilisées	Non utilisées		
Provisions pour risques de contrepartie	6 572	7 662	-53			14 181

Provisions pour risques potentiels sur encours sains (1)	6 572	7 662	-53		14 181
Provisions sectorielles					
Provisions pour litiges	1 203				1 203
Litiges sur les dossiers des « particuliers »	1 203				1 203
Litiges fiscaux					
Autres litiges					
Autres provisions					
Autres provisions					
Total	7 775	7 662	-53		15 384

(1) Cf. partie 2.6. de l'Annexe aux comptes sociaux.

Note 13. Dettes subordonnées (en milliers d'euros) :

	31/12/2012	31/12/2011	31/12/2010
Titres subordonnés remboursables	2 100 000	2 100 000	2 100 000
Emprunt participant subordonné			1 350 000
Titres super subordonnés à durée indéterminée (1)	1 350 000	1 350 000	
Dettes rattachées	137	452	270
Total	3 450 137	3 450 452	3 450 270

(1) Éligibles au Tier one du ratio de solvabilité de la Compagnie de Financement Foncier.

a) Informations complémentaires :

	Devise d'émission	Date d'émission	Date d'échéance	Taux d'intérêt	Montants nominaux
Dettes subordonnées					
Dettes subordonnées à taux variable					
Titres subordonnés remboursables « TSR » (1)	EUR	30/12/2003	30/12/2043	EURIBOR 3 mois + 0,5%	2 100 000
Titres super subordonnés à durée indéterminée	EUR	30/12/2011		EONIA + 2,5%	1 350 000
Total					3 450 000

(1) Dont 2 Md€ émis le 28/12/2007, assimilables à l'émission du 30 décembre 2003.

b) Possibilités et conditions d'un éventuel remboursement anticipé :

— Sur l'emprunt participant subordonné : La Compagnie de Financement Foncier a la faculté de rembourser par anticipation tout ou partie de l'emprunt participant, sans indemnité. Cette option a été exercée le 30 décembre 2011 et l'emprunt participant subordonné de 1 350 M€ a été intégralement remboursé à cette date.

— Sur les Titres subordonnés remboursables « TSR » : Les TSR ont fait l'objet d'un placement privé auprès du Crédit Foncier et ne sont donc pas, d'un point de vue prudentiel, représentatifs de fonds propres du groupe Crédit Foncier. Ils sont éligibles au Tier two de la Compagnie de Financement Foncier. La Compagnie de Financement Foncier s'interdit de procéder, pendant toute la durée de l'emprunt, à l'amortissement anticipé des TSR par remboursement. Toutefois, elle se réserve le droit de procéder à l'amortissement anticipé de ces titres par des rachats, ces opérations étant sans incidence sur le calendrier normal de l'amortissement des titres restant en circulation. Les TSR rachetés sont annulés. Néanmoins, et au cas où le Crédit Foncier aurait cédé ces titres à l'extérieur de son Groupe, ceux-ci deviendraient représentatifs de fonds propres et leur rachat nécessiterait l'accord préalable de l'Autorité de contrôle prudentiel (ACP).

— Sur les Titres super subordonnés à durée indéterminée « TSSDI » : La Compagnie de Financement Foncier a la faculté de rembourser par anticipation, après autorisation de l'ACP, soit dans le cadre d'une option de remboursement anticipée exercable après cinq ans à compter de l'émission des titres et à chaque date de paiement des intérêts postérieure ou en cas de modifications fiscales ou réglementaires, soit par rachat des titres émis. Les titres sont éligibles au Tier one du ratio de solvabilité de la Compagnie de Financement Foncier. Les titres rachetés sont annulés.

c) Conditions relatives au taux d'intérêt servi :

— Sur l'emprunt participant subordonné : Afin d'assurer l'équilibre du résultat de la société, l'intérêt ne sera dû que pour autant que le résultat net de l'exercice au titre duquel est dû l'intérêt, après paiement de cet intérêt, atteigne au minimum 10 M€. En conséquence, dans l'hypothèse où le résultat avant paiement de l'intérêt serait inférieur à 10 M€, l'intérêt ne sera pas dû et ne sera pas reporté sur les exercices suivants. Dans l'hypothèse où le résultat, avant paiement de l'intérêt, serait supérieur à 10 M€, mais deviendrait inférieur à cette somme après paiement de l'intérêt, cet intérêt dû sera réduit à due concurrence, et le montant de l'intérêt supérieur à l'intérêt ainsi réduit ne sera pas supporté sur les exercices suivants.

— Sur les Titres subordonnés remboursables « TSR » : Les éventuels intérêts non payés sont reportés en tant que dettes chirographaires.

— Sur les Titres super subordonnés à durée indéterminée « TSSDI » : Afin d'assurer l'équilibre du résultat de la Société et de respecter les ratios prudentiels, l'intérêt dû ne sera que pour autant que le résultat net de l'exercice au titre duquel est dû l'intérêt, après paiement de cet intérêt, atteigne au minimum 10 M€. En conséquence, dans l'hypothèse où le résultat avant paiement de l'intérêt serait inférieur à 10 M€, l'intérêt ne sera pas dû et ne sera pas reporté sur les exercices suivants. Dans l'hypothèse où le résultat, avant paiement de l'intérêt, serait supérieur à 10 M€, mais deviendrait inférieur à cette somme après paiement de l'intérêt, cet intérêt dû sera réduit à due concurrence et le montant de l'intérêt supérieur à l'intérêt ainsi réduit ne sera pas reporté sur les exercices suivants.

Le respect des ratios prudentiels impliquerait également une telle réduction, sans possibilité de report sur les exercices suivants des intérêts non versés à une date de paiement.

Note 14. Évolution des capitaux propres (en milliers d'euros) :

	À nouveau 01/01/2011	Affectations	Variations de capital et de réserves		Montant au 31/12/2011	Affectations	Variations de capital et de réserves		Montant au 31/12/2012
			Dividendes payés en actions	Autres variations			Dividendes payés en actions	Autres variations	
Capital social (1)	1 008 000		85 460	94 000	1 187 460				1 187 460
Primes d'apport (1)	302 462		40 540		343 002				343 002
Réserves									
Réserve légale	27 285	7 161			34 446	5 404			39 849
Réserve générale	55 517				55 517				55 517
Réserves réglementées dont									
Réserves réglementées de réévaluation									
Réserves spéciales des plus-values long terme									
Report à nouveau	75 654	10 050			85 704	242			85 946
Situation nette avant résultat de l'exercice	1 468 918				1 706 129				1 711 775
Résultat de l'exercice avant répartition	143 211	-143 211			108 064	-108 064			132 581
Situation nette après résultat de l'exercice	1 612 129		126 000	-126 000	1 814 193		102 418		1 844 356
Dividendes distribués									

	À nouveau 01/01/2011	Affectations	Variations de provisions		Montant au 31/12/2011	Affectations	Variations de provisions		Montant au 31/12/2012
			Dotations	Reprises			Dotations	Reprises	
Provision spéciale de réévaluation									
Autres provisions réglementées									
Provisions réglementées									
Montant des capitaux propres avant répartition	1 612 129				1 814 193				1 844 356

	À nouveau 01/01/2011	Affectati- ons	Variations de FRBG		Montant au 31/12/2011	Affectati- ons	Variations de FRBG		Montant au 31/12/2012
			Dotations	Reprises			Dotations	Reprises	
Fonds pour risques bancaires généraux	20 000				20 000				20 000
Total	1 632 129				1 834 193				1 864 356

(1) Le capital est composé de 74 216 246 actions ordinaires d'une valeur nominale de 16 e, qui confèrent toutes à leurs détenteurs les mêmes droits. Aucune réévaluation libre n'a été pratiquée à ce jour. Une augmentation de capital de 94 M€ a été décidée par une assemblée générale extraordinaire en date du 27 juin 2011, entièrement souscrite et libérée le 29 juin 2011.

Note 14 bis. Proposition d'affectation du résultat (en milliers d'euros) :

		31/12/2012			
Origines :					
Report à nouveau					85 946
Résultat de l'exercice					132 581
Acompte sur dividendes					
Prélèvement sur les réserves					
Affectations :					
Affectation aux réserves					
Réserve légale					6 630
Réserve spéciale des plus-values à long terme					
Autres réserves					
Dividendes					125 425
Autres répartitions					
Report à nouveau					86 472
Totaux					218 527
					218 527

Note 15. Engagements donnés (en milliers d'euros) :

	31/12/2012		31/12/2011		31/12/2010	
	Autorisations nettes	Montants non débloqués	Autorisations nettes	Montants non débloqués	Autorisations nettes	Montants non débloqués
Engagements de financement	155 329	1 652 829	147 789	2 311 996	158 416	2 140 612
Engagements secteur aidé						
Engagements hors groupe						
Établissements de crédit						
Clientèle						
Engagements secteur concurrentiel	155 329	1 652 829	147 789	2 311 996	158 416	2 140 612
Engagements hors groupe	155 329	1 652 829	147 789	2 311 996	158 416	2 124 618
Clientèle (2)	155 329	1 652 829	147 789	2 311 996	158 416	2 124 618
Engagements groupe						15 995
Établissements de crédit						15 995
Engagements de garantie	1 585 009		5 325 312		5 581 713	
Engagements hors groupe	1 585 009		5 325 312		5 581 713	
Autres valeurs affectées en garanties (1)	1 585 009		5 325 312		5 581 713	
Engagements sur titres			25 000		45 000	
Autres engagements donnés			25 000		45 000	
Total (3)	3 393 167		7 810 097		7 925 741	

Les montants non débloqués représentent les fractions non encore débloquées sur des prêts déjà partiellement mis en place. Les autorisations nettes représentent les montants des prêts autorisés n'ayant pas encore donné lieu à mise en place.

(1) Ce poste représente les actifs et titres donnés en garantie à la Banque de France, dans le cadre du pool de Gestion Globale des Garanties, dont :

(En millions d'euros)	31/12/2012	31/12/2011	31/12/2010
Titres	1 022	1 675	2 249
Créances	563	3 650	3 333

(2) Concernant les engagements de financement donnés à la clientèle, les principales variations sont les suivantes :

(En millions d'euros)	31/12/2012	31/12/2011	31/12/2010
Lignes de trésorerie interactives			
Secteur public territorial			
Ouvertures de crédit permanent (encours repris d'Ixis CIB)	698	1 311	1 115
État (primes d'épargne logement)	954	1 000	900
(3) Dont engagements douteux (en millions d'euros)	1	1	2

Note 16 : engagements reçus (en milliers d'euros) :

	31/12/2012	31/12/2011	31/12/2010
Engagements de financement			
Engagements hors groupe			
Établissements de crédit (1)	1 106 460	3 907 641	3 161 561
Sous-total	1 106 460	3 907 641	3 161 561
Engagements groupe (2)			
Garantie de rachat		50 499	50 499
Établissements de crédit (3)	3 000 000		
Autres valeurs reçues en garantie du groupe (4)	23 126 518	14 754 439	12 278 584
Sous-total	26 126 518	14 804 938	12 329 082
Total	27 232 978	18 712 579	15 490 643
Engagements de garantie			
Engagements hors groupe			

Établissements de crédit et assimilés (5)	2 732 217	3 337 955	3 283 785
Clientèle (6)	34 322 018	39 756 337	38 707 948
Sous-total	37 054 235	43 094 292	41 991 733
Engagements groupe (7)	4 484 366	4 146 956	4 693 085
Total	41 538 601	47 241 248	46 684 818
Engagements sur titres			
Autres titres à recevoir			15 000
Total			15 000
Total Des engagements reçus	68 771 580	65 953 827	62 190 461

(1) Les engagements de financement hors groupe représentent, d'une part, l'engagement reçu de la Banque de France au titre du pool de Gestion Globale des Garanties dont le montant au 31 décembre 2012 se monte à 412,1 M€, contre 3 151,6 M€ au 31 décembre 2011 et 3 161,6 M€ au 31 décembre 2010 et, d'autre part, un engagement de rachat de parts de FCT pour 694,4 M€ au 31 décembre 2012.

(2) Les engagements groupe comprennent des engagements de rachat des parts de FCT. Ces garanties ont été reclasées en 2012 en engagement de garantie reçue :

(En milliers d'euros)	31/12/2012	31/12/2011	31/12/2010
		50 499	50 499

(3) Ligne de crédit signée entre la Compagnie de Financement Foncier et BPCE en date du 2 mai 2012.

(4) Garanties relatives à des créances et titres détenus et mises en place dans le cadre de prêts qui lui sont consentis dans le cadre, notamment, de l'article L. 211-38.

(En milliers d'euros)	31/12/2012	31/12/2011	31/12/2010
Garanties reçues du Crédit Foncier au titre de prêts SPT (L. 211-38) et pour 2010 et 2011, les BCTG	3 235 946	14 640 825	12 278 584
Garanties reçues de BPCE SA au titre des valeurs de remplacement (L. 211-38-BCTG)	10 515 859		
Garanties reçues des Caisses d'Épargne au titre de prêts SPT (L. 211-38)	109 898	113 614	
Garanties reçues du Crédit Foncier (sur billet hypothécaire)	9 264 814	8 857 476	6 960 418

Ces dernières sont comptabilisées pour la première fois en 2012. Les données 2011 et 2010 sont données à titre de comparaison.

(En milliers d'euros)	31/12/2012	31/12/2011	31/12/2010
(5) Dont principalement garanties reçues de Crédit Logement noté AA-/Aa2	191 717	325 804	400 072
Garanties reçues de Créserfi	361 946	340 167	167 172
Garanties de rehaussement de titres reçues de sociétés d'assurance	2 178 554	2 671 984	2 716 541
(6) La Compagnie de Financement Foncier procède à la comptabilisation des garanties attachées à certains types de concours à la clientèle inscrits au bilan, compte tenu de leur caractère significatif.			

(En milliers d'euros)	31/12/2012	31/12/2011	31/12/2010
Ces garanties se ventilent comme suit :			
Garanties de l'État sur les prêts notamment du secteur aidé	727 074	883 179	1 093 584
Garanties de la SFGAS sur les prêts éligibles au FGAS et repris par l'État	11 300 637	9 558 980	8 458 945
Garanties hypothécaires pour les prêts hypothécaires ne bénéficiant que de cette garantie	16 599 502	15 581 447	13 311 239
Garanties accordées par des collectivités locales et divers	2 319 053	2 417 943	2 507 650
Garanties de rehaussement de titres accordés par des États	3 375 752	11 314 788	13 336 530

(7) Au 31 décembre 2012, les engagements de garantie reçus du groupe comprennent une garantie reçue de BPCE au titre des prêts SPT repris d'Ixis CIB pour 2 794 M€, contre 3 249 M€ au 31 décembre 2011 et 3 592 M€ au 31 décembre 2010, ainsi qu'une garantie reçue du Crédit Foncier sur une partie du portefeuille de parts de RMBS inscrit à l'actif de la Compagnie de Financement Foncier, en s'engageant à compenser la baisse de pondération des titres en cas de dégradation de la notation par les agences en deçà des seuils A-/A3/A-. Cette garantie s'élève au 31 décembre 2012 à 1 170 M€. Cette garantie était auparavant comptabilisée avec les instruments financiers (cf. note 18 renvoi 3).

Note 17. Opérations en devises (en milliers d'euros) :

	31/12/2012		31/12/2011		31/12/2010	
	Devises à recevoir	Devises à livrer	Devises à recevoir	Devises à livrer	Devises à recevoir	Devises à livrer
Opérations à terme (montants nominaux) (1)	20 357 558	20 321 200	24 250 631	24 378 535	23 106 649	23 526 545

Marchés de gré à gré						
Opérations de couverture	20 357 558	20 321 200	24 250 631	24 378 535	23 106 649	23 526 545
Swaps financiers						
Opérations de micro-couverture						
Secteur aidé	61 267	80 945	89 788	121 418	116 178	161 891
Secteur concurrentiel	20 296 291	20 240 254	24 160 843	24 257 117	22 990 471	23 364 654
Opérations de macro-couverture						
Secteur aidé						
Secteur concurrentiel						
Autres opérations à terme						
Opérations à terme (juste valeur) (2)	-618 410		-846 204		-646 442	
Opérations au comptant					15 995	14 578
Total des opérations en devises	20 357 558	20 321 200	24 250 631	24 378 535	23 122 644	23 541 123
Total	40 678 758		48 629 166		46 663 767	

(1) La Compagnie de Financement Foncier ne traite aucune opération à terme en devises sur les marchés organisés.

(2) Données communiquées en application du règlement CRC 2004-16 du 23 novembre 2004 relatifs aux informations à fournir résultant de la transposition des directives européennes « Juste valeur » et « Modernisation ».

Note 18. Marchés à terme d'instruments financiers (en milliers d'euros) :

	31/12/2012		31/12/2011		31/12/2010	
	Euros (1)	Devises (2)	Euros (1)	Devises (2)	Euros (1)	Devises (2)
Marchés de gré à gré						
Opérations conditionnelles(montants nominaux)	2 895 460		3 059 936		2 170 497	
Opérations de micro-couverture						
Achats						
Ventes					3 049	
Opérations de macro-couverture						
Achats	2 895 460		3 059 936		2 167 448	
Ventes						
Autres opérations conditionnelles						
Achats						
Ventes						
Opérations conditionnelles (juste valeur)	21 338		37 666		42 638	
Opérations fermes (montants nominaux)	89 029 125	327 904	106 969 424	321 699	107 225 098	312 330
Opérations de micro-couverture	68 491 965	327 904	80 015 754	321 699	80 303 342	312 330
Instruments de taux d'intérêt	68 491 965	327 904	80 015 754	321 699	80 303 342	312 330
Instruments de cours de change						
Autres instruments						
Opérations de macro-couverture	20 537 160		24 039 213		23 864 019	
Instruments de taux d'intérêt	20 537 160		24 039 213		23 864 019	
Instruments de cours de change						
Autres instruments						
Autres opérations			2 914 457		3 057 737	
Instruments de taux d'intérêt						
Instruments de cours de change						
Autres instruments (3)			2 914 457		3 057 737	
Opérations fermes (juste valeur) (4)	4 420 065	103 509	3 345 533	86 497	2 614 597	38 028
Opérations fermes et conditionnelles	91 924 584	327 904	110 029 360	321 699	109 395 595	312 330
Total (5) (montants nominaux)	92 252 489		110 351 059		109 707 925	

Total (juste valeur)	4 544 912	3 469 696	2 695 263		
(1) Contre-valeur Euro des devises IN.					
(2) Contre-valeur Euro des devises OUT.					
(3) Ce montant représente une garantie reçue du Crédit Foncier sur le portefeuille de parts de RMBS inscrit à l'actif de la Compagnie de Financement Foncier. Ce portefeuille était protégé contre le risque de crédit à la suite de la mise en place par le Crédit Foncier d'une opération miroir d'un crédit default swap. Cette garantie ayant pris fin au cours du 1er semestre 2008, le Crédit Foncier a consenti le 15 juin 2008 une protection équivalente sur une partie du portefeuille, en s'engageant à compenser la baisse de pondération des titres en cas de dégradation de la notation par les agences en deçà des seuils A-/A3/A-. Cette garantie a été reclassée en 2012 en garantie financière reçue (cf. note 16).					
(4) Données communiquées en application du règlement CRC 2004-16 du 23 novembre 2004 relatif aux informations à fournir résultant de la transposition des directives européennes « Juste valeur » et « Modernisation ».					
(5) Au 31 décembre 2012, il n'y a pas d'encours douteux sur les opérations sur instruments financiers.					
Note 19. Intérêts, produits et charges assimilés (en milliers d'euros) :					
	31/12/2012		31/12/2011	31/12/2010	
	Produits	Charges	Net	Net	
Opérations interbancaires	205 795	-164 729	41 066	142 481	15 576
Intérêts sur les comptes ordinaires	270	-4	266	1 660	1 175
Intérêts sur opérations à terme	48 596	-103 843	-55 248	-28 371	-41 343
Intérêts sur les prêts subordonnés					
Intérêts sur valeurs données en pension (BCTG - Billets à court terme garantis)	151 333		151 333	224 232	112 589
Intérêts sur titres reçus/donnés en pension livrée		-7 384	-7 384	-10 215	-6 845
Engagements de financement et de garantie	5 597		5 597		
Autres produits et charges d'intérêts					
Opérations de couverture		-53 499	-53 499	-44 824	-50 000
Pertes couvertes sur créances					
Pertes non couvertes sur créances					
Flux net des provisions					
Opérations avec la clientèle	1 525 658	-497 202	1 028 456	1 025 404	948 217
Intérêts sur comptes à vue, à terme, et à régime spécial					
Intérêts sur prêts à la clientèle	1 502 541		1 502 541	1 395 297	1 307 626
Intérêts sur les prêts subordonnés					
Intérêts sur prêts douteux	30 983		30 983	26 706	23 665
Étalement des accessoires aux crédits (CRC 2009-03)	-629		-629	-586	
Intérêts sur gages espèces des FCT					
Autres produits et charges d'intérêts	-7 741	-8 901	-16 642	-24 865	-24 197
Produits sur engagements de financement et de garantie	564		564	464	372
Opérations de couverture		-488 301	-488 301	-370 276	-358 304
Pertes couvertes sur créances	-952		-952	-83	-229
Pertes non couvertes sur créances					
Flux net des provisions (1)	891		891	-1 252	-716
Opérations de location financement					
Opérations sur portefeuille titres	3 307 791	-3 499 760	-191 969	-466 883	-269 376
Intérêts sur titres de placement	175 807		175 807	191 567	141 678
Étalement des décotes/surcotés sur titres de placement	-2		-2	-15	11
Intérêts sur titres d'investissement	695 402		695 402	917 996	803 386
Étalement des décotes/surcotés sur titres d'investissement	4 838		4 838	10 815	9 728
Intérêts sur BMTN émis		-5 111	-5 111	-7 035	-9 377
Intérêts sur certificats de dépôts émis					
Intérêts sur billets hypothécaires émis		-650	-650		

Intérêts et charges sur emprunts obligataires		-3 493 999	-3 493 999	-3 208 808	-3 354 900
Intérêts sur titres douteux					
Opérations de couverture	2 431 747		2 431 747	1 628 598	2 140 097
Dettes subordonnées		-63 603	-63 603	-84 419	-66 164
Charges sur Titres subordonnés à terme		-63 603	-63 603	-39 150	-26 519
Charges sur dettes subordonnées – établissements de crédit				-45 268	-39 645
Charges sur dettes subordonnées – clientèle					
Autres intérêts, produits et charges assimilés	60 213	-424 055	-363 843	-289 488	-348 865
Produits sur dettes constituées par des titres	52 294		52 294	52 959	122 746
Commissions sur dérivés de crédit					
Engagements reçus/donnés sur titres		-7 738	-7 738	-1 586	-17 503
Autres produits et charges d'intérêts	7 919		7 919	177	50
Opérations de macro-couverture		-416 317	-416 317	-341 038	-454 158
Flux net des provisions (1)					
Total des intérêts, produits et charges assimilés (2)	5 099 457	-4 649 350	450 107	327 095	279 388
(1) Total charge du risque figurant en mni clientèle	891		891	-1 252	-716
(2) dont secteur aidé	56 369	-48 822	7 547	8 499	13 018

Note 20. Commissions nettes (en milliers d'euros) :

	31/12/2012	31/12/2011	31/12/2010
Commissions sur opérations interbancaires et de trésorerie (net)	-17	-73	-608
Produits			
Charges	-17	-73	-608
Commissions sur opérations avec la clientèle (net)	29 417	55 930	44 494
Produits	29 565	55 930	44 494
Charges	-148		
Commissions sur opérations sur titres (net)	-3 940	-4 117	-3 386
Produits			
Charges	-3 940	-4 117	-3 386
Autres commissions (net)	-1 003	215	-15
Produits	16	480	284
Charges	-1 019	-265	-299
Total produits	29 581	56 410	44 779
Total charges	-5 124	-4 455	-4 292
Total commissions nettes (1)	24 457	51 955	40 486

(1) Le niveau des montants des commissions nettes sur opérations avec la clientèle constaté tant au 31 décembre 2010 qu'au 31 décembre 2011 était lié à une augmentation des remboursements anticipés et donc des indemnités perçues.

Note 21. Gains ou pertes sur opérations des portefeuilles de négociation (en milliers d'euros) :

	31/12/2012	31/12/2011	31/12/2010
Résultat sur opérations de change et d'arbitrage	-577	712	1 338
Charges sur IFT fermes trading			
Produits sur IFT fermes trading			
Charges sur IFT conditionnels de taux trading			
Produits sur IFT conditionnels de taux trading			
Charges sur autres instruments financiers			
Produits sur autres instruments financiers			
Dotation aux provisions pour risques sur IFT – trading			

Reprise des provisions pour risques sur IFT – trading			
Total gains/pertes nets sur opérations des portefeuilles de négociation	-577	712	1 338

Note 22. Gains ou pertes sur opérations des portefeuilles de placement (en milliers d'euros) :

	31/12/2012	31/12/2011	31/12/2010
Plus-values de cession			
Moins-values de cession (1)	-18 675	-36 101	
Dotations aux provisions des valeur mobilière de placement et FCT		-5 820	-7 172
Reprises de provisions des valeur mobilière de placement et FCT (1)	19 762		89
Total gains/pertes nets sur opérations des portefeuilles de placement	1 087	-41 921	-7 083

(1) En 2011, les moins-values représentent à hauteur de 26,8 M€ les pertes relatives au rachat par la Compagnie de Financement Foncier d'une partie de ses propres émissions obligataires et cédées au Crédit Foncier.

En 2012, les moins-values représentent la perte de cession sur les obligations AYT CEDULAS ; moins-values compensées par les reprises de provisions constituées antérieurement.

Note 23. Autres produits et charges d'exploitation bancaire (en milliers d'euros) :

	31/12/2012		31/12/2011		31/12/2010	
	Produits	Charges	Net	Net	Net	Net
Charges refacturées, produits rétrocédés, transferts de charges		-156	-156	-619		-30
Charges refacturées						
Charges refacturées						
Autres refacturations ou rétrocessions						
Produits rétrocédés		-156	-156	-619		-30
Transferts de charges						
Total autres produits et charges d'exploitation bancaire	399	-194	205	1 602	123	
Autres produits et charges divers d'exploitation (cf. Détails)	399	-194	205	1 602	1 215	
Dotations et reprises de provisions aux autres produits et charges d'exploitation (cf. Détails)					-1 092	
Total	399	-350	50	982	93	
Détails						
Autres produits et charges divers d'exploitation	399	-194	205	1 602	1 215	
Reversement exceptionnel du FGAS/cotisations flat (1)					2 127	2 064
Passages à profits exceptionnels	200		200		3	
Autres produits divers d'exploitation	200		200	670	74	
Étalement des cotisations flat						
Pertes sur intérêts reportés et PTR		-9	-9	-60	-172	
Passages à pertes exceptionnelles					-200	-115
Autres pertes couvertes par la provision pour litiges						
Pertes non couvertes par la provision pour litiges						
Autres charges diverses d'exploitation		-185	-185	-936	-639	

(1) À la suite de modifications du système de garantie du FGAS, la société a reçu du FGAS, en juin 2011 des bonus sur commissions flat des PAS pour les générations 1993 à 2005. Il s'agit du dernier remboursement à intervenir.

Note 24. Charges générales d'exploitation (en milliers d'euros) :

	31/12/2012	31/12/2011	31/12/2010
Total frais de personnel	-191	-191	-267
Salaires et traitements	-120	-120	-175
Charges des régimes à prestations et cotisations définies	-14	-11	-13
Autres charges sociales et fiscales	-56	-60	-79
Dotations/reprises sur provisions pour litiges			
Total autres frais administratifs	-104 072	-104 002	-96 798

Impôts et taxes	-19 928	-14 172	-10 427
CET et CVAE	-4 811	-3 406	-3 449
Contribution sociale de solidarité	-6 296	-5 789	-5 458
Contribution aux frais de contrôle de l'acp	-940	-878	-734
Taxe systémique bancaire	-7 464	-3 659	
Autres impôts et taxes	-416	-439	-786
Dotations/reprises de provisions pour litiges sur impôts et taxes			
Services extérieurs	-84 181	-89 830	-86 371
Locations			
Services extérieurs fournis par le groupe	-79 109	-85 777	-81 165
Honoraires, sous-traitance et prestations	-4 318	-3 084	-4 356
Publicité	-360	-536	-401
Rémunérations d'intermédiaires			
Transports et déplacements	-26	-20	-49
Entretiens et réparations	-4	-4	-2
Primes d'assurance			
Autres services extérieurs	-363	-409	-399
Dotations/reprises de provisions pour litiges sur services extérieurs			
Dotations/reprises de provisions pour charges sur services extérieurs			
Autres charges	36		
Charges refacturées			
Total charges générales d'exploitation	-104 263	-104 193	-97 065

NB : Le montant global des rémunérations perçues par les organes de direction au titre de 2012 s'élève à 120 K€.

Note 25. Coût du risque (en milliers d'euros) :

	31/12/2012			31/12/2011	31/12/2010
	Charges	Produits	Net	Net	Net
Dotations/reprises nettes sur opérations clientèle	-16 753	6 172	-10 581	-4 062	-3 195
Dépréciations sur opérations avec la clientèle	-9 091	6 119	-2 972	-5 004	-896
Provisions liées à un risque de contrepartie (1)	-7 662	53	-7 609	942	-2 320
Provisions sectorielles					21
Pertes et récupérations sur opérations clientèle	-4 759	4 641	-118	-807	-120
Pertes sur créances irrécouvrables couvertes par provisions	-976	976			
Pertes sur créances irrécouvrables non couvertes par provisions	-3 783		-3 783	-2 368	-1 888
Récupérations sur créances amorties		3 665	3 665	1 561	1 767
Total coût du risque	-21 512	10 813	-10 699	-4 869	-3 316

(1) Cf. note 2.6.

Note 25 bis. Dotations aux dépréciations et aux provisions sur créances (en milliers d'euros) :

	31/12/2012	31/12/2011	31/12/2010
Dépréciations sur créances douteuses	-9 091	-9 421	-5 825
Dépréciations sur opérations avec la clientèle	-9 091	-9 421	-5 825
Provisions – coût du risque	-7 662	-2 239	-2 382
Provision pertes et charges sur engagements			
Provisions liées à un risque de contrepartie (1)	-7 662	-2 239	-2 382
Total	-16 753	-11 660	-8 207

(1) En 2012, dotation de 7 662 K€ à la provision collective clientèle. En 2011, dotation de 1 950 K€ à la provision collective clientèle et de 289 K€ à la provision sectorielle.

Note 25 ter. Reprises de dépréciations et de provisions sur créances (en milliers d'euros) :

	31/12/2012	31/12/2011	31/12/2010
Dépréciations sur créances douteuses	7 095	4 560	5 176
Dépréciations sur opérations avec la clientèle	7 095	4 560	5 176
Provisions – coût du risque	53	3 181	83
Provision pertes et charges sur engagements			
Provisions liées à un risque de contrepartie (1)	53	3 181	83
Total	7 148	7 741	5 259

(1) En 2012, reprise de 53 K€ de la provision collective clientèle. En 2011, reprise de 3 167 K€ de la provision Neiertz, reprise de 14 K€ de la provision sectorielle.

Note 26. Gains ou pertes sur actifs immobilisés (en milliers d'euros) :

	31/12/2012	31/12/2011	31/12/2010
Plus ou moins-values de cessions des titres d'investissement	-140 371	-58 599	2 981
Dotations sur dépréciations titres d'investissement			
Reprises sur dépréciations titres d'investissement			
Total gains ou pertes sur autres actifs (1)	-140 371	-58 599	2 981

(1) Cf. note 2.2.

Note 27. Impôts sur les bénéfices (en milliers d'euros) :

	31/12/2012	31/12/2011	31/12/2010
Composante de la charge d'impôt			
Charge (produit) d'impôt courant (1)	-340 513	-100 592	-101 837
Charge (produit) d'impôt différé (1)	253 305	37 091	28 614
Provisions pour impôts différés			
Provisions sur risques ou litiges fiscaux	401	-388	
Total	-87 209	-63 100	-73 611

	31/12/2012	31/12/2011	31/12/2010
Ventilation des impôts différés de la période			
Provisions non déductibles	-323	1 727	1 597
Autres différences temporelles	253 628	35 364	27 017
Total	253 305	37 091	28 614

(1) L'accroissement de la charge d'impôt courant et du produit d'impôt différé est lié au traitement fiscal des soultures de résiliations comptabilisées au titre de la gestion dynamique du hors-bilan (Cf. note 2.4).

Note 28. Opérations avec les entreprises liées et autres participations (en milliers d'euros) :

	Entreprises liées		Autres participations	Total
Au 31/12/2012	Groupe (1)	II – Tableau des flux de trésorerie		
Créances sur les établissements de crédit		II – Tableau des flux de trésorerie		
À vue	213 253	II – Tableau des flux de trésorerie		213 253
À terme	48 413	II – Tableau des flux de trésorerie		48 413
Créances garanties par des valeurs reçues en pension à terme (3)	16 323 118	II – Tableau des flux de trésorerie		16 323 118
Dettes envers les établissements de crédit		II – Tableau des flux de trésorerie		
À vue	882	II – Tableau des flux de trésorerie		882
À terme	2 164 938	II – Tableau des flux de trésorerie		2 164 938
Titres donnés en pension livrée	598 587	II – Tableau des flux de trésorerie		598 587
Engagements donnés		II – Tableau des flux de trésorerie		

De financement		II – Tableau des flux de trésorerie	
De garantie		II – Tableau des flux de trésorerie	
Engagements reçus		II – Tableau des flux de trésorerie	
De financement	3 000 000	II – Tableau des flux de trésorerie	3 000 000
De garantie	4 134 366	II – Tableau des flux de trésorerie	4 134 366
Autres valeurs reçues en garantie (4)	23 126 518	II – Tableau des flux de trésorerie	23 126 518
Opérations sur titres		II – Tableau des flux de trésorerie	
Obligations et autres titres à revenu fixe (2)	9 345 414	II – Tableau des flux de trésorerie	9 345 414
Dettes représentées par un titre		II – Tableau des flux de trésorerie	
Dettes subordonnées	3 450 137	II – Tableau des flux de trésorerie	3 450 137

(1) La notion de groupe retenue fait référence au périmètre de consolidation auquel appartient la Compagnie de Financement Foncier. La Société est intégrée globalement dans les comptes consolidés du Crédit Foncier, lui-même consolidé par le Groupe BPCE. En conséquence, le groupe ainsi appréhendé représente l'ensemble des entités intégrées globalement et proportionnellement par le Groupe BPCE.

(2) Billets hypothécaires.

(3) BCTG émis par des entités du Groupe BPCE, parties des valeurs de remplacement, et créances SPT remises en garantie par L. 211-38.

(4) Crées reçues en garantie des billets hypothécaires émis par le Crédit Foncier ou des prêts accordés au Groupe BPCE par L. 211-38 soit pour le financement du SPT soit au titre des BCTG.

Note 29. État des positions de change (en milliers d'euros) :

Au 31/12/2012	\$ Australien	\$ Canadien	\$ Us	\$ Hong kong	Livres sterling	Francs suisses	Yen	Forint hongrois	\$ Néo-zélandais	Couronne norvégienne	Couronne danoise	Total
Bilan												
Actifs financiers	19 975	83 925	3 479 251	586	157 581	1 812 286	2 233 564	11	35	6 213	7	7 793 434
Passifs financiers	806 530	408 951	5 347 338	29 239	1 093 533	5 277 121	591 051			434 884		13 988 647
Différentiel bilan (I)	-786 555	-325 026	-1 868 087	-28 653	-935 952	-3 464 835	1 642 513	11	35	-428 671	7	-6 195 213
Hors-bilan												
Engagements reçus	786 658	459 770	6 413 448	28 653	1 495 296	6 578 831	1 364 327			428 671		17 555 654
Engagements donnés		134 734	4 545 347		559 381	3 113 804	3 006 799					11 360 065
Différentiel lhors-bilan (II)	786 658	325 036	1 868 101	28 653	935 915	3 465 027	-1 642 472			428 671		6 195 589
Différentiel global (I) + (II)	103	10	14		-37	192	41	11	35		7	376

Les actifs financiers sont constitués des créances sur les établissements de crédit, des créances sur la clientèle.

Les passifs financiers comprennent des dettes envers les établissements de crédit, les comptes créditeurs de la clientèle, les dettes représentées par un titre. Position de change : seules ont été retenues dans le tableau ci-dessus les opérations effectuées par la Compagnie de Financement Foncier pour son propre compte, à l'exclusion des opérations réalisées pour le compte de l'État, au titre du secteur aidé.

Note 30. Etat des positions – risque de liquidité (en milliers d'euros) et en maturité contractuelle et hors remboursements anticipés) :

Au 31/12/2012	Durée résiduelle					
	< 3 mois	3 M < D < 6M	6M < D < 1A	1A < D < 5A	> 5 ans	Total (2)
Bilan :						
Actifs financiers (1)	14 425 421	949 894	2 540 483	18 072 290	55 573 483	91 561 571
Créances sur les établissements de crédit	13 078 817	35 501	355 745	2 592 168	1 931 316	17 993 547
Créances sur la clientèle	945 152	620 165	1 316 133	8 330 131	29 124 567	40 336 148
Obligations et autres titres à revenu fixe	401 452	294 228	868 605	7 149 991	24 517 600	33 231 876
Prêts subordonnés à terme						
Passifs financiers	7 273 966	1 881 661	2 740 269	36 395 798	40 214 065	88 505 759
Dettes envers les établissements de crédit	548 994	61 253	643 407	1 270 604	1 275 078	3 799 336
Comptes créditeurs de la clientèle						
Dettes représentées par un titre :	6 724 972	1 820 408	2 096 862	35 125 194	36 838 987	82 606 423
Bons de caisse						
Titres du marché interbancaire						
Titres des créances négociables					150 000	150 000
Obligations	6 724 972	1 820 408	2 096 862	35 125 194	36 688 987	82 456 423
Autres dettes constituées par des titres						
Dettes subordonnées à terme					2 100 000	2 100 000

Différentiel bilan (I)	7 151 455	-931 767	-199 786	-18 323 508	15 359 418	3 055 812
Hors-bilan :						
Engagements donnés			1 807 325			1 807 325
Engagements reçus	412 078			3 000 000	694 382	4 106 460
Différentiel hors-bilan (II)	412 078		-1 807 325	3 000 000	694 382	2 299 135
Différentiel global (I) + (II)	7 563 533	-931 767	-2 007 111	-15 323 508	16 053 800	5 354 947
Positions conditionnelles			53 025	92 396	2 750 039	2 895 460

(1) Parmi les actifs financiers de la Compagnie de Financement Foncier figurent 20,4 Md€ de titres et créances répondant aux critères d'éligibilité au refinancement de la Banque centrale européenne (BCE) ; auxquels s'ajoutent 26,2 Md€ de créances répondant aux critères définis par la Banque de France, au titre du dispositif provisoire et approuvé par la BCE le 9 février 2012.

(2) La différence avec les montants figurant au bilan s'explique essentiellement par les créances impayées, les créances douteuses et les créances rattachées.

Note 31 : résultats financiers de la société au cours des cinq derniers exercices (en milliers d'euros)

Nature des indications	2008	2009	2010	2011	2012
I) Situation financière en fin d'exercice					
A) Capital social	924 000 000	1 008 000 000	1 008 000 000	1 187 459 936	1 187 459 936
B) Nombre d'actions émises	57 750 000	63 000 000	63 000 000	74 216 246	74 216 246
C) Nombre d'obligations convertibles en actions	Néant	Néant	Néant	Néant	Néant
II) Résultat global des opérations effectuées					
A) Chiffre d'affaires hors taxes	4 418 771 642	4 496 251 634	4 753 535 071	4 534 760 577	5 223 327 050
B) Résultat avant impôt, incidence de la participation et de l'intéressement au titre de l'exercice et dotations nettes aux amortissements, dépréciations et provisions	90 537 323	262 947 662	257 386 324	219 755 553	462 156 111
C) Impôt sur les bénéfices	24 784 463	87 771 828	101 825 013	100 591 419	340 513 414
D) Incidence de la participation et de l'intéressement au titre de l'exercice	Néant	Néant	Néant	Néant	Néant
E) Résultat après impôt, incidence de la participation au titre de l'exercice et dotations nettes aux amortissements, dépréciations et provisions	62 231 116	175 469 326	143 210 812	108 063 919	132 581 093
F) Montant des bénéfices distribués	115 500 000	Néant	220 500 000	102 418 419	125 425 456
III) Résultat des opérations réduit à une seule action (1)					
A) Résultat après impôt, incidence de la participation et de l'intéressement au titre de l'exercice mais avant dotations nettes aux amortissements, dépréciations et provisions	1,14	2,77	2,47	1,72	1,64
B) Résultat après impôt, incidence de la participation et de l'intéressement au titre de l'exercice et dotations nettes aux amortissements, dépréciations et provisions	1,08	2,79	2,27	1,57	1,79
C) Dividende versé à chaque action	2,00	Néant	3,50	1,38	1,69
IV) personnel					
A) Nombre de salariés	Non significatif				
Catégorie cadres	Non significatif				
Catégorie employés et maîtrise	Néant	Néant	Néant	Néant	Néant
B) Montant de la masse salariale	Non significatif				
C) Montant des sommes versées au titre des avantages sociaux (Sécurité sociale, œuvres sociales, etc.)	Non significatif				

(1) À compter de l'exercice 2011, le résultat par action est déterminé en fonction du nombre moyen d'actions de l'exercice concerné.

Note 32. Bilans sociaux résumés pour les cinq derniers exercices (en milliers d'euros) :

	31/12/2012	31/12/2011	31/12/2010	31/12/2009	31/12/2008
Actif :					
Caisse, banques centrales, CCP	3 705 503	14 697	5 413	4 421	20 024
Effets publics et valeurs assimilées					
Créances sur les établissements de crédit	18 244 086	20 609 849	16 493 215	12 745 566	9 806 259
Opérations avec la clientèle	41 343 429	40 660 039	39 709 142	37 183 708	36 311 095

Portefeuille titres	33 418 447	41 228 820	44 489 773	45 106 631	46 107 121
Immobilisations					2 480
Autres actifs	5 603	72 965	93 517	108 248	204 660
Comptes de régularisation	4 065 221	3 191 907	3 035 765	3 095 950	3 490 979
Total de l'actif	100 782 289	105 778 277	103 826 825	98 244 524	95 942 618
Passif					
Banques centrales, CCP					
Dettes envers les établissements de crédit	3 853 303	4 903 513	5 553 791	6 687 428	5 857 992
Opérations avec la clientèle	19 805	7 008	14 867	5 297	33 479
Dettes représentées par un titre	84 594 979	89 923 945	88 372 278	82 198 672	80 148 265
Autres passifs	4 641 898	3 184 632	2 157 642	1 552 849	739 357
Comptes de régularisation	2 342 426	2 466 759	2 636 729	2 764 267	4 298 250
Provisions	15 384	7 775	9 119	5 339	9 628
Dettes subordonnées	3 450 137	3 450 452	3 450 270	3 450 250	3 450 589
Fonds pour risques bancaires généraux	20 000	20 000	20 000	20 000	20 000
Provisions réglementées et subventions d'investissements					
Capital, réserves et report à nouveau	1 711 775	1 706 129	1 468 918	1 384 953	1 322 827
Résultat de l'exercice	132 581	108 064	143 211	175 469	62 231
Total du passif	100 782 289	105 778 277	103 826 825	98 244 524	95 942 618
Hors-bilan					
Engagements donnés					
De financement	1 808 158	2 459 785	2 299 029	2 174 598	2 950 005
Autres valeurs affectées en garantie	1 585 009	5 325 312	5 581 713	7 020 087	10 449 002
Total engagements donnés	3 393 167	7 785 097	7 880 742	9 194 685	13 399 007
Engagements reçus	68 771 580	65 953 827	62 190 462	56 677 707	54 507 176
Engagements réciproques					
Achats et ventes de devises	40 678 758	48 629 166	46 663 767	39 326 106	46 122 439
Opérations de prêts ou d'emprunts de devises					
Instruments financiers à terme non dénoués	92 252 489	110 351 059	109 707 924	118 929 668	116 562 549
Total engagements réciproques	132 931 247	158 980 225	156 371 691	158 255 774	162 684 988

Note 33. Passif privilégié/non privilégié (en milliers d'euros) :

	31/12/2012	31/12/2011	31/12/2010
Ressources privilégiées	85 185 371	91 073 675	89 761 796
Dettes envers les établissements de crédit	57 386	79 567	99 573
Dettes représentées par un titre	84 594 979	89 923 945	88 372 278
Sommes dues au titre des instruments financiers à terme	530 850	1 068 392	1 284 576
Sommes dues au titre du contrat prévu par l'article L. 515-22 du Code monétaire et financier	1 511	1 771	5 369
Dettes résultant de frais annexes mentionnés au dernier alinéa de l'article L. 515-19 du Code monétaire et financier	645		
Ressources non privilégiées (1)	15 596 918	14 704 602	14 065 029
Dettes chirographaires	9 861 060	8 835 585	8 307 872
Écart de change lié à la couverture des ressources privilégiées inscrit à l'actif (1)	56 037		
Dettes subordonnées et assimilées dont :	3 800 080	4 027 049	4 115 909
Titres subordonnés remboursables	2 100 040	2 100 221	2 100 177
Titres super subordonnés	1 350 097	1 350 231	
Emprunt participant			1 350 094
Capitaux propres et provisions	1 879 740	1 841 968	1 641 248

Total passif	100 782 289	105 778 277	103 826 825
--------------	-------------	-------------	-------------

(1) La Compagnie de Financement Foncier a couvert par des swaps de devises ses actifs et passifs exprimés en devises. Les variations de celles-ci par rapport à l'euro donnent lieu à chaque arrêté à des réévaluations dans la comptabilité de la société. Au 31 décembre 2012, la valeur est de 56 M€ au profit de la Compagnie de Financement Foncier et inscrite à son actif.

Note 34. Grands équilibres du secteur aidé (en milliers d'euros) :

— Bilan :

Actif	2012	2011	2010
Crédits	540 535	705 878	922 126
Autres actifs		67 506	79 819
Compte spécial de bonification		67 506	79 819
Comptes de régularisation – actif	13 785	87 768	39 625
CSB – Différences de change et de taux			
Autres comptes de régularisation – actif	13 785	87 768	39 625
Trésorerie			
Total	554 321	1 041 570	1 328 944

Passif	2012	2011	2010
Dettes interbancaires			
Comptes créditeurs de la clientèle	126	284	181
Dettes représentées par un titre	63 587	93 188	120 577
Autres passifs	19 854	16 065	20 392
Dont compte spécial de bonification (1)	6 357		
Comptes de régularisation – passif	23 694	60 711	54 241
CSB – Différences de change et de taux garanties par l'État	70	70	70
Autres comptes de régularisation – passif	23 624	60 641	54 171
Fonds publics affectés	55 823	189 530	192 037
Subventions	28 033	35 405	45 910
Fonds de garantie	27 790	154 125	146 127
Trésorerie	391 237	501 374	654 142
Total	554 321	861 152	1 041 570

(1) Au cours de l'exercice 2012, l'Etat a prélevé 60 M€ sur le Compte spécial de bonification.

Hors-bilan	2012	2011	2010
Engagements reçus			
Garanties de l'État	548 026	883 179	912 404
Engagements donnés			
Montants de prêts non débloqués			

Engagements réciproques	2012	2011	2010
Engagements sur instruments financiers à terme			
Instruments de couverture de taux			
Micro-couverture			
Macro-couverture	100 000	800 000	700 000
Instruments de couverture de change			
Micro-couverture			
Devises à recevoir	61 267	89 788	116 178
Devises à livrer	-80 945	-121 418	-161 891

Note 35. Tableau des flux de trésorerie :

I. Principes : Le tableau des flux de trésorerie analyse l'évolution de la trésorerie, provenant des opérations d'exploitation, d'investissement et de financement, entre deux exercices.

Le tableau des flux de trésorerie de la Compagnie de Financement Foncier est présenté selon la recommandation 2004-R-03 du Conseil national de la comptabilité, relative au format des documents de synthèse des entreprises relevant du Comité de la réglementation bancaire et financière.

Il est établi selon la méthode indirecte : le résultat de l'exercice est retraité des éléments non monétaires : dotations aux amortissements des immobilisations corporelles et incorporelles, dotations nettes aux dépréciations, provisions, autres mouvements sans décaissement de trésorerie, comme les charges à payer et les produits à recevoir. Les flux de trésorerie liés aux opérations d'exploitation, d'investissement et de financement sont déterminés par différence entre les postes des comptes annuels de l'exercice précédent et de l'exercice en cours.

Les opérations sur le capital sans flux de trésorerie ou sans incidence sur le résultat sont neutres : paiement du dividende en actions, dotation d'une provision par imputation sur le report à nouveau.

La répartition des activités de la Compagnie de Financement Foncier entre les catégories d'exploitation, d'investissement et de financement tient compte de son statut de société de crédit foncier.

Les activités d'exploitation comprennent :

- l'acquisition de prêts éligibles ;
- l'acquisition de parts de titrisation, de titres d'entités publiques ;
- l'émission d'obligations foncières et d'autres ressources à long terme, non subordonnées.

Les activités de financement incluent :

- les dividendes versés en numéraire ;
- l'émission et le remboursement d'emprunts subordonnés.

La trésorerie est définie selon les normes du Conseil national de la comptabilité. Elle comprend les fonds en caisse et les dépôts à vue à la Banque de France, aux CCP et chez les établissements de crédit.

II/. Tableau des flux de trésorerie (en milliers d'euros) :

	31/12/2012	31/12/2011	31/12/2010
Activités d'exploitation			
Résultat de l'exercice	132 581	108 064	143 211
Retraitements du résultat, liés aux opérations d'exploitation			
Dotations aux amortissements des immobilisations corporelles et incorporelles			
Dotations nettes aux dépréciations/clientèle et établissements de crédit	1 104	6 113	1 365
Dotations nettes aux dépréciations/titres de placement	-19 762	5 820	7 083
Dotations nettes aux provisions/crédits	7 609	-1 343	2 687
Gains nets sur la cession d'immobilisations			
Autres mouvements sans décaissement de trésorerie	-397 909	947 360	-1 211 430
Flux de trésorerie sur prêts aux établissements de crédit et à la clientèle	446 850	-4 081 022	-6 883 147
Flux de trésorerie sur titres de placement	25 443	-2 277 746	2 645 028
Flux de trésorerie sur titres d'investissement	7 693 011	4 503 245	-1 072 677
Flux sur autres actifs	-261 788	-189 229	-15 020
Flux sur dettes/établissements de crédit et clientèle	-1 040 155	-664 737	-1 101 147
Émissions nettes d'emprunts	-5 309 374	1 579 762	6 210 704
Flux sur autres passifs	1 323 186	1 164 659	622 157
Trésorerie nette utilisée par les activités d'exploitation	2 600 796	1 100 946	-651 186
Activités d'investissement			
Flux liés à la cession de :			
Actifs financiers			
Immobilisations corporelles et incorporelles			
Décaissements pour l'acquisition de :			
Actifs financiers			
Immobilisations corporelles et incorporelles			
Flux net provenant d'autres activités d'investissement			
Trésorerie nette utilisée par les activités d'investissement			
Activités de financement			
Flux de trésorerie due à l'émission d'actions			
Dividendes versés			
Émissions nettes de dettes subordonnées			
Autres			
Trésorerie nette due aux activités de financement			
Variation nette de la trésorerie	2 600 796	1 100 946	-651 186

Trésorerie à l'ouverture		1 424 075	323 129	974 315
Trésorerie à la clôture		3 922 453	1 424 075	323 129
Net		2 498 378	1 100 946	-651 186
Caisse : dépôts en Banque de France		3 705 503	14 697	5 413
Créances à vue établissements de crédit		(1) 216 950	(2) 1 409 378	317 716
Total		3 922 453	1 424 075	323 129

(1) Dont 213 M€ avec BPCE.

(2) Dont 1,17 Md€ avec Banque de France.

Note 36. Honoraires des Commissaires aux comptes et des Membres de leurs réseaux (en milliers d'euros) :

	KPMG				Pricewaterhousecoopers			
	Montant (TTCND)		%		Montant (TTCND)		%	
	2012	2011	2012	2011	2012	2011	2012	2011
Audit et autres prestations	285	274	100%	100%	289	274	100%	100%
Audit	285	274	100%	100%	289	274	100%	100%
Commissariat aux comptes, certification, examen des comptes individuels et consolidés	195	195	68%	71%	195	195	67%	71%
Autres diligences et prestations directement liées à la mission du Commissaire aux comptes	90	79	32%	29%	94	79	33%	29%
Prestations rendues par le réseau aux filiales intégrées globalement								
Juridique, fiscal, social								
Autres								

Ces sommes figurent dans le compte de résultat.

Les autres diligences et prestations directement liées à la mission des Commissaires aux comptes sont des honoraires relatifs à l'émission de lettres de confort.

V. — Rapport général des commissaires aux comptes.

Mesdames, Messieurs,

En exécution de la mission qui nous a été confiée par votre assemblée générale, nous vous présentons notre rapport relatif à l'exercice clos le 31 décembre 2012, sur :

- le contrôle des comptes annuels de la Compagnie de Financement Foncier, tels qu'ils sont joints au présent rapport ;
- la justification de nos appréciations ;
- les vérifications et informations spécifiques prévues par la loi.

Les comptes annuels ont été arrêtés par le conseil d'administration. Il nous appartient, sur la base de notre audit, d'exprimer une opinion sur ces comptes.

I. Opinion sur les comptes annuels. — Nous avons effectué notre audit selon les normes d'exercice professionnel applicables en France ; ces normes requièrent la mise en œuvre de diligences permettant d'obtenir l'assurance raisonnable que les comptes annuels ne comportent pas d'anomalies significatives. Un audit consiste à vérifier, par sondages ou au moyen d'autres méthodes de sélection, les éléments justifiant des montants et informations figurant dans les comptes annuels. Il consiste également à apprécier les principes comptables suivis, les estimations significatives retenues et la présentation d'ensemble des comptes. Nous estimons que les éléments que nous avons collectés sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion. Nous certifions que les comptes annuels sont, au regard des règles et principes comptables français, réguliers et sincères et donnent une image fidèle du résultat des opérations de l'exercice écoulé ainsi que de la situation financière et du patrimoine de la société à la fin de cet exercice.

II. Justification de nos appréciations. — En application des dispositions de l'article L. 823-9 du Code de commerce relatives à la justification de nos appréciations, nous portons à votre connaissance les éléments suivants :

— Provisionnement des risques de crédit sur opérations de crédit et sur le portefeuille-titres : Comme indiqué dans les paragraphes 4.3.2. et 4.3.3. de l'annexe aux comptes annuels, votre société constitue des dépréciations et des provisions pour couvrir le risque de crédit inhérent à ses activités. Dans le cadre de notre appréciation des estimations significatives retenues pour l'arrêté des comptes, nous avons examiné le dispositif de contrôle relatif au suivi des risques de crédit et de contrepartie, à l'appréciation des risques de non recouvrement et à leur couverture à l'actif par des dépréciations déterminées sur base individuelle, et, au passif, par des provisions destinées à couvrir des risques clientèle non affectés.

— Valorisation des titres et des instruments financiers : Votre société détient des positions sur titres et instruments financiers. Les paragraphes 4.3.3. et 4.3.8. de l'annexe exposent les règles et méthodes comptables relatives aux titres et instruments financiers. Nous avons examiné le dispositif de contrôle relatif au classement comptable et à la détermination des paramètres utilisés pour la valorisation de ces positions. Nous avons vérifié le caractère approprié des méthodes comptables retenues par votre société et des informations fournies dans les notes de l'annexe et nous nous sommes assurés de leur correcte application.

— Actifs d'impôts différés : Votre société comptabilise des impôts différés, notamment au titre des différences temporaires (note 4.3.10. de l'annexe). Nous avons examiné les principales estimations et hypothèses ayant conduit à la reconnaissance de ces impôts différés. Les appréciations ainsi portées s'inscrivent dans le cadre de notre démarche d'audit des comptes annuels, pris dans leur ensemble, et ont donc contribué à la formation de notre opinion exprimée dans la première partie de ce rapport.

III. Vérifications et informations spécifiques. — Nous avons également procédé, conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, aux vérifications spécifiques prévues par la loi.
 Nous n'avons pas d'observation à formuler sur la sincérité et la concordance avec les comptes annuels des informations données dans le rapport de gestion du conseil d'administration et dans les documents adressés aux actionnaires sur la situation financière et les comptes annuels.
 Concernant les informations fournies en application des dispositions de l'article L. 225-102-1 du Code de commerce sur les rémunérations et avantages versés aux mandataires sociaux ainsi que sur les engagements consentis en leur faveur, nous avons vérifié leur concordance avec les comptes ou avec les données ayant servi à l'établissement de ces comptes et, le cas échéant, avec les éléments recueillis par votre société auprès des sociétés contrôlant votre société ou contrôlées par elle. Sur la base de ces travaux, nous attestons l'exactitude et la sincérité de ces informations.

Paris-La Défense et Neuilly-sur-Seine, le 29 mars 2013.

Les commissaires aux comptes :

KPMG Audit
Département de KPMG S.A.
Jean-François Dandé

PricewaterhouseCoopers Audit
Jean-Baptiste Deschryver

VI. — Éléments de calcul du ratio de couverture et de contrôle des limites.

		Éléments d'actif venant en couverture des ressources privilégiées	Valeurs nettes comptables ou montants éligibles au refinancement	Pondération (En %)	Montants pondérés
1	Prêts bénéficiant d'une hypothèque de 1er rang ou d'une garantie équivalente	28 256 843		100	28 256 843
2	Billets à ordres (ART. L. 313-42 À L. 313-49 du Code monétaire et financier)	9 189 579			9 189 579
	Dont :				
2.1.	Prêts bénéficiant d'une hypothèque de 1er rang ou d'une garantie équivalente	7 529 789		100	7 529 789
2.2.	Prêts cautionnés	1 659 790			1 659 790
2.2.1.	Répondant aux conditions du 1-a) de l'annexe au règlement n° 99-10 : la société de caution extérieure au périmètre de consolidation de la société de crédit foncier ou de la société de financement de l'habitat bénéficie au moins du 2e meilleur échelon de qualité de crédit.	1 659 790		100	1 659 790
2.2.2.	Répondant aux conditions du 1-a) de l'annexe au règlement n° 99-10 : la société de caution extérieure au périmètre de consolidation de la société de crédit foncier ou de la société de financement de l'habitat bénéficie du 3e meilleur échelon de qualité de crédit.			80	
2.2.3.	Répondant aux conditions du 1-b) de l'annexe au règlement n° 99-10 : la société de caution qui entre dans le périmètre de consolidation de la société de financement de l'habitat bénéficie au moins du 2e meilleur échelon de qualité de crédit.			80	
2.2.4.	Répondant aux conditions du 1-b) de l'annexe au règlement n° 99-10 : la société de caution qui entre dans le périmètre de consolidation de la société de crédit foncier ou de la société de financement de l'habitat bénéficie du 3e meilleur échelon de qualité de crédit.			60	
3	Expositions sur les personnes publiques	29 980 440		100	29 980 440
	Dont :				
3.1.	Expositions visées au 5° de l'article L. 515-15 I du Code monétaire et financier				
3.2.	Expositions visées au 5° de l'article L. 515-15 I du Code monétaire et financier inscrites au bilan antérieurement au 31 décembre 2007				
4	Immobilisations résultant de l'acquisition des immeubles au titre de la mise en jeu d'une garantie			50	
5	Titres, valeurs et dépôts sûrs et liquidités relevant de l'article R. 515-7	13 289 817		100	13 289 817
5.1.	Créances et titres sur des établissements de crédit et entreprises d'investissement répondant au 1er alinéa de l'article R. 515-7	8 839 627		100	8 839 627
5.2.	Créances et garanties liées à la gestion des instruments financiers à terme relevant du 2e alinéa de l'article R. 515-7	4 450 190		100	4 450 190
5.3.	Créances et titres sur des établissements de crédit et entreprises d'investissement répondant au 3e alinéa de l'article R. 515-7			100	
6	Prêts cautionnés	187 844			187 844
6.1.	Répondant aux conditions du 1-a) de l'annexe au règlement n° 99-10 : la société de caution extérieure au périmètre de consolidation de la société de crédit foncier ou de la société de financement de l'habitat bénéficie au moins du 2e meilleur échelon de qualité de crédit.	187 844		100	187 844
6.2.	Répondant aux conditions du 1-a) de l'annexe au règlement n° 99-10 : la société de caution extérieure au périmètre de consolidation de la société de crédit foncier ou de la société de financement de l'habitat bénéficie du 3e meilleur échelon de qualité de crédit.			80	

6.3.	Répondant aux conditions du 1-b) de l'annexe au règlement n° 99-10 : la société de caution qui entre dans le périmètre de consolidation de la société de financement de l'habitat bénéficie au moins du 2e meilleur échelon de qualité de crédit.		80
6.4.	Répondant aux conditions du 1-b) de l'annexe au règlement n° 99-10 : la société de caution qui entre dans le périmètre de consolidation de la société de financement de l'habitat bénéficie du 3e meilleur échelon de qualité de crédit.		60
7	Parts, actions et titres de créances émis par un organisme de titrisation Parts, actions et titres de créance émis par un organisme de titrisation ou une entité similaire dont les éléments d'actifs ont été cédés exclusivement par des entités appartenant au même périmètre de consolidation que la société de crédit foncier ou la société de financement de l'habitat répondant aux conditions du 2-a) de l'annexe au règlement n° 99-10 : parts, actions et titres de créance acquis ou financés par la société de crédit foncier ou la société de financement de l'habitat avant le 31 décembre 2011 qui bénéficient du meilleur échelon de qualité de crédit (jusqu'au 31 décembre 2014). Dont :	11 396 307	9 994 537
7.1.	Actifs constitués à 90% au moins de prêts à des personnes physiques pour financer un logement Actifs constitués à 90% de prêts mentionnés à l'article L. 515-14 qui ne relèvent pas du R. 515-4 II Actifs constitués à 90% d'expositions définies à l'article L. 515-15		100
7.2.	Parts, actions et titres de créance émis par un organisme de titrisation ou une entité similaire dont les éléments d'actifs ont été cédés exclusivement par des entités appartenant au même périmètre de consolidation que la société de crédit foncier ou la société de financement de l'habitat répondant aux conditions du 2-a) de l'annexe au règlement n° 99-10 : parts, actions et titres de créance acquis ou financés par la société de crédit foncier ou la société de financement de l'habitat avant le 31 décembre 2011 qui bénéficient du 2e meilleur échelon de qualité de crédit (jusqu'au 31 décembre 2014). Dont :		80
7.2.1.	Actifs constitués à 90% au moins de prêts à des personnes physiques pour financer un logement		
7.2.2.	Actifs constitués à 90% de prêts mentionnés à l'article L. 515-14 qui ne relèvent pas du R. 515-4 II		
7.2.3.	Actifs constitués à 90% d'expositions définies à l'article L. 515-15		
7.3.	Parts, actions et titres de créance émis par un organisme de titrisation ou une entité similaire dont les éléments d'actifs ont été cédés exclusivement par des entités appartenant au même périmètre de consolidation que la société de crédit foncier ou la société de financement de l'habitat répondant aux conditions du 2-b) de l'annexe au règlement n° 99-10 : parts, actions et titres de créance acquis ou financés par la société de crédit foncier ou la société de financement de l'habitat après le 31 décembre 2011 et parts ou actions et titres de créance acquis ou financés antérieurement à cette date qui bénéficient à partir du 1er janvier 2015 du meilleur échelon de qualité de crédit. Dont :		100
7.3.1.	Actifs constitués à 90% au moins de prêts à des personnes physiques pour financer un logement		
7.3.2.	Actifs constitués à 90% de prêts mentionnés à l'article L. 515-14 qui ne relèvent pas du R. 515-4 II		
7.3.3.	Actifs constitués à 90% d'expositions définies à l'article L. 515-15		
7.4.	Parts, actions et titres de créance émis par un organisme de titrisation ou une entité similaire dont les éléments d'actifs ont été cédés exclusivement par des entités appartenant au même périmètre de consolidation que la société de crédit foncier ou la société de financement de l'habitat répondant aux conditions du 2-b) de l'annexe au règlement n° 99-10 : parts, actions et titres de créance acquis ou financées par la société de crédit foncier ou la société de financement de l'habitat après le 31 décembre 2011 et parts ou actions et titres de créance acquis ou financés antérieurement à cette date qui bénéficient à partir du 1er janvier 2015 du 2e meilleur échelon de qualité de crédit. Dont :		50
7.4.1.	Actifs constitués à 90% au moins de prêts à des personnes physiques pour financer un logement		
7.4.2.	Actifs constitués à 90% de prêts mentionnés à l'article L. 515-14 qui ne relèvent pas du R. 515-4 II		
7.4.3.	Actifs constitués à 90% d'expositions définies à l'article L. 515-15		
7.5.	Parts, actions et titres de créances émis par un organisme de titrisation ou une entité similaire dont certains éléments d'actifs ont été cédés par une entité n'appartenant pas au périmètre de consolidation de la société de crédit foncier ou la société de financement de l'habitat répondant aux conditions du 3-a) de l'annexe au règlement n° 99-10 : parts, actions et titres de créance acquis ou financés par la société de crédit foncier ou la société de financement de l'habitat avant le 31 décembre 2011 qui bénéficient du meilleur échelon de qualité de crédit (jusqu'au 31 décembre 2014). Dont :	8 592 767	100
7.5.1.	Actifs constitués à 90% au moins de prêts à des personnes physiques pour financer un logement	2 950 477	8 592 767

7.5.2.	Actifs constitués à 90% de prêts mentionnés à l'article L. 515-14 qui ne relèvent pas du R. 515-4 II	48 365		
7.5.3.	Actifs constitués à 90% d'expositions définies à l'article L. 515-15	5 593 926		
7.6.	Parts, actions et titres de créances émis par un organisme de titrisation ou une entité similaire dont certains éléments d'actifs ont été cédés par une entité n'appartenant pas au périmètre de consolidation de la société de crédit foncier ou la société de financement de l'habitat répondant aux conditions du 3-a) de l'annexe au règlement n° 99-10 : parts, actions et titres de créance acquis ou financés par la société de crédit foncier ou la société de financement de l'habitat avant le 31 décembre 2011 qui bénéficient du 2e meilleur échelon de qualité de crédit (jusqu'au 31 décembre 2014).	2 803 540	50	1 401 770
	Dont :			
7.6.1.	Actifs constitués à 90% au moins de prêts à des personnes physiques pour financer un logement	2 238 668		
7.6.2.	Actifs constitués à 90% de prêts mentionnés à l'article L. 515-14 qui ne relèvent pas du R. 515-4 II			
7.6.3.	Actifs constitués à 90% d'expositions définies à l'article L. 515-15	564 872		
7.7.	Parts, actions et titres de créances émis par un organisme de titrisation ou une entité similaire dont certains éléments d'actifs ont été cédés par une entité n'appartenant pas au périmètre de consolidation de la société de crédit foncier ou la société de financement de l'habitat répondant aux conditions du 3-b) de l'annexe au règlement n° 99-10 : parts, actions et titres de créance acquis ou financés par la société de crédit foncier ou la société de financement de l'habitat après le 31 décembre 2011 et parts ou actions et titres de créance acquis ou financés antérieurement à cette date qui bénéficient à partir du 1er janvier 2015 du meilleur échelon de qualité de crédit.		100	
	Dont :			
7.7.1.	Actifs constitués à 90% au moins de prêts à des personnes physiques pour financer un logement			
7.7.2.	Actifs constitués à 90% de prêts mentionnés à l'article L. 515-14 qui ne relèvent pas du R. 515-4 II			
7.7.3.	Actifs constitués à 90% d'expositions définies à l'article L. 515-15			
8	Autres éléments d'actif	7 719 096	100	7 719 096
8.1.	Autres éléments de la classe 1	3 706 444	100	3 706 444
8.2.	Autres éléments de la classe 2	-14 588	100	-14 588
8.3.	Autres éléments de la classe 3	4 027 239	100	4 027 239
8.4.	Autres éléments de la classe 4		100	
9	Opérations venant en déduction des actifs	1 748 202	100	1 748 202
9.1.	Sommes reçues de la clientèle en attente d'imputation, portées au passif du bilan	19 805	100	19 805
9.2.	Opérations de pensions livrées : titres donnés en pension	550 695	100	550 695
9.3.	Créances mobilisées dans les conditions fixées par les articles L. 313-23 à L. 313-34 du Code monétaire et financier	1 177 702	100	1 177 702
10	Total des montants pondérés des éléments d'actif	A		96 869 953
	Ratio de couverturE (avec 2 décimales) (A/P X 100)			113,72

Ressources bénéficiant du privilège défini à l'article L. 515-19 du Code monétaire et financier : éléments du passif		Montants
1	Ressources privilégiées provenant d'établissements de crédit	57 386
1.1.	- dont montant nominal	55 711
2	Ressources privilégiées provenant de la clientèle	
2.1.	Clientèle financière	
2.2.	Clientèle non financière	
2.3.	- dont montant nominal	
3	Titres bénéficiant du privilège	84 594 979
3.1.	Obligations foncières ou obligations de financement de l'habitat	82 456 422
3.2.	Titres de créances négociables	150 000
3.3.	Autres titres bénéficiant du privilège	
3.4.	Dettes rattachées à ces titres	1 988 557
3.5.	À déduire : obligations foncières ou obligations de financement de l'habitat émises et souscrites par l'établissement assujetti lorsqu'elles ne sont pas affectées en garantie d'opérations de crédit de la Banque de France	
3.6.	Sous-total	84 594 979
3.7.	- dont montant nominal	82 606 423

4	Sommes dues au titre du contrat prévu à l'article L. 515-22 du code monétaire et financier	1 511
5	Sommes dues au titre des instruments financiers à terme bénéficiant du privilège défini à l'article L. 515-19 du code monétaire et financier	530 850
5.1.	- Dont impact des variations de change sur le nominal des ressources privilégiées	-1 240 518
6	Dettes résultant des frais annexes mentionnés au dernier alinéa de l'article L. 515-19 du code monétaire et financier	645
7	Ressources privilégiées (1 + 2 + 3 + 4 + 5 + 6)	85 185 371
	Montant nominal des ressources privilégiées (« 1.1 » + « 2.3 » + « 3.7 » + « 5.1 »)	81 421 615

Contrôle des limites applicables aux classes d'actifs (ratio avec 2 décimales)		Ratios/montants
1	Total de l'actif	100 726 252
2.1.	Prêts cautionnés détenus directement	191 223
2.2.	Prêts cautionnés figurant à l'actif d'organismes de titrisation ou d'entités similaires, ou mobilisés par billets à ordre	1 704 974
2.3.	Total des prêts cautionnés (2.1 + 2.2) / actif ($\leq 35\%$ à l'exception des sociétés de financement de l'habitat)	1,88%
3.1.	Billets à ordre détenus directement	9 275 452
3.2.	Billets à ordre figurant à l'actif d'organismes de titrisation ou d'entités similaires	
3.3.	Total des Billets à ordre (3.1 + 3.2) / actif ($\leq 10\%$)	9,21%
4	Total des parts, actions et titres de créance d'organismes de titrisation ou entités similaires répondant aux conditions du II de l'article R. 515-4 du Code monétaire et financier et ne répondant pas au IV de l'article R. 515-4 / montant nominal des ressources privilégiées (141) ($\leq 10\%$)	6,39%
4.1.	Total des parts, actions et titres de créance d'organismes de titrisation ou entités similaires détenues répondant aux conditions du II de l'article R. 515-4 du Code monétaire et financier et ne répondant pas au IV de l'article R. 515-4 / montant nominal des ressources privilégiées non refinanciables par des ressources privilégiées ($> 10\%$)	
5	Total des parts, actions et titres de créance d'organismes de titrisation ou entités similaires répondant aux conditions du III de l'article R. 515-4 du Code monétaire et financier et ne répondant pas au IV de l'article R. 515-4 / montant nominal des ressources privilégiées (141) ($\leq 10\%$)	0,06%
5.1.	Total des parts, actions et titres de créance d'organismes de titrisation ou entités similaires détenues répondant aux conditions du III de l'article R. 515-4 du Code monétaire et financier et ne répondant pas au IV de l'article R. 515-4 / montant nominal des ressources privilégiées non refinanciables par des ressources privilégiées ($> 10\%$)	
6	Total des expositions visées aux 5° du I de l'article L. 515-15 du Code monétaire et financier / montant nominal des ressources privilégiées ($\leq 20\%$)	
7	Actifs sûrs et liquides / montant nominal des ressources privilégiées ($\leq 15\%$)	10,86%

VII. — Modes d'évaluation et méthodes de réexamen périodique de la valeur des immeubles.

5.1. Modes d'évaluation et méthodes de réexamen périodique de la valeur des immeubles. — Attestation du Contrôleur spécifique sur les modes et résultats d'évaluation et les méthodes de réexamen périodique de la valeur des immeubles au 31 décembre 2011

Au conseil d'administration de la Compagnie de Financement Foncier,

En notre qualité de Contrôleur spécifique de la Compagnie de Financement Foncier et en application des dispositions prévues par l'article 5 du règlement 99-10 du Comité de la réglementation bancaire et financière, nous avons procédé à la vérification de la validité, au regard de la réglementation en vigueur, des modes et résultats d'évaluation des immeubles sous-jacents aux prêts et des méthodes de réexamen périodique de leur valeur, tels que publiés simultanément aux comptes annuels au 31 décembre 2011 et joints à la présente attestation.

Les modes et résultats d'évaluation des immeubles et les méthodes de réexamen périodique de leur valeur ont été définis et mis en œuvre sous la responsabilité de la direction de votre société.

Il nous appartient de nous prononcer sur leur validité au regard des règles en vigueur au 31 décembre 2011.

Nous avons mis en œuvre les diligences que nous avons estimées nécessaires au regard de la doctrine professionnelle de la Compagnie nationale des commissaires aux comptes relative à cette mission. Nos travaux ont consisté à vérifier la conformité :

— des procédures, modes et résultats d'évaluation ainsi que des méthodes de réexamen périodique, dans leur conception et dans leur application, à la réglementation en vigueur au 31 décembre 2011 ;

— des informations publiées simultanément aux comptes annuels avec, d'une part, le dispositif d'évaluation et de réexamen effectivement appliqué et, d'autre part, avec les résultats résultant de l'application du dispositif d'évaluation.

Sur la base de nos travaux, nous n'avons pas d'observation à formuler quant à la conformité aux dispositions prévues par les articles 2 à 4 du règlement 99-10 du Comité de la réglementation bancaire et financière, des modes et résultats d'évaluation des immeubles et des méthodes de réexamen périodique de leur valeur, publiés simultanément aux comptes annuels au 31 décembre 2011.

Fait à Paris, le 30 mars 2012.

Le Contrôleur spécifique :

CAILLIAU DEDOUIT et Associés :

Laurent Brun.

VIII. — Procédure d'évaluation et de réexamen périodique des biens sous-jacents aux prêts au 31décembre 2011.

I. — Mode d'évaluation des biens sous-jacents aux prêts.

A. Principes généraux d'évaluation des biens. — La procédure décrite ci-après a été déterminée, conformément aux articles 1 et 2 du règlement n°99-10 du CRBF, tels que modifiés par le règlement n°2002-02, des arrêtés du 7mai 2007 et du 23février 2011 transposant en droit français la directive européenne 2006/48/CE.

Les immeubles financés par des prêts éligibles ou apportés en garantie de ces prêts font l'objet d'une évaluation prudente.

L'évaluation est réalisée sur la base des caractéristiques durables à long terme de l'immeuble, des conditions de marché normales et locales, de l'usage actuel du bien et des autres usages qui pourraient lui être donnés.

B. Règle dérogatoire retenue par la Compagnie de Financement Foncier. — Pour les prêts mis en force entre le 1erjanvier 2003 et le 31décembre 2006, conformément aux dispositions du règlement 99-10 du CRBF et à une décision du Président du Directoire du Crédit Foncier de France en date du 28juillet 2003, était retenue comme valeur estimée du bien le coût de l'opération sans abattement, pour toutes les opérations d'habitat aux particuliers dont le coût d'opération est inférieur à 350 000euros. À la suite des modifications apportées au règlement CRBF 99-10, ce principe a été étendu :
— pour la période du 7mai 2007 au 23février 2011 à toutes les opérations d'habitat aux particuliers dont le coût d'opération est inférieur à 450 000euros ou lorsque le Capital restant dû du prêt acquis ou montant autorisé total est inférieur à 360 000euros ;
— à compter du 24février 2011 à toutes les opérations d'habitat aux particuliers dont le coût d'opération est inférieur à 600 000euros ou lorsque le capital restant dû du prêt acquis ou montant autorisé total est inférieur à 480 000euros.
Au-delà de ces seuils, la valeur d'expertise est retenue comme valeur du bien.

C. Synthèse. — Les règles énoncées ci-avant et appliquées depuis le 24février 2011 sont résumées dans le tableau suivant :

Types de biens	Coût d'opération inférieur à 600 000 € ou montant du prêt acquis inférieur à 480 000 €	Coût d'opération supérieur ou égal à 600 000 € et montant du prêt acquis supérieur ou égal à 480 000 €
Bien habitat aux particuliers	Coût de l'opération	Expertise
Bien habitat aux professionnels	Expertise	Expertise
Immeuble à usage professionnel (1)	Expertise	Expertise

(1) Par Immeuble à usage professionnel, il convient d'entendre tous les biens autres qu'habitat et les biens mixtes dont la valeur affectée à l'habitat est inférieure à 75% de la valeur de l'ensemble.

Les évaluations s'appliquent à l'ensemble des gages sous-jacents à des prêts autorisés (au sens de la signature entre les parties) dans l'année, que ces prêts soient débloqués ou non.

Les autres gages (sous-jacents à des prêts autorisés avant 2011 et déjà évalués ou réévalués) font nécessairement l'objet d'un réexamen périodique de leur valeur, tel que présenté ci-après (cf. §II, III et IV).

II. — Méthodes de réexamen périodique des biens habitat aux particuliers et aux professionnels.

Les règles détaillées ci-après s'appliquent aux gages sous-jacents à des prêts mis en force avant 2011.

Deux méthodes de réexamen périodique de la valeur des gages sont appliquées selon la distinction suivante :

- méthode statistique dite S1 :
 - pour les biens habitat aux particuliers ;
 - pour les biens habitat aux professionnels dont le montant est inférieur à 600 000 € ou pour lesquels le Capital restant dû (CRD) du prêt garanti par le bien est inférieur à 480 000 €.
- méthode dite S2 pour les biens habitat aux clients professionnels dont le montant est supérieur ou égal à 600 000 € et pour lesquels le Capital restant dû (CRD) du prêt garanti par le bien est supérieur ou égal à 480 000 €.

A. Méthode de réexamen périodique S1 :

— Principes : Le principe du modèle, afin de s'approcher au plus près de la notion de marché immobilier se fonde sur l'établissement d'indices. Les indices obtenus sont des variations observées, d'une année sur l'autre, par rapport à des valeurs vénale, en précisant que l'évaluation des biens est réalisée, conformément à la loi, sur la base d'une valeur prudente (laquelle est ensuite réévaluée par application des indices).

Les indices sont déterminés selon quatre catégories géographiques distinctes :

- i) les agglomérations issues de regroupements de code postaux arrêtés par l'Insee sont au nombre de 110. Elles sont définies comme étant des unités urbaines de plus de 50 000 habitants. La liste des agglomérations et leur composition évoluent en fonction de la modification du tissu urbain et des marchés immobiliers ;
- ii) en dehors de ces agglomérations, le marché immobilier « hors agglomération » est segmenté en régions administratives (20, hors Corse et Île-de-France) ;
- iii) l'Île-de-France hors Paris fait l'objet d'un traitement spécifique avec l'établissement d'indices dédiés pour chacun de sept départements ;
- iv) Paris, qui fait également l'objet d'un traitement spécifique avec l'établissement d'un indice dédié.

Pour chacune des quatre catégories ainsi définie (agglomération, région, Paris et Île-de-France), structurée au moyen des codes postaux rattachés, sont calculés des indices décomposés de la façon suivante :

- en agglomération : 110 indices appartement/110 indices maison ;
- hors agglomération : 20 indices maison ;
- en Île-de-France (hors Paris) : 7 indices appartement/7 indices maison ;
- à Paris : 1 indice appartement.

Lorsque, pour un gage, la distinction appartement/maison est indisponible, le plus petit des deux indices, pour le code postal correspondant, est retenu. Lorsque le gage se situe en Corse, dans les DOM-TOM ou si sa localisation est imprécise, les indices d'évolution annuelle retenus, pour le type de logement correspondant, sont :

- pour les appartements : la moyenne des indices des appartements des agglomérations ;
- pour les maisons : la plus petite des deux moyennes des indices des maisons des agglomérations et des régions.

— Gestion du cycle de réévaluation : L'actualisation des indices de valeurs immobilières est annuelle. Pour chaque période, courant novembre, de nouveaux indices sont déterminés sur une base arrêtée au 30septembre.

Cette gestion du cycle de réévaluation permet de raisonner en année glissante du 30septembre de l'année « n-1 » au 30septembre de l'année « n ».

— Sources : La détermination des indices d'évolution repose sur une enquête *ad hoc* et à « dire d'expert », réalisée chaque année par la Direction études et observatoire immobilier auprès du réseau d'Experts immobiliers régionaux, d'informations statistiques immobilières brutes trimestrielles figurant dans sa base de données et d'indicateurs régionaux disponible sur internet www.marche-immo.com.

B. Méthode de réexamen périodique S2. — Pour l'année 2011, la méthode de réévaluation S2 a consisté à appliquer aux valeurs 2010 l'évolution annuelle de l'indice des loyers d'habitation, soit +1,4% (source Insee).

III. – Les méthodes de réexamen périodique des immeubles à usage professionnel (non Habitat).

Conformément aux dispositions du règlement 99-10 du CRBF, les trois méthodes de réévaluation suivantes sont appliquées pour les biens à usage professionnel en fonction de leurs caractéristiques :

A. Méthode dite « E1 ». — Cette catégorie concerne les immeubles à usage professionnel dont la valeur est inférieure à 600 000 € et pour lesquels le Capital restant dû (CRD) du prêt garanti par le bien est supérieur à 480 000 €.

Les biens entrant dans cette catégorie sont réévalués individuellement, tous les trois ans, au moyen d'une expertise, puis statistiquement, dans l'intervalle, selon la méthode S1.

B. Méthode dite « E2 ». — Cette catégorie concerne les immeubles à usage professionnel dont la valeur est supérieure à 600 000 € et pour lesquels le Capital restant dû (CRD) du prêt garanti par le bien est supérieur à 480 000 €.

Chaque bien entrant dans cette catégorie est réévalué individuellement, tous les ans, au moyen d'une expertise. L'expert détermine une valeur prudentielle hypothécaire, fondée sur une analyse fine de la nature du bien et de ses caractéristiques propres d'une part, et sur une vision prospective et prudente du marché d'autre part.

C. Méthode statistique dite « S1 ». — Cette catégorie concerne les immeubles à usage professionnel pour lesquels le CRD du prêt garanti par le bien est devenu inférieur à 30% du capital initial prêté.

Pour les biens entrant dans cette catégorie, la méthode de réévaluation statistique S1 (cf. § II.A ci-avant) est appliquée à partir de la dernière valeur d'expertise obtenue.

IV. – Tableau récapitulatif des méthodes.

Type de bien	Coût d'opération >600 K€ et montant autorisé total ≤480 K€ ou Coût d'opération ≤600 K€ et montant autorisé total >480 K€	Coût d'opération >600 K€ et montant autorisé total >480 K€	Affaire contentieuse
Habitat	Si client Particulier : méthode S1 Si client Professionnel : méthode S1		
Non-HABITAT	Rapport CRD/Montant initial <30% ou montant autorisé total <=480 K€	Si client Professionnel : méthode S2 Rapport CRD/Montant initial >30% Coût d'opération ou valeur du bien ≤600 K€ et montant autorisé total >480 K€	Examen individuel spécifique Coût d'opération >600 K€ et montant autorisé total >480 K€ Méthode E1

Annexe 1. – Évolution des indices immobiliers 2010/2011.

Agglomération >200 000 habitants :

Région	Numéro département	Département	Unité urbaine	Indice appartements 2010-2011	Indice maisons 2010-2011
Alsace	67	Bas-Rhin	Strasbourg	1,032	1,019
Alsace	68	Haut-Rhin	Mulhouse	1,000	1,013
Aquitaine	33	Gironde	Bordeaux	1,056	1,090
Auvergne	63	Puy-de-Dôme	Clermont-Ferrand	1,024	1,035
Bourgogne	21	Côte-d'Or	Dijon	1,052	1,034
Bretagne	29	Finistère	Brest	1,049	1,058
Bretagne	35	Ille-et-Vilaine	Rennes	1,047	1,043
Centre	37	Indre-et-Loire	Tours	1,000	0,993
Centre	45	Loiret	Orléans	1,034	1,000
Champagne	51	Marne	Reims	1,046	1,024
Haute-Normandie	76	Seine-Maritime	Le Havre	1,037	1,026
Haute-Normandie	76	Seine-Maritime	Rouen	1,052	1,024
Languedoc-Roussillon	34	Hérault	Montpellier	1,065	1,062
Lorraine	54	Meurthe-et-Moselle	Nancy	1,053	1,024
Lorraine	57	Moselle	Metz	1,046	1,024
Midi-Pyrénées	31	haute-Garonne	Toulouse	1,038	1,036
Nord	59	Nord	Lille	1,044	1,035

Nord		59	Nord	Valenciennes	1,037	1,049
Nord		62	Pas-de-Calais	Béthune	1,034	1,028
Nord		62	Pas-de-Calais	Douai-Lens	1,021	1,031
Paca		6	Alpes-Maritimes	Nice	1,043	1,031
Paca		13	Bouches-du-Rhône	Marseille-Aix-en-Provence	1,056	1,045
Paca		83	Var	Toulon	1,034	1,014
Paca		84	Vaucluse	Avignon	1,042	1,020
Pays de la Loire		44	Loire-Atlantique	Nantes	1,058	1,045
Pays de la Loire		49	Maine-et-Loire	Angers	1,049	1,045
Rhône-Alpes		38	Isère	Grenoble	1,054	1,066
Rhône-Alpes		42	Loire	Saint-Étienne	1,026	1,026
Rhône-Alpes		69	Rhône	Lyon	1,078	1,066
Moyenne					1,042	1,035

Agglomération de 100 000 à 199 999 habitants :

Région	Numéro département	Département	Unité urbaine	Indice appartements 2010-2011	Indice maisons 2010-2011
Aquitaine	64	Pyrénées-Atlantiques	Pau	1,045	1,038
Aquitaine	64	Pyrénées-Atlantiques	Bayonne	1,045	1,056
Basse-Normandie	14	Calvados	Caen	1,051	1,047
Bretagne	56	Morbihan	Lorient	1,020	1,017
Champagne	10	Aube	Troyes	1,053	1,055
Franche-Comté	25	Doubs	Montbéliard	1,000	1,032
Franche-Comté	25	Doubs	Besançon	1,000	1,038
Languedoc-Roussillon	30	Gard	Nîmes	1,022	1,022
Languedoc-Roussillon	66	Pyrénées-Orientales	Perpignan	1,058	1,033
Limousin	87	Haute-Vienne	Limoges	1,014	1,061
Lorraine	57	Moselle	Thionville	1,055	1,025
Nord	59	Nord	Dunkerque	1,035	1,026
Nord	62	Pas-de-Calais	Calais	1,018	1,013
Pays de la Loire	44	Loire-Atlantique	Saint-Nazaire	1,032	1,019
Pays de la Loire	72	Sarthe	LeMans	1,043	1,019
Picardie	80	Somme	Amiens	1,036	1,032
Poitou-Charentes	16	Charente	Angoulême	1,000	1,000
Poitou-Charentes	17	Charente-Maritime	LaRochelle	1,050	1,056
Poitou-Charentes	86	Vienne	Poitiers	1,013	1,029
Rhône-Alpes	26	Drôme	Valence	1,049	1,051
Rhône-Alpes	73	Savoie	Chambéry	0,991	1,008
Rhône-Alpes	74	Haute-Savoie	Genève-Annemasse	1,056	1,026
Rhône-Alpes	74	Haute-Savoie	Annecy	1,038	1,026
Moyenne				1,031	1,032

Agglomération de 50 000 à 99 999 habitants :

Région	Numéro département	Département	Unité urbaine	Indice appartements 2010-2011	Indice maisons 2010-2011
Alsace	67	Bas-Rhin	Haguenau	1,026	1,038
Alsace	68	Haut-Rhin	Colmar	1,025	1,023
Aquitaine	24	Dordogne	Périgueux	1,014	1,048

Aquitaine	24	Dordogne	Bergerac	1,000	1,045
Aquitaine	33	Gironde	Arcachon	1,076	1,059
Aquitaine	47	Lot-et-Garonne	Agen	1,000	1,000
Auvergne	3	Allier	Montluçon	1,033	1,038
Auvergne	3	Allier	Vichy	1,014	1,047
Basse-Normandie	50	Manche	Cherbourg	1,021	1,033
Bourgogne	58	Nièvre	Nevers	0,986	1,000
Bourgogne	71	Saône-et-Loire	Chalon-sur-Saône	1,036	1,034
Bretagne	22	Côtes-d'Armor	Saint-Brieuc	1,010	1,022
Bretagne	29	Finistère	Quimper	1,017	1,021
Bretagne	35	Ille-et-Vilaine	Saint-Malo	1,047	1,035
Bretagne	56	Morbihan	Vannes	1,031	1,020
Centre	18	Cher	Bourges	1,013	1,031
Centre	28	Eure-et-Loire	Chartres	1,000	1,000
Centre	36	Indre	Châteauroux	1,000	1,000
Centre	41	Loir-et-Cher	Blois	1,008	1,014
Centre	45	Loiret	Montargis	1,000	1,000
Champagne	8	Ardennes	Charleville-Mézières	1,011	0,993
Champagne	51	Marne	Châlons-en-Champagne	1,028	1,015
Franche-Comté	90	Territoire de Belfort	Belfort	1,028	1,044
Haute-Normandie	27	Eure	Évreux	1,024	1,021
Haute-Normandie	76	Seine-Maritime	Elbeuf	1,028	1,029
Languedoc-Roussillon	30	Gard	Alès	1,046	1,027
Languedoc-Roussillon	34	Hérault	Sète	1,013	1,010
Languedoc-Roussillon	34	Hérault	Béziers	1,049	1,011
Limousin	19	Corrèze	Brive-la-Gaillarde	1,013	1,000
Lorraine	57	Moselle	Forbach	1,000	0,983
Lorraine	88	Vosges	Épinal	1,018	1,031
Midi-Pyrénées	65	Hautes-Pyrénées	Tarbes	0,990	0,990
Midi-Pyrénées	81	Tarn	Castres	1,000	1,020
Midi-Pyrénées	81	Tarn	Albi	1,000	1,021
Midi-Pyrénées	82	Tarn-et-Garonne	Montauban	1,010	0,988
Nord	59	Nord	Maubeuge	1,013	1,028
Nord	59	Nord	Armentières	1,017	1,031
Nord	62	Pas-de-Calais	Arras	1,031	1,036
Nord	62	Pas-de-Calais	Saint-Omer	1,039	1,028
Nord	62	Pas-de-Calais	Boulogne-sur-Mer	1,023	1,014
Paca	6	Alpes-Maritimes	Menton-Monaco	1,053	1,043
Paca	13	Bouches-du-Rhône	Arles	0,993	0,990
Paca	13	Bouches-du-Rhône	Salon-de-Provence	1,031	1,036
Paca	83	Var	Fréjus	1,039	1,050
Pays de la Loire	49	Maine-et-loire	Cholet	1,014	1,020
Pays de la Loire	53	Mayenne	Laval	1,045	1,000
Picardie	2	Aisne	Saint-Quentin	1,031	1,024
Picardie	60	Oise	Beauvais	0,979	0,987
Picardie	60	Oise	Creil	1,012	1,000
Picardie	60	Oise	Compiègne	0,990	0,981
Poitou-Charentes	79	Deux-Sèvres	Niort	1,028	1,055

Rhône-Alpes	1	Ain	Bourg-en-Bresse	1,015	1,029
Rhône-Alpes	26	Drôme	Romans-sur-Isère	1,029	1,028
Rhône-Alpes	42	Loire	Roanne	1,030	1,037
Rhône-Alpes	42	Loire	Saint-Chamond	1,042	1,025
Rhône-Alpes	69	Rhône	Villefranche-sur-Saône	1,056	1,059
Rhône-Alpes	74	Haute-Savoie	Thonon-les-Bains	1,036	1,007
Rhône-Alpes	74	Haute-Savoie	Cluses	0,988	0,991
Moyenne				1,020	1,021

Hors agglomération :

Région	Indice maisons 2010-2011
Alsace	1,033
Aquitaine	1,000
Auvergne	1,048
Basse-Normandie	1,014
Bourgogne	1,000
Bretagne	1,029
Centre	1,000
Champagne	1,000
Franche-Comté	1,036
Haute-Normandie	1,034
Languedoc-Roussillon	1,031
Limousin	1,027
Lorraine	0,983
Midi-Pyrénées	1,036
Nord	1,032
Paca	1,022
Pays de la Loire	1,042
Picardie	1,014
Poitou-Charentes	1,000
Rhône-Alpes	1,063
Moyenne	1,022

Paris et Île-de-France :

Région	Numéro département	Département	Indice appartements 2010-2011	Indice maisons 2010-2011
Île-de-France	91	Essonne	1,0621	1,054
	92	Hauts-de-Seine	1,1349	1,1395
	75	Paris	1,1908	
	77	Seine-et-Marne	1,0458	1,0408
	93	Seine-Saint-Denis	1,1044	1,0910
	94	Val-de-Marne	1,1173	1,0974
	95	Val-d'Oise	1,0688	1,0731
	78	Yvelines	1,0908	1,072
Moyenne			1,1019	1,0811

Annexe 2. – Périmètre de la Compagnie de Financement Foncier.

Nombres et valorisations des gages par méthode de réexamen périodique (en milliards d'euros) :

		Total	S1	S2	E1	E2
Réévaluation 31/12/2011	Valorisation gages	67,449	64,576	2,870		0,003
	Nombre de gages	392 056	391 455	598		3
Évaluation année 2011	Valorisation gages	3,048	3,025	0,019	NS	0,004
	Nombre de gages	17 667	17 663	2	1	1
Ensemble	Valorisation gages	70,497	67,601	2,889	Ns	0,007
2 011	Nombre de gages	409 723	409 118	600	1	4

Ventilation du portefeuille des gages réévalués en méthode s1 (par région et Paris) :

Région	Répartition régionale des valeurs de gages (montant en millions d'euros)	Répartition régionale En %
Alsace	958,21	1,48
Aquitaine	4 497,38	6,96
Auvergne	921,20	1,43
Basse-Normandie	1 064,78	1,65
Bourgogne	1 326,89	2,05
Bretagne	2 738,20	4,24
Centre	1 915,67	2,97
Champagne-Ardenne	600,49	0,93
Corse	177,07	0,27
DOM-TOM	455,62	0,71
Franche-Comté	879,86	1,36
Haute-Normandie	2 223,67	3,44
Île-de-France (hors Paris)	13 350,12	20,67
Languedoc-Roussillon	3 639,18	5,64
Limousin	496,80	0,77
Lorraine	1 607,72	2,49
Midi-Pyrénées	3 831,56	5,93
Nord pas-de-Calais	2 720,21	4,21
Paca	7 026,01	10,88
Paris (*)	1 467,91	2,27
Pays de la Loire	3 112,81	4,82
Picardie	1 899,79	2,94
Poitou-Charentes	1 336,20	2,07
Rhône-Alpes	6 328,65	9,80
Total général	64 576,00	100,00

(*) En raison de la spécificité du marché parisien, la ville de Paris est isolée de la région Île de France.

IX. —Rapport sur la qualité des actifs.

I. – Prêts garantis.

Détection directe des prêts :

1 A) Encours (*) (en millions d'euros) :

Autres crédits													
Établissements crédits													
Total	764	3	139	906	16 203	191	216	11 189	27 799				28 705

Garanties :

A : Hypothèque de 1er rang sur le logement particulier ;

B : Hypothèque de 1er rang sur l'immobilier à usage professionnel ;

C : Caution délivrée par un Établissement de Crédit ;

D : Garantie mixte du secteur aidé : hypothèque de 1er rang et garantie de l'État ;

E : Garantie mixte du secteur réglementé : hypothèque de 1er rang et FGAS ;

(*) Encours hors intérêts courus non échus. Les intérêts courus non échus s'élèvent à 83,4 millions d'euros au 31 décembre 2012.

1 B) Provisions (en millions d'euros) :

Catég. Crédances/type contrepartie	Sociétés non financières et entrepreneurs ind.						Particuliers						Autres						Total	
	Type garantie	A	B	C	D	E	Total	A	B	C	D	E	Total	A	B	C	D	E	Total	
Créances commerciales																				
Crédits à l'exportation																				
Crédits de trésorerie																				
Crédits à l'équipement																				
Crédits investisseurs à l'habitat																				
Crédits promoteurs																				
Autres crédits																				
Établissements crédits																				
Total		2,6	1,0				3,6	35,6					35,6							39,2

Garanties :

A : Hypothèque de 1er rang sur le logement particulier ;

B : Hypothèque de 1er rang sur l'immobilier à l'équipement ;

C : Caution délivrée par un Établissement de Crédit ;

D : Garantie mixte du secteur aidé : hypothèque de 1er rang et garantie de l'État ;

E : Garantie mixte du secteur réglementé : hypothèque de 1er rang et FGAS.

1C) Arriérés (en millions d'euros) :

Catég. Crées/ type contrepartie	Stés non financières et entrepreneurs ind.						Particuliers						Autres						Total
	A	B	C	D	E	Total	A	B	C	D	E	Total	A	B	C	D	E	Total	
Type garantie	A	B	C	D	E	Total	A	B	C	D	E	Total	A	B	C	D	E	Total	
Créances commerciales																			
Crédits à l'exportation																			
Crédits de trésorerie																			
Crédits à l'équipement																			
Crédits investisseurs à l'habitat																			
Crédits promoteurs																			
Autres crédits																			
Établissements crédits																			
Total	3	2		9		14	52			18	26	96							110

Garanties :

A : Hypothèque de 1er rang sur le logement particulier

B : Hypothèque de 1er rang sur l'immobilier à usage professionnel

C : Caution délivrée par un Établissement de Crédit

D : Garantie mixte du secteur aidé : hypothèque de 1er rang et garantie de l'État

E : Garantie mixte du secteur réglementé : hypothèque de 1er rang et FGAS

1 D) Encours créances douteuses (en millions d'euros) :

Crédits promoteurs															
Autres crédits															
Établissements crédits															
Total	36	1	88	125	348	4	25	328	705						830

Garanties :

- A : Garanties hypothécaires sur le logement particulier ;
 B : Garanties hypothécaires sur l'immobilier à usage professionnel ;
 C : Caution délivrée par Crédit Logement ;
 D : Garantie mixte du secteur aidé : hypothèque de 1er rang et garantie de l'État ;
 E : Garantie du Fonds de garantie à l'accession sociale à la propriété (FGAS).

2) Répartition par quotité de financement (en millions d'euros) :

	Entre 0 et 40%	Entre 40 et 60%	Entre 60 et 80%	Entre 80 et 85%	Entre 85 et 90%	Entre 90 et 100%	Entre 100 et 105%	Sup à 105%	Total
Garanties hypothécaires sur le logement (garanties A)	2 566	2 522	7 423	3 645	512	183	25	92	16 967
Garanties hypothécaires sur immeuble usage prof (garanties B)	3								3
Garanties mixtes (D)	243	99	3	1	0	2	3	5	355
(Garanties hyp aidé)									
Garanties FGAS (garanties E)	1 348	1 654	2 807	1 079	1 042	2 404	601	254	11 189
Caution CRÉDIT LOGEMENT (garantie C)	84	51	40	11	2	1	0	0	191
Total	4 244	4 326	10 274	4 736	1 556	2 590	629	350	28 705

Garanties :

- A : Hypothèque de 1er rang sur le logement (particulier et logement social) ;
 B : Hypothèque de 1er rang sur l'immobilier à usage professionnel ;
 C : Caution délivrée par un Établissement de Crédit ;
 D : Garantie mixte du secteur aidé : hypothèque de 1er rang et garantie de l'État ;
 E : Garantie mixte du secteur réglementé : hypothèque de 1er rang et FGAS.

Nota Bene : l'encours des prêts hypothécaires comprend la fraction non éligibles au refinancement par des ressources privilégiées, c'est-à-dire la fraction du prêt dépassant la limite réglementaire (rappel : la quotité réglementaire est fixée à 100% pour les prêts avec garantie FGAS et à 80% pour les autres prêts à l'habitat); l'encours total en dépassement s'élevait à 264,1 M€ au 31 décembre 2012.

3) Répartition par année de conclusion du contrat de prêt (en millions d'euros) :

Année	Garantie hyp. Sur le logt (garantie A)		Garanties hyp. Imm. Usage prof. (garanties B)		Garantie secteur aidé (garanties D)		Garantie FGAS (garantie E)		Caution Etab. Crédits (garantie C)	
	Encours	Nombre prêts	Encours	Nombre prêts	Encours	Nombre prêts	Encours	Nombre prêts	Encours	Nombre prêts
1980	0	4			0	59				
1981	0	0			0	29				
1982	0	0			1	52				
1983	0	1			0	17				
1984	0	2			2	26				
1985	0	0			1	37				
1986	0	8			2	56				
1987	1	15			4	86				
1988	4	193			5	602				
1989	8	261			7	519				
1990	5	37			4	200				
1991	9	49			7	225				
1992	19	87			15	240				
1993	18	250			14	1 176	0	73		
1994	27	582			63	5 480	3	389		
1995	45	1 053			90	5 551	9	857		
1996	65	2 894			17	816	69	6 548		
1997	74	3 302			6	313	77	6 803		
1998	139	5 055			21	5 929	93	7 017		
1999	232	9 552			1	2 045	168	9 780	1	30
2000	181	5 464			1	331	151	7 019	7	433
2001	314	8 069			5	852	305	11 365	14	735
2002	463	8 621			2	346	452	13 806	18	699

2003	847	14 494			1	469	489	12 721	11	336
2004	1 300	17 813			1	282	464	10 138	26	619
2005	1 643	19 294			0	59	515	9 890	48	1 272
2006	2 018	22 787			1	92	781	13 676	61	1 143
2007	2 008	22 752	3	7	3	14	822	13 563	4	54
2008	1 608	17 804			78	3	792	12 214	0	5
2009	1 552	15 426					1 490	22 311	0	1
2010	2 168	25 374			0	2	1 883	27 484		
2011	1 581	15 952					1 514	21 614		
2012	637	5 689					1 112	12 194		
Total	16 967	222 884	3	7	355	25 908	11 189	219 462	191	5 327

Garanties :

A : Hypothèque de 1er rang sur le logement (particulier et logement social) ;

B : Hypothèque de 1 er rang sur l'immobilier à usage professionnel ;

C : Caution délivrée par un Établissement de Crédit ;

D : Garantie mixte du secteur aidé : hypothèque de 1^{er} rang et garantie de l'État ;

E : Garantie mixte du secteur réglementé : hypothèque de 1er rang et FGAS .

4) Répartition par durée résiduelle (année de fin de contrat) (en millions d'euros) :

Garanties :

- A : Garanties hypothécaires sur le logement particulier ;
 B : Garanties hypothécaires sur l'immobilier à usage professionnel ;
 C : Caution délivrée par Crédit Logement ;
 D : Garantie mixte du secteur aidé : hypothèque de 1 er rang et garantie de l'État ;
 E : Garantie du Fonds de garantie à l'accession sociale à la propriété (FGAS).

2) Répartition par quotité de financement (en millions d'euros) :

	Entre 0 et 40%	Entre 40 et 60%	Entre 60 et 80%	Entre 80 et 85%	Entre 85 et 90%	Entre 90 et 100%	Entre 100 et 105%	Sup à 105%	Total
Garanties hypothécaires sur le logement (garanties A)	295	476	2 430	1 387	108	7	1	2	4 706
Garanties hypothécaires sur immeuble usé prof (garanties B)									
Garanties mixtes (D) (Garanties hyp aidé)	126	256	499	345	397	978	228	53	2 882
Garanties FGAS(garanties E)									
Caution CRÉDIT LOGEMENT (garantie C)	238	282	778	311	28	27	10	2	1 677
Total	659	1 014	3 707	2 043	532	1 012	239	57	9 264

Garanties :

- A : Hypothèque de 1er rang sur le logement particulier ;
 B : Hypothèque de 1 er rang sur l'immobilier à usage professionnel ;
 C : Caution délivrée par un Établissement de Crédit ;
 D : Garantie mixte du secteur aidé : hypothèque de 1 er rang et garantie de l'État ;
 E : Garantie mixte du secteur réglementé : hypothèque de 1er rang et FGAS.

Nota Bene : l'encours mobilisables comprend la fraction non éligibles au refinancement par des ressources privilégiées, c'est-à-dire la fraction du prêt dépassant la limite réglementaire (rappel : la quotité réglementaire est fixée à 100% pour les prêts avec garantie FGAS et à 80% pour les autres prêts à l'habitat); l'encours total en dépassement s'élevait à 72,4 M€ au 31 décembre 2012

3) Répartition par année de conclusion du contrat de prêt (en millions d'euros) :

Année	Garantie hyp. Sur le logt (garantie A)		Garantie hyp. Imm. Usage prof. (garanties B)		Garantie secteur aidé (garanties D)		Garantie FGAS (garantie E)		Caution Etab. Crédits (garantie C)	
	Encours	Nombre prêts	Encours	Nombre prêts	Encours	Nombre prêts	Encours	Nombre prêts	Encours	Nombre prêts
1986	0	1								
1987	0	2								
1988	0	4								
1989	0	3								
1990										
1991										
1992	0	2								
1993	0	13								
1994	0	11					1	2		
1995	0	10								
1996	2	225					0	1	0	22
1997	2	135					0	1	1	98
1998	5	346							0	1
1999	14	948					0	2	0	6
2000	11	388					2	103	1	137
2001	20	779					7	520	4	364
2002	28	1 078					8	350	6	375
2003	61	2 079					5	178	12	326
2004	133	4 373					8	220	45	1 018
2005	201	7 590					17	463	73	1 788
2006	245	9 875					23	408	69	1 656
2007	659	11 650					89	1 976	173	2 808
2008	547	9 498					86	1 880	118	2 340
2009	505	10 464					302	5 174	137	2 514
2010	937	15 462					702	11 004	326	4 028
2011	991	11 860					1 003	14 274	488	4 998
2012	346	4 601					629	10 516	224	2 290
Total	4 706	91 397					2 882	47 072	1 677	24 769

Garanties :

- A : Hypothèque de 1er rang sur le logement particulier ;

B : Hypothèque de 1er rang sur l'immobilier à usage professionnel ;
 C : Caution délivrée par un Établissement de Crédit ;
 D : Garantie mixte du secteur aidé : hypothèque de 1er rang et garantie de l'État ;
 E : Garantie mixte du secteur réglementé : hypothèque de 1er rang et FGAS.

4) Répartition par durée résiduelle (année de fin de contrat) (en millions d'euros) :

Année de fin de contrat	Garantie hyp. Sur le logt (garantie A)		Garantie hyp. Imm. Usage prof. (garanties B)		Garantie secteur aidé (garanties D)		Garantie FGAS (garantie E)		Caution Etab. Crédits (garantie C)	
	Encours	Nombre prêts	Encours	Nombre prêts	Encours	Nombre prêts	Encours	Nombre prêts	Encours	Nombre prêts
2013	9	877					0	47	1	494
2014	10	861					0	79	4	709
2015	15	1 005					1	130	9	951
2016	17	901					2	245	13	1 049
2017	17	829					4	333	15	898
2018	35	1 145					4	260	20	765
2019	39	1 160					6	257	22	689
2020	57	2 048					7	253	30	1 016
2021	70	2 414					8	362	36	1 064
2022	79	2 312					21	744	41	938
2023	88	2 693					27	879	36	747
2024	128	3 305					26	915	38	821
2025	208	4 648					28	1 175	50	930
2026	197	4 791					23	718	71	1 078
2027	205	4 709					41	1 125	80	1 138
2028	211	4 681					42	999	55	874
2029	240	5 123					64	1 711	72	1 067
2030	225	4 565					75	1 819	63	913
2031	217	4 231					90	2 087	84	1 011
2032	228	4 009					94	1 949	105	1 001
2033	196	3 109					69	1 505	81	701
2034	195	3 383					73	1 251	83	761
2035	204	3 485					100	1 772	64	568
2036	218	3 300					133	2 492	114	908
2037	228	2 775					162	2 506	157	1 152
2038	282	3 445					179	3 438	102	769
2039	223	3 758					124	1 805	97	794
2040	153	2 841					167	1 976	37	286
2041	133	1 986					323	3 499	38	246
2042	122	1 543					459	4 321	40	273
2043	131	1 463					275	2 992	9	77
2044	75	901					179	2 379	6	58
2045	39	621					73	1 049	2	20
2046	32	402							0	3
2047	30	301								
2048	43	474								
2049	21	327								
2050	20	356								
2051	24	267								
2052	16	126								
2053	25	182								
2054	4	39								
2055	1	6								
Total	4 706	91 397					2 882	47 072	1 677	24 769

Garanties

A : Hypothèque de 1er rang sur le logement particulier ;
 B : Hypothèque de 1er rang sur l'immobilier à usage professionnel ;
 C : Caution délivrée par un Établissement de Crédit ;
 D : Garantie mixte du secteur aidé : hypothèque de 1er rang et garantie de l'État ;
 E : Garantie mixte du secteur réglementé : hypothèque de 1er rang et FGAS.

I – Prêts garantis au 31 décembre 2012.

B) Prêts mobilisés par des billets à ordre :

5) Répartition par pays : Les biens apportés en garantie et les biens financés par des prêts cautionnés pour les prêts mobilisés par des billets à ordre sont situés en France à hauteur de 8.922 M€ et en Belgique pour un montant de 342 M€.

6) Répartition de l'encours des prêts cautionnés en fonction de leur pondération au titre du ratio de couverture : L'encours des prêts cautionnés mobilisés par des billets à ordre (1 677 M€) est pondéré à 100% selon le règlement du CRBF n° 99 -10 pour le calcul du ratio de couverture des sociétés de crédit foncier ; ces prêts bénéficient de la caution de Crédit Logement noté AA-/Aa2 au 31 décembre 2012.

II .– Expositions sur les Personnes publiques.

II 1) Répartition par pays : Les expositions sur des personnes publiques sont constituées de prêts, de titres et de parts de titrisation.

Encours (*) sur la France (en millions d'euros) :

	Expositions sur des personnes publiques			Expositions garanties par des personnes publiques			Total
	Souverains & Administrations publiques	Collectivités locales	Autres	Souverains et Administrations publiques	Collectivités locales	Autres	
Encours totaux	4 327	8 424	4 631	10	2 068		19 460
Douteux		1,2	0,4		2,4		4,0
Arriérés			2,1	0,1	0,4		2,6
Provisions			0,02		0,03		0,05

(*) Encours hors intérêts courus non échus sur les prêts accordés en France. Ces intérêts s'élèvent à 95 millions d'euros au 31 décembre 2012.

Cet état ne comprend que les expositions accordées ou garanties à 100% par des personnes publiques, il n'inclut donc pas les prêts mixtes bénéficiant d'une double garantie (hypothécaire + personne publique) tels que les prêts PAP et FGAS, classés dans la catégorie des « prêts garantis ». Parmi ces expositions, on peut noter un prêt de 3,3 milliards d'euros relevant de l'article L211-38 du Code monétaire et financier et garanti par un portefeuille de prêts du secteur public.

Les encours de contrats de Partenariat Public Privé s'élèvent à 670 M€ au 31 décembre 2012.

Les placements à très court terme auprès de la Banque de France sont classés en Souverains pour un montant de 3 705,5 M€

Autres Pays relevant du I.1 de l'article L 515-15 du CMF (en millions d'euros) :

	Expositions sur des personnes publiques			Expositions garanties par des personnes publiques			Total
	Souverains et Administrations publiques	Collectivités locales	Autres	Souverains et Administrations publiques	Collectivités locales	Autres	
Allemagne	0	0	0	1 112	0		1 112
Autriche	0	0	0	151	262		414
Belgique	0	150	151	0	250		551
Canada	0	196	0	0	402		598
Chypre	52	0	0	0	0		52
Espagne	0	804	0	76	125		1 005
États-Unis (USA)	0	2 551	0	2 735	0		5 286
Hongrie	36	0	0	50	0		86
Irlande	141	0	0	0	0		141
Islande	0	0	0	15	0		15
Italie	1 654	1 874	0	13	0		3 541
Japon	0	621	1 223	0	0		1 843
Pays-Bas	0	0	0	3 437	0		3 437
Pologne	407	0	0	0	0		407
Portugal	0	29	38	66	0		133
Slovaquie	227	0	0	0	0		227
Slovénie	241	0	0	0	0		241
Suisse	0	366	186	0	1 097		1 648
Tchéquie	39	21	0	0	0		60
							20 797

Aucune exposition sur des personnes publiques hors de France n'enregistre d'arriérés ni ne constitue un encours classé en douteux au 31 décembre 2012. Le portefeuille des expositions sur des personnes publiques hors de France ne fait l'objet d'aucune provision au 31 décembre 2012. Il n'y a pas d'encours sur les expositions relevant des autres paragraphes de l'article L 515-15 du CMF.

II 2) Répartition par durée résiduelle (*) des expositions sur les personnes publiques :

Année résiduelle	Encours(en millions d'euros)	Nombre de prêts	Année résiduelle	Encours(en millions d'euros)	Nombre de prêts
2013	4 867	314	2 039	773	101
2014	1 155	490	2 040	338	76
2015	1 252	538	2 041	577	118
2016	2 491	464	2 042	352	75
2017	645	463	2 043	199	25
2018	1 398	484	2 044	34	9
2019	1 116	567	2 045	257	9
2020	936	501	2 046	112	9
2021	947	434	2 047	278	18
2022	2 099	293	2 048	119	13
2023	1 455	329	2 049	12	8
2024	1 851	246	2 050	20	2
2025	1 053	243	2 051	13	5
2026	2 372	328	2 052	38	19
2027	1 634	285	2 053	33	14
2028	1 065	168	2 054	6	7
2029	1 153	114	2 055	20	9
2030	792	85	2 056	10	8
2031	1 107	189	2 057	116	8
2032	895	186	2 058	4	6
2033	768	174	2 059	13	7
2034	1 465	211	2 060	1	2
2035	1 512	265	2 061	8	7
2036	1 112	261	2 062	5	10
2037	1 053	189	2 063	11	10
2038	708	140	2 064	3	1
Total				40 257	8 537

(*) Durée de fin de contrat pour les prêts et les titres d'un encours de 33 713 M€, durée de vie moyenne pour les Fonds Commun de Titrisation d'un encours de 6544 M€.

III. – Fonds de titrisation et entités similaires.

III 1) Répartition par type de Fonds Commun de Titrisation : Fonds de titrisation composés de créances aux particuliers garanties par des hypothèques sur le logement (RMBS)

(En millions d'euros)	Code ISIN	Encours total	Notation au 31 décembre 2012 (**)			Année d'achat	Pays
			S&P	Moody's	Fitch		
Apulia Finance 2 part a	IT0003487623	8,3	AA+		AAA	2 003	Italie
Argo Mortgages 2 part a	IT0003694129	32,4		A2	AAA	2 004	Italie
Ayt Génova Hipotecario VII part a2	ES0312343017	171	AA-	Baa1	AA-	2 005	Espagne
Ayt Génova Hipotecario IV part a	ES0370150007	132	AA-	A3	AA-	2 006	Espagne
Bancaja 5 parts a	ES0312884002	191	AA-	A3	AA-	2 003	Espagne
Bancaja 8 part a	ES0312887005	15		A3	AA-	2 005	Espagne
Bancaja 6 part a2	ES0312885017	39	AA-	A3	AA-	2 003	Espagne
Bankinter 10 part a2	ES0313529010	132	AA-	A3		2 005	Espagne
Bankinter 4 part a	ES0313919005	75	AA-	A3		2 002	Espagne
Bankinter 5 part a	ES0313920003	24	A+	A3		2 003	Espagne
Beluga Master series 2006-1 part a3	XS0276518288	200	AAA	Aaa	AAA	2 006	Pays-Bas

Berica 6 parts a2	IT0004013790	98	AA+	A2	AAA	2 006	Italie
Bipitalia Residential part a2	IT0003685838	38		A2	AAA	2 004	Italie
Capital Mortgage series 2007-1 part a2	IT0004222540	644	AA+	A3	AA	2 007	Italie
CR Firenze Mutui part a2	IT0003391452	15	AA+	A2	AAA	2 002	Italie
Cordusio RMBS series 2007 part a3	IT0004231244	425	AA+	A2	AAA	2 007	Italie
Douro Mortgage n°1 part a	XS0236179270	95	A-	Ba1	A	2 005	Portugal
Douro Mortgages n°3 part a	XS0311833833	167	A-	Ba1	A	2 007	Portugal
E-Mac DE 2005-I b.v part a	XS0221900243	70	AA-	Baa1	AA	2 005	Allemagne
E-Mac DE 2006-II b.v part a2	XS0276933347	220	A+	Baa1	A+	2 006	Allemagne
E-Mac NL 2005-III part a	XS0236785431	183	A	Aaa	AAA	2 005	Pays-Bas
E-Mac NL 2007-III part a2	XS0307677640	206	AA-	Aaa	AAA	2 007	Pays-Bas
F-E Mortgages 2005 part a	IT0003830418	29	AA+	A2	AAA	2 005	Italie
Heliconus parts a	IT0003383855	62	AA+	A2	AAA	2 002	Italie
Holland Homes 3 part a	XS0233450138	222		Aaa	AAA	2 005	Pays-Bas
Im Pastor 2 part a	ES0347861009	27	A	A3		2 004	Espagne
Lusitano Mortgages 2 part a	XS0178545421	31	A-	Baa3	A	2 009	Portugal
Lusitano Mortgages 3 part a	XS0206050147	226,6	A-	Ba1	A	2 004	Portugal
Lusitano Mortgages 6 part a	XS0312981649	244,9	A-	Ba1	A	2 007	Portugal
Marche Mutui part a2	IT0003444608	25,2	A+	A2		2 003	Italie
Sestante Finance series 3 part a	IT0003937452	113,9	A+	A3	AA	2 005	Italie
Sestante Finance series 1 part a1	IT0003604789	101,1	A+	A2	AAA	2 003	Italie
Sestante Finance series 2 part a	IT0003760136	84,5	A+	A2	AAA	2 004	Italie
Tda Cajamar 2 part a2	ES0377965019	22,7	AA-		AA-	2 005	Espagne
Tda Cajamar 2 part a3	ES0377965027	200,0	AA-		AA-	2 005	Espagne
Tda Pastor 1 part a2	ES0377980018	47,5		A3	AA-	2 003	Espagne
Vela ABS parts a	IT0004013063	97,0	AA+	A2		2 006	Italie
Vela Home series 4 part a2	IT0004102007	307,4	AA+	A2		2 006	Italie
Marche Mutui 2 part a2	IT0004124977	48,2	A+	A2		2 009	Italie
Vela Home series 1 parts a2	IT0003473755	61,8	AA+	A2		2 003	Italie
BP Mortgages series 2007-1 part a2	IT0004215320	32,3	AA-	A2	AAA	2 010	Italie
Intesa Sec3 parts a3	IT0004180292	9,4	AA+	A2		2 010	Italie
Vela Home series 2 part a2	IT0003647473	14,3	AA+	A2		2 010	Italie
Cordusio Rmbs 3 part a2	IT0004144892	10,4	AA+	A2	AAA	2 010	Italie
Total créances hypothécaires (RMBS)		5 199,9					

Fonds de titrisation composés d'autres créances hypothécaires (en millions d'euros) :

	CODE ISIN	Encours total	Notation au 31 décembre 2012 (**)			Année d'achat
			S&P	Moody's	Fitch	
Apulia Mortgages Finance 3 part a	IT0003742951	37,6	AA+	A2	AAA	2 004
Intra Mortgage Finance 1 part a	IT0003405989	10,8	AA+	A2	AAA	2 002
Total autres créances hypothécaires		48,4				

Fonds de titrisation composés de créances accordées ou garanties par des personnes publiques (en millions d'euros) :

	Code Isin	Encours total	Notation au 31 décembre 2012 (**)			Année d'achat	Pays
			S&P	Moody's	Fitch		
Adriatica	IT0004179906	40,0	AA-	Aa3		2 007	Italie
Astrea series 2002-1 part A	IT0003331292	0,2		Baa2	A-	2 002	Italie
Darts Finance NHG part A	XS0233338135	271,9		Aa1	AAA	2 005	Pays Bas
E-Mac NL 2006 NHG I part A	XS0255152935	454,8		A1		2 006	Pays Bas
E-Mac NL 2007-NHG II part A	XS0307416338	495,1		Aa3		2 007	Pays-Bas

SLM Student Loan Trust 2004-8 parts A6	XS0199346163	411,0	A+	Aaa	AAA	2 006	Etats-Unis
Holland Homes Oranje part A	XS0238851827	392,2		Aa2	AAA	2 006	Pays Bas
Nelnet Student Loan Trust 2006-1 part A6	XS0244250378	420,7	AA-	Aaa	AAA	2 006	Etats-Unis
Nelnet Student Loan Trust 2006-2 part A7	XS0254562209	26,4	AA-	Aaa	AAA	2 010	Etats-Unis
Pearl mbs 2 part A	XS0304854598	694,6		Aaa	AAA	2 007	Pays-Bas
Pearl mbs 1 part A	XS0265250638	936,1		Aaa	AAA	2 006	Pays Bas
Posillipo Finance II series 2007-1 part A1	IT0004240351	384,9	BBB-	Baa3		2 007	Italie
SLM Student Loan Trust 2004-5X parts A6	XS0194143532	47,9	AA	Aaa	AAA	2 009	Etats-Unis
SLM Student Loan Trust 2006-6 parts A4	XS0261462591	372,2	AA-	Aaa	AAA	2 006	Etats-Unis
SLM Student Loan Trust 2004-10 parts A8	XS0203069710	110,1	A	A1	AAA	2 004	Etats-Unis
SLM Student Loan Trust 2005-9 parts A7A	XS0235359048	244,9	AA-	Aaa	AAA	2 005	Etats-Unis
SLM Student Loan Trust 2006-4 parts A6	XS0251323860	873,2	AA-	Aaa	AAA	2 006	Etats-Unis
SLM Student Loan Trust 2003-7 parts A5B	xs0172692914	79,7	AA+	Baa1	AAA	2 010	Etats-Unis
SLM Student Loan Trust 2003-10 parts A3	xs0177125860	90,1	AAA	Aaa	AAA	2 010	Etats-Unis
SLM Student Loan Trust 2004-2 parts A6	XS0187456156	16,3	A+	Aaa	AAA	2 010	Etats-Unis
Securitized Guaranteed Mortgage Loans I part A	XS0277021399	181,7		Aaa	AAA	2 006	Pays Bas
Total créances personnes publiques		6 543,9					
Total parts de titrisation		11 792,2					

L'ensemble du portefeuille de parts de titrisation ne fait l'objet d'aucune provision. Aucune part n'est classée en douteux.

Aucune des parts de ce portefeuille n'appartient au périmètre de consolidation du groupe Crédit Foncier ou du groupe BPCE.

Nota Bene : l'encours des RMBS comprend la fraction non éligible au refinancement par des ressources privilégiées, c'est-à-dire la fraction des parts dépassant la limite réglementaire (rappel : la quotité réglementaire est fixée à 80% pour les prêts hypothécaires à l'habitat); le dépassement s'élevait à 10,7 M€ au 31 décembre 2012.

(*) Opérations bénéficiant d'un rehaussement ;

(**) La note retenue est la meilleure obtenue par la contrepartie, le garant éventuel ou le rehausseur éventuel.

III 2) Répartition par durée résiduelle (durée de vie moyenne) (en millions d'euros) :

Durée de vie moyenne en année	Remboursements		FCT mixtes		FCT publics		Total	
	Nombre	Encours	Nombre	Encours	Nombre	Encours	Nombre	Encours
0 - 1 an	4	109,9	1	10,8	1	0,2	6	120,9
1 - 2 ans	4	94,5			2	453,6	6	548,2
2 - 3 ans	3	277,1	1	37,6	1	47,9	5	362,6
3 - 4 ans	4	407,3			5	1 778,8	9	2 186,1
4 - 5 ans	10	935,6					10	935,6
5 - 6 ans	3	139,4					3	139,4
6 - 7 ans	3	330,6			1	90,1	4	420,6
7 - 8 ans	4	545,3			1	79,7	5	625,0
8 - 9 ans	2	1 069,4					2	1 069,4
9 - 10 ans	2	269,9			2	976,0	4	1 246,0
10 - 11 ans	1	244,9			1	411,0	2	655,9
11 - 12 ans	1	167,4			1	873,1	2	1 040,5
12 - 13 ans	1	182,6			2	388,6	3	571,2
13 - 14 ans					1	384,9	1	384,9
14 - 15 ans							0	-0,0
15 - 16 ans	1	220,1			1	110,1	2	330,2
16 - 17 ans					1	454,8	1	454,8
17 - 18 ans							0	-0,0
18 - 19 ans					1	495,1	1	495,1
19 - 20 ans								
20 - 21 ans								
21 - 22 ans								
22 - 23 ans								
23 - 24 ans	1	205,9					1	205,9
24 - 25 ans								
25 - 26 ans								
26 - 27 ans								
Total	44	5 199,9	2	48,4	21	6 543,9	66	11 792,2

IV. – Valeurs de remplacement.

Valeurs de remplacement au 31 décembre 2012 (en millions d'euros) :

— Titres, valeurs et dépôts sur des établissements de crédits bénéficiant du meilleur échelon de qualité de crédit :

Titre	Date d'échéance	Total	Notation au 31 décembre 2012			Code ISIN
			S&P	Moody's	Fitch	
Crh 5,00%	25/10/2013	25,2		Aaa	AAA	FR0000488702
Sous-total titres		25,2				

Prêts avec remise en garantie de créances (art L 211-38 du CMF)	Date d'échéance	Total	Notation au 31 décembre 2012	S&P	Moody's	Fitch
Prêts à BPCE avec remise en garantie de créances à hauteur de 80% au moins (art L 211-38 du CMF)	15/02/2013	13 000,2		A-1	P-1	F1+
Sous-total prêts art L 211-38 du CMF		13 000,2				
Sous total dépôts à vue		264,4				
Total des valeurs de remplacement		13 289,8				

Montant des sommes reçues en garantie des opérations de couverture mentionnées à l'article L 515-18. — Les sommes reçues en garantie des opérations de couverture mentionnées à l'article L 515-18 s'élèvent à 4 450 millions d'euros au 31 décembre 2012.

V. – Remboursements anticipés.

Remboursements anticipés de l'ensemble des prêts détenus en direct par la Compagnie de Financement Foncier pour l'année 2012 (en millions d'euros), encours fin de mois :

		Janv-12	Févr-12	Mars-12	Avr-12	Mai-12	Juin-12	Juil-12	Août-12	Sept-12	Oct-12	Nov-12	Déc-12	Cumul 2012
Ra	Prive	113	114	126	67	66	120	105	119	93	103	113	94	1 232
	Aide	1	1	1	1	1	1	1	1	1	1	1	1	11
	Total	115	115	127	67	67	121	106	120	93	103	113	94	1 243
Encours	Prive	25 764	25 741	26 240	26 261	26 120	26 631	26 699	26 494	26 321	26 751	27 626	27 478	26 510
	Aide	299	289	280	268	259	250	240	231	223	213	206	198	246
Particuliers	Total	26 063	26 030	26 519	26 529	26 379	26 881	26 939	26 725	26 544	26 964	27 831	27 676	26 757
Taux	Prive	5,3%	5,3%	5,4%	4,8%	4,5%	4,6%	4,7%	4,7%	4,7%	4,7%	4,7%	4,7%	4,6%
Annuel	Aide	5,1%	5,1%	5,0%	4,7%	4,5%	4,6%	4,7%	4,7%	4,5%	4,4%	4,4%	4,3%	4,3%
RA	Total	5,3%	5,3%	5,4%	4,8%	4,5%	4,6%	4,7%	4,7%	4,7%	4,7%	4,7%	4,6%	4,6%
Ra	Prive	7	4	2	6	0	0	0	1	0	1	1	1	22
	Aide	2	0	0	2	3	0	0	1	0	0	0	0	10
	Total	9	4	2	8	4	0	0	2	0	1	1	1	32
Encours	Prive	12 782	12 823	12 352	12 164	12 200	12 204	11 940	11 978	11 919	12 037	12 011	12 162	12 214
	Aide	349	348	348	336	334	334	325	325	326	318	317	318	331
Corporate	Total	13 130	13 171	12 700	12 500	12 534	12 538	12 265	12 304	12 245	12 354	12 328	12 480	12 546
Taux	Prive	0,6%	0,5%	0,4%	0,4%	0,3%	0,3%	0,3%	0,2%	0,2%	0,2%	0,2%	0,2%	0,2%
Annuel	Aide	7,7%	3,9%	3,1%	4,5%	6,0%	5,1%	4,4%	4,1%	3,8%	3,5%	3,2%	3,0%	3,0%
RA	Total	0,8%	0,6%	0,5%	0,5%	0,5%	0,4%	0,4%	0,3%	0,3%	0,3%	0,3%	0,3%	0,3%

Remboursements anticipés de l'ensemble des prêts aux particuliers garantis par une hypothèque détenus par le Crédit Foncier et mobilisables par des billets à ordre (en millions d'euros), encours fin de mois

		Janv-12	Févr-12	Mars-12	Avr-12	Mai-12	Juin-12	Juil-12	Août-12	Sept-12	Oct-12	Nov-12	Déc-12	Cumul 2012
Particuliers	RA	95	76	84	56	54	95	74	85,8	62,0	75,1	75,3	54,7	887
	Encours	20 660	20 812	20 476	20 537	20 727	20 315	20 372	20 637	20 983	19 649	19 057	19 632	20 321
	Taux annuel	5,5%	5,0%	4,9%	4,5%	4,3%	4,5%	4,5%	4,4%	4,4%	4,4%	4,5%	4,4%	4,4%

VI. – Risques de taux et de liquidité de la compagnie de financement foncier au 30/06/012 et au 31/12/2012.

Les instruments de gestion du risque de taux sont ceux élaborés pour suivre le Plan d'Affaires du Crédit Foncier en consolidé, avec des développements spécifiques pour suivre en social la Compagnie de Financement Foncier.

Ils permettent ainsi une bonne maîtrise de la gestion globale actif / passif (ALM) et des contraintes propres provenant tant de la réglementation particulière applicable aux sociétés de crédit foncier que des agences de notation.

Le logiciel ALM, Bancware, du groupe Crédit Foncier permet d'impacter le profil d'amortissement des encours de l'effet des remboursements anticipés et des renégociations attendus, en fonction des hypothèses saisies et selon la modélisation retenue par le groupe.

Grâce à cet outil, différents indicateurs de suivi des risques de taux et de liquidité sont élaborés, permettant de suivre les risques latents ainsi que les risques « pire cas » définis notamment en concertation avec les agences.

1. – Risque de taux.

a) Politique de couverture du risque de taux : La Compagnie de Financement Foncier a pour politique d'immuniser systématiquement son bilan. Cette politique d'immunisation se décline différemment selon la nature des risques couverts.

Lors de l'entrée dans le bilan de la Compagnie de Financement Foncier, les opérations nouvelles porteuses de risque sont couvertes. Selon les cas, il peut s'agir :

- d'opérations unitaires à taux fixe, micro couvertes en taux :
- ressources levées à taux fixe ou sur un index complexe (obligations foncières et autres ressources sécurisées)¹,
- achats de créances² ou de titres individualisés.
- d'ensemble de créances, notamment celles originées par le Crédit Foncier, macro couverte en taux au moment de son achat par la Compagnie de Financement Foncier³.

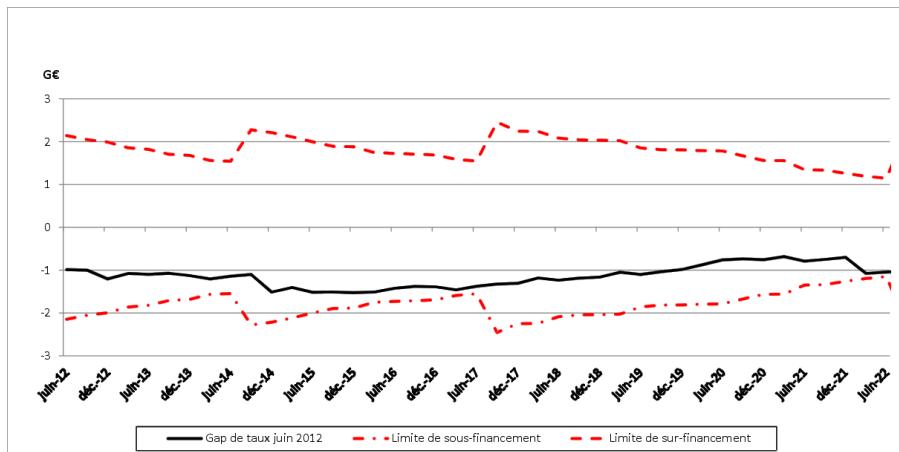
Lors de chaque révision d'index, les créances à taux révisable (par exemple indexées sur l'euribor 12 mois ou le BTAN 3 ou 5 ans) sont macro couvertes sur la période courant jusqu'à la prochaine date de refixation de l'index.

Enfin, des opérations globales de rééquilibrage de bilan viennent corriger les positions résiduelles constatées à chaque arrêté, qui proviennent pour l'essentiel d'écart entre les flux réels et les flux prévisionnels établis à partir de modèles comportementaux (hypothèses de décaissement des « versements différés », hypothèses de remboursement anticipé et de renégociation,...). Ces macro-couvertures sont décidées par les Comités de Gestion de Bilan de la Compagnie de Financement Foncier, dont le rythme est trimestriel.

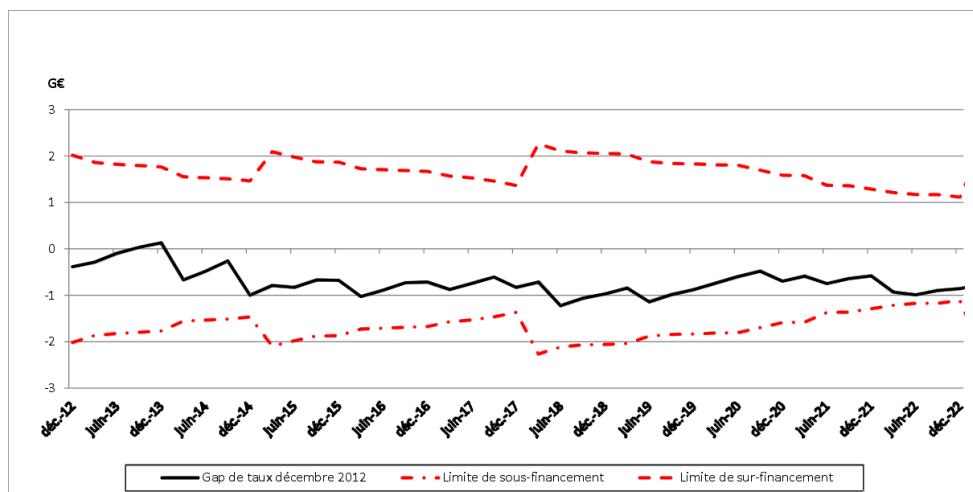
Depuis 2011, La Compagnie de Financement Foncier s'est engagée dans un important programme de réduction de son portefeuille de swaps sans pour autant porter préjudice à la qualité de sa gestion des risques de taux et de change, dans le respect de ses règles strictes de couverture.

b) Gap de taux fixé :

- Gap de taux fixé à fin juin 2012 :



- Gap de taux fixé à fin décembre 2012 :



Les limites d'impasse de taux ont été négociées avec les Agences de Notation. A ce jour et donc pour l'exercice 2012, les gaps de taux maxima autorisés sont de 2% du bilan extinctif jusqu'à 2 ans, 3% jusqu'à 5 ans, 5% jusqu'à 10 ans, et 10% de 10 à 20 ans.

c) Indicateurs de mesure du risque de taux : sensibilité de la VAN des résultats nets futurs dans différents scénarios :

Les indicateurs présentés se réfèrent au scénario central en taux. Ils sont calculés hors nouvelle production et après prise en compte d'hypothèses centrales de remboursements anticipés et renégociations (RA/RE).

Les indicateurs présentés se basent sur des courbes de taux cristallisés à date et sont actualisés au taux réel de l'OAT 10 ans à la fin de chaque période, soit 2,70% au 30/06/12 et 1,98% au 31/12/12.

Les écarts de VAN sont mesurés par rapport au scénario central et sont exprimés en pourcentage du total bilan.

Indicateur 1 : Sensibilité de la VAN aux taux courts :

	VAN (par rapport au scénario central)	
	30/06/12	31/12/12

EONIA + 1%		1,29%	1,65%
EONIA - 1%		-1,25%	-1,62%

L'EURIBOR 3 M et l'EURIBOR 6 M restent inchangés.

Les taux EONIA-OIS retenus dans le scénario central sont cristallisés :

- 30/06/2012 : 0,33% ;
- 31/12/2012 : 0,07%.

Indicateur 2: Sensibilité de la VAN aux taux de remboursements anticipés : Les taux de RA annuels sont augmentés ou diminués de 1% pour toutes les classes de prêts toutes choses égales par ailleurs.

	VAN (par rapport au scénario central)	
	30/06/2012	31/12/2012
Taux de RA + 1%		-0,02% -0,18%
Taux de RA - 1%		0,03% 0,20%

Indicateur 3: Sensibilité de la VAN à un scénario « *worst case* » : Les taux de RA annuels sont augmentés de 3% pour toutes les classes de prêts toutes choses égales par ailleurs.

	VAN (par rapport au scénario central)	
	30/06/2012	31/12/2012
Taux RA + 3%		-0,07% -0,48%

d) Sensibilité des résultats : variation de la VAN à une forte hausse des taux : Dans une méthodologie de type cash-flow, sur le bilan hors production nouvelle et hors nouvelles émissions, la variation de la valeur actuelle du résultat net sur les dix prochaines années rapportée au bilan, dans le cas d'une hausse de taux de 200 points de base, toutes choses égales par ailleurs, est de 0,09% au 30 juin 2012 et de 0,12% au 31 décembre 2012.

2 . – Risque de liquidité.

a) Politique de couverture du risque de liquidité : Au-delà des contraintes législatives imposant aux sociétés de crédit foncier d'assurer à tout moment la couverture de l'ensemble de leurs besoins de trésorerie sur une période de 180 jours, la Compagnie de Financement Foncier s'est engagée à maintenir :

- une liquidité suffisante pour honorer les engagements de passif privilégié pendant un an, sans nouvelles ressources, hors remboursements anticipés éventuels sur les prêts.

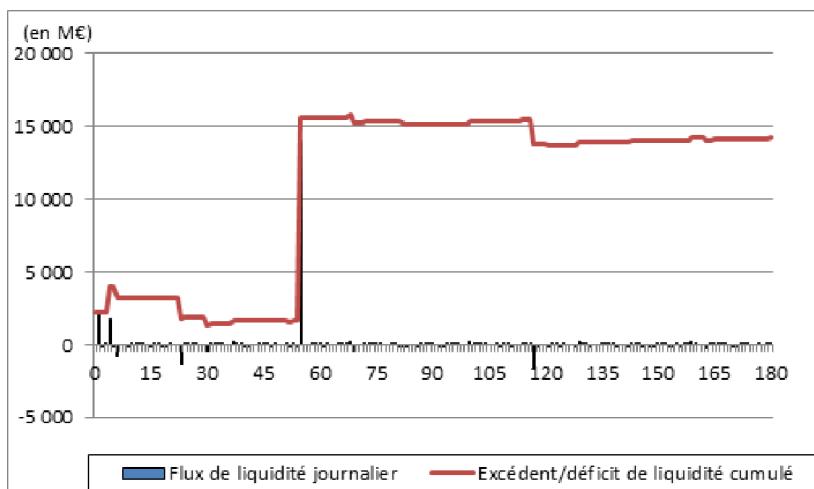
— un écart de duration entre actif et passif limité à 2 ans.

Les gaps de liquidité à moyen et long termes sont présentés selon trois niveaux de mobilisation des actifs éligibles aux opérations de refinancement de l'Eurosystème :

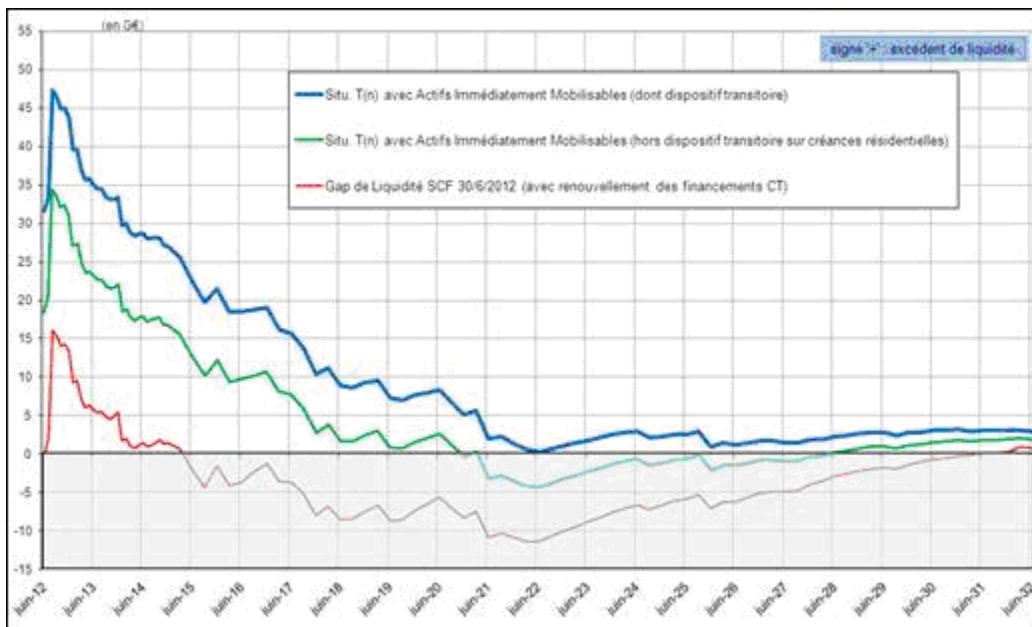
- avant toute mobilisation d'actifs,
- après mobilisation des actifs immédiatement mobilisables auprès de la BCE (titres d'entités publiques, parts de fonds communs de créances et prêts des secteurs public et corporate) hors dispositif transitoire,
- En tenant compte du dispositif transitoire de mobilisation des créances résidentielles décidé par la Banque de France le 9 février 2012.

b) Gap de liquidité : Situation à fin juin 2012 :

- Liquidité à 180 jours en vision extinctive :



— Prévision de trésorerie MT/LT :

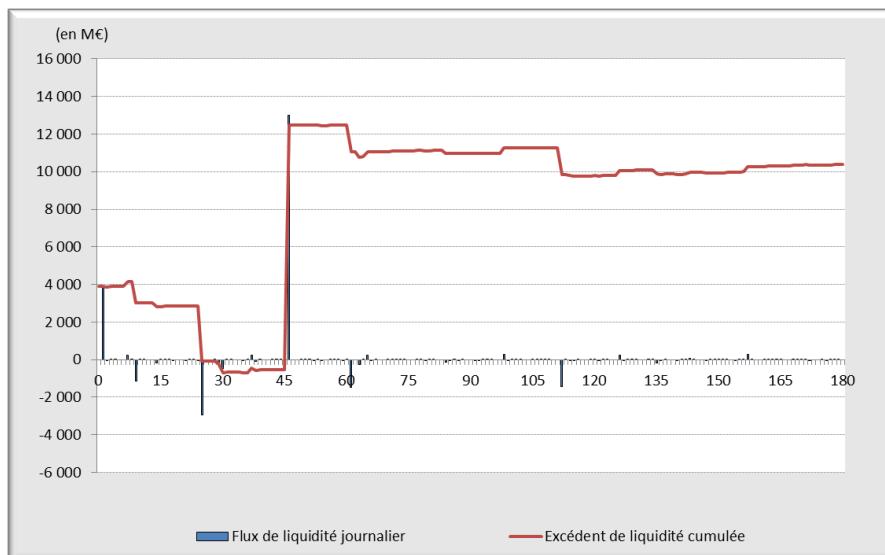


Au 30 juin 2012, la Compagnie de Financement Foncier dispose d'un encours immédiatement mobilisable auprès de la BCE de 33,4 milliards d'euros déterminé après estimation de la décote et de la valorisation qui seraient appliquées par la BCE ; ce montant tient compte des mesures transitoires de mobilisation des créances résidentielles. A cette date, les opérations de mobilisations effectives sont de 1 Md € avec la BCE et 0,6 Md € avec le Crédit Foncier.

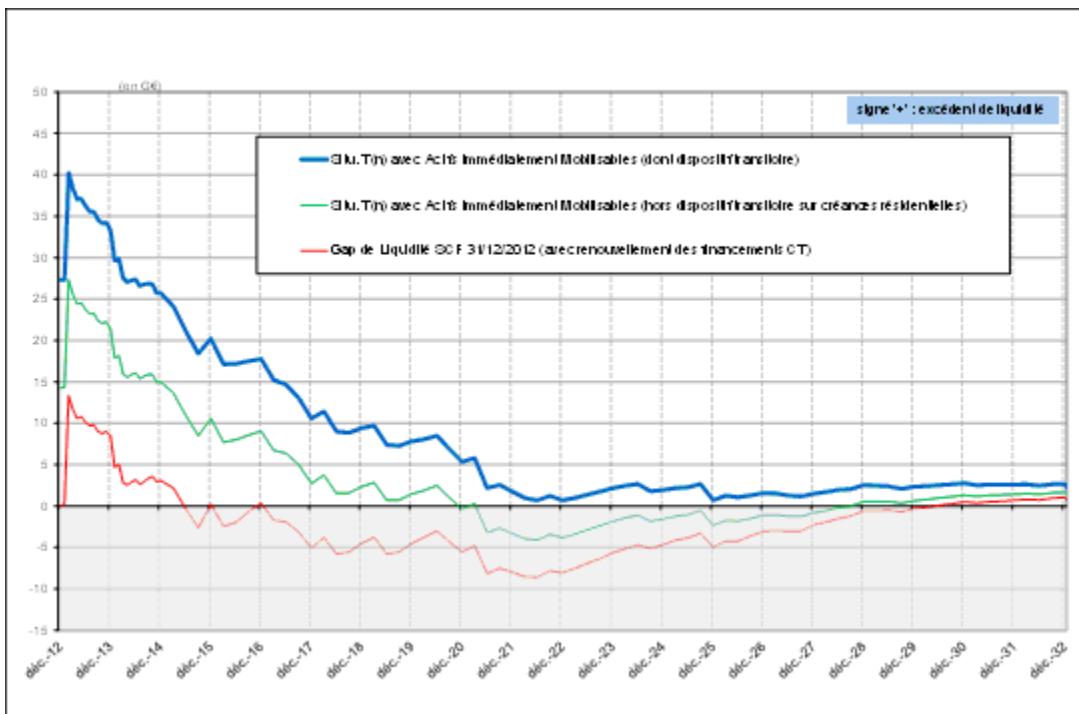
Sur la base des règles actuelles de la BCE et en respectant les contraintes réglementaires qui lui sont applicables, la Compagnie de Financement Foncier pourrait obtenir un financement supplémentaire auprès de la BCE de l'ordre de 23 Mds €.

Situation à fin décembre 2012 :

— Liquidité à 180 jours en vision extinctive :



— Prévision de liquidité MT/LT :



Au 31 décembre 2012, la Compagnie de Financement Foncier dispose d'un encours immédiatement mobilisable auprès de la BCE de 28,2 milliards d'euros déterminé après estimation de la décote et de la valorisation qui seraient appliquées par la BCE ; ce montant tient compte des mesures transitoires de mobilisation des créances résidentielles.

A cette date, les opérations de mobilisations effectives sont de 1 Md € avec la BCE et 0,6 Md € avec le Crédit Foncier.

Sur la base des règles actuelles de la BCE et en respectant les contraintes réglementaires qui lui sont applicables, la Compagnie de Financement Foncier pourrait obtenir un financement supplémentaire auprès de la BCE de l'ordre de 20 Mds €.

c) Duration :

	Duration (scénario central)	
	30/06/12	31/12/12
Actif global		6,6
Passif global		7,0
Passif privilégié	6,0	6,3

Les flux retenus pour ce calcul résultent des opérations de bilan et de hors-bilan.

X. — Rapport de gestion.

Le rapport de gestion est tenu à la disposition du public au siège administratif de la Compagnie de Financement Foncier 4, quai de Bercy à Charenton-le-Pont (94). Il est également disponible sur le site internet de la Compagnie de Financement Foncier www.foncier.fr.

1303528